



Patrimoine, touristes et...locaux !

La nouvelle recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique de 2011 face au tourisme bernois et l'intérêt pour la Ville de Berne à appliquer ces dernières à son centre historique.

Travail de Bachelor 2014

Réalisé par

Esseiva, Aline

Professeur responsable

Matos Wasem, Rafael

Déposé le 15 décembre 2014

Haute Ecole de Gestion et Tourisme, filière Tourisme (www.hevs.ch)

Résumé

Ce travail analyse l'intérêt des autorités de la Vieille Ville de Berne à intégrer la nouvelle recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique de 2011 et celle-ci face au tourisme de la cité historique. Cet outil normatif de l'UNESCO aborde la conservation d'un site de manière plus humaine et évoque le tourisme comme étant un risque pour la préservation du site s'il n'est pas géré convenablement.

Concernant la méthodologie de ce rapport, elle est basée sur les interviews qualitatives des autorités, acteurs, touristes et habitants de la Vieille Ville puisque ces points de vues restent importants et très intéressants pour ce travail. Ces entretiens seront complétés par une analyse documentaire afin d'appuyer et étayer certains propos. La partie empirique de ce travail a été réalisée sur la base des opportunités de développement durable encore possibles dans la cité historique. Ce mélange de références de divers horizons apporte un point de vue complet et actuel quant à la Vieille Ville de Berne. Et grâce aux opportunités détectées tout au long de l'analyse, un côté novateur s'ajoute à ce document.

A l'aide des analyses documentaires et enquêtes qualitatives, nous pouvons conclure que la Vieille Ville de Berne n'a pas d'urgence à appliquer cette nouvelle recommandation puisque de nombreux points évoqués dans celle-ci sont déjà en place depuis son inscription à l'UNESCO. Malgré tout, il manque un plan de gestion du site patrimonial. Il aiderait notamment à la passation des nombreuses connaissances acquises au fil des années par les personnes qui ont occupé son poste. Cette recommandation serait l'occasion pour la Vieille Ville de Berne de combler certaines lacunes dans la gestion du site ainsi que d'adapter son offre touristique aux tendances actuelles.

Mots-clés : patrimoine, UNESCO, Berne, Recommandation Historic Urban Landscape (RHUL), tourisme culturel.

Avant-propos

Ce travail de recherche est réalisé dans le cadre du projet « Controversial memories » dirigé par Madame Florence Graezer Bideau et son équipe, à laquelle est directement associé Monsieur Rafael Matos-Wasem. Il est financé par le SNIS (Swiss Network for International Studies) et a débuté en septembre 2014. Il s'agit d'un travail d'analyse de trois quartiers différents pour chacune des trois villes de Beijing, Mexico City et Rome. Ceci afin de déterminer quels sont les conflits nés de la confrontation des mémoires communes aux habitants d'un même quartier, selon leur emplacement et la mise en place des directives de l'UNESCO. Pour ce faire, deux doctorantes ont été engagées pour mener les études de terrain dans ces trois villes, aux côtés des experts locaux qui travaillent sur place.

Ce travail de Bachelor s'insère dans cette constellation et le thème a été proposé par Monsieur Rafael Matos-Wasem. J'ai choisi de travailler sur ce sujet car le patrimoine suisse et en particulier sa protection face au tourisme m'intéresse beaucoup. Aussi, j'avais comme objectif pour ce travail de Bachelor de développer un thème qui s'inscrit dans le développement durable. Avec la validation de la nouvelle recommandation concernant le paysage urbain historique et la Vieille Ville de Berne étant directement concernée, ce fut l'occasion d'analyser l'état d'intégration de ce label UNESCO auprès de tous les acteurs qui animent la Vieille Ville. En effet, ce lieu reflète une image très positive auprès de ses visiteurs mais qu'en est-il des gens qui vivent au cœur de ce patrimoine ? Ce document est axé sur les divers points de vues des acteurs, touristes et habitants de la Vieille Ville de Berne grâce à des entretiens qualitatifs. Il a pour but de mettre en avant les avantages et inconvénients de vivre et/ou travailler dans un site historique classé patrimoine mondial de l'UNESCO et ainsi déterminer si la Vieille Ville de Berne a intérêt à intégrer cette nouvelle recommandation de l'UNESCO.

En raison des limites de pages et du temps à disposition, le présent travail n'expose pas tous les aspects du développement durable. Pour cette raison, des facettes sociales et économiques de la Vieille Ville sont présentées. L'analyse touristique de la Vieille Ville de Berne se concentre sur la partie culturelle de ce dernier puisque c'est celui qui présente le plus d'opportunités de développer le tourisme dans la cité historique. La principale difficulté rencontrée lors de l'élaboration de ce travail reste l'obtention d'entretiens auprès de

spécialistes. En effet, plus de la moitié des personnes contactées n'ont pas désiré s'exprimer sur la Vieille Ville de Berne se justifiant par le fait que Monsieur Jean-Daniel Gross, Conservateur de celle-ci, était le plus à même de fournir des renseignements à son sujet. Les divers acteurs de la Vieille Ville ont quant à eux, été enchantés d'accorder un peu de leur temps à cette étude.

Je tiens à adresser mes remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidée d'une quelconque manière afin de réaliser ce travail de Bachelor. Et des remerciements tout particuliers vont à :

- Monsieur Rafael Matos-Wasem, mon professeur référent pour ce travail, qui m'a donné des conseils et est resté disponible durant toute la période d'écriture
- Madame Florence Graezer-Bideau, Directrice du Centre for Area and Cultural Studies Minor in Area and Cultural Studies, qui m'a permis de pouvoir travailler sur ce sujet et a été disponible tout au long de ce travail afin de répondre à mes diverses questions
- Madame Evelyn Wachter, Assistante de direction à l'hôtel Goldener Schlüssel, pour avoir répondu à mes question lors d'une interview
- Madame Béatrix Boillat, habitante de la Vieille Ville de Berne depuis 1978, qui m'a accordé de son temps afin de répondre à des questions sur la vie locale.
- Monsieur Nicolas Mathieu, secrétaire général de la Commission suisse pour l'UNESCO, qui m'a également consacré de son temps afin de m'expliquer le fonctionnement de l'UNESCO en Suisse ainsi que les missions de la commission pour laquelle il travaille
- Monsieur Marcel Graf, directeur marketing de Bern Tourismus, qui m'a donné des détails quant au tourisme bernois
- Monsieur Tobias Burkhalter, propriétaire du restaurant Casino à Berne, qui a répondu à mes questions concernant les restaurateurs de la Vieille Ville de Berne
- Monsieur Siegfried Möri, architecte indépendant, pour m'avoir indiqué les défis futurs auxquels devra faire face la Vieille Ville de Berne au niveau de la rénovation de ses bâtiments
- Monsieur Jean-Daniel Gross, conservateur de la Vieille Ville de Berne, pour ses précieuses informations sur la manière de conserver ce site.

- Et toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre au petit sondage que j'ai mené dans les rues de la Vieille Ville.

Un grand merci également aux deux personnes qui ont relu ce travail, Chantal et Jérémie.

Table des matières

Résumé	i
Avant-propos	ii
Table des matières.....	v
Liste des figures	viii
Liste des tableaux	ix
Liste des abréviations	x
Introduction.....	1
1 Méthodologie générale.....	2
2 L'Organisation des Nations Unis pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)...	3
2.1 L'UNESCO, une volonté commune exprimée par la SDN en 1920 déjà.....	3
2.2 But d'une telle organisation.....	4
2.3 Le fonctionnement général de l'UNESCO	5
2.4 La Commission suisse pour l'UNESCO en détail	5
3 La Convention de l'UNESCO pour la conservation du patrimoine mondial, 1972.....	7
3.2 Points essentiels et plus-value de cette Convention	10
3.3 Le patrimoine mondial, autorités compétentes au niveau de la Suisse.....	11
4 La Vieille Ville de Berne, une histoire vieille de 900 ans.....	12
4.1 Quelques mots sur Berne au 21 ^e siècle	14
5 Patrimonialisation de la Vieille Ville de Berne dès 1983.....	14
5.1 Le passage fatidique de 1983 s'est-il fait en douceur ?.....	15
5.2 Principaux changements dans la Vieille Ville dès 1983	17
6 Communautés locales, signe d'une intégration durable des contraintes de l'UNESCO25	
6.1 Cinq « Leiste »	25
6.2 Brunne Zytig, déjà 30 ans d'existence	28

6.3	Partage des bonnes pratiques entre les hôteliers, restaurateurs et cafetiers de la Vieille Ville	28
6.4	Autres signes d'intégration sociale	29
7	La nouvelle recommandation sur le paysage urbain historique.....	30
7.1	Résumé et plus-value de ces recommandations	30
7.2	État des lieux de l'intégration des principales idées de la nouvelle recommandation	32
7.3	Intérêt pour la Ville de Berne d'appliquer cette nouvelle recommandation	34
8	Le rôle du tourisme dans l'intégration et la conservation du site de manière durable	35
8.1	Offre et compétitivité touristique de la Vieille Ville de Berne	36
8.2	Offres événementielles culturelles dans la Vieille Ville de Berne	44
8.3	Positionnement de la ville - SWOT.....	45
8.4	Enquête dans les rues de la Vieille Ville à la rencontre des passants.....	50
8.5	Du côté des cafetiers, restaurateurs et hôteliers	54
8.6	Les tendances dans le tourisme applicables à la Vieille Ville de Berne.....	58
9	Suggestions de l'auteur	59
9.1	Opportunités d'améliorations pour la Vieille Ville de Berne.....	59
	Conclusion	69
	Références	71
	Annexe I – Recommandations de l'UNESCO sur le paysage urbain historique, 2011.....	79
	Annexe II – Devoirs et missions des États membres de l'UNESCO, du comité du patrimoine mondial et du centre du patrimoine mondial.....	84
	Annexe III – Commission suisse pour l'UNESCO.....	86
	Annexe IV - Comité du patrimoine mondial.....	87
	Annexe V – Liste des membres du Conseil exécutif de l'UNESCO	88
	Annexe VI – Questions de l'interview avec Madame Wachter, hôtel Goldener Schlüssel.	90

Annexe VII – Questions de l’interview avec Madame Boillat, habitante de la Vieille Ville de Berne depuis 1978.....	92
Annexe VIII – Questions de l’interview avec Monsieur Nicolas Mathieu, commission suisse pour l’UNESCO.....	93
Annexe IX – Questions de l’interview avec Monsieur Graf, Bern Tourismus.....	94
Annexe X – Questions de l’interview avec Monsieur Burkhalter, Propriétaire du Restaurant Casino à Berne.....	96
Annexe XI – Questions de l’interview avec Monsieur Möri, Architecte indépendant Büro ADB.....	98
Annexe XII – Questions de l’interview avec Monsieur Gross, Conservateur de la Vieille Ville de Berne	99
Annexe XII – Sondage mené au cœur de la Vieille Ville, auprès des passants, visiteurs et travailleurs.....	101
Annexe XIII - Analyse des conventions et recommandations UNESCO applicables à la Vieille Ville de Berne	104
Annexe XIV – Calendrier pour la mise en place des suggestions du chapitre 8.....	107
Déclaration de l’auteur.....	109

Liste des figures

Figure 1 - Liste des États membres fondateurs de l'UNESCO.....	4
Figure 2 - Remontage du temple Ramses II, Abou Simbel	7
Figure 3 - Composition de la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.....	9
Figure 4 - Sites du patrimoine de l'UNESCO ayant un statut particulier	10
Figure 5 - Vue aérienne de la Vieille Ville de Berne	13
Figure 6 - Map of the inscribed property, 1982	15
Figure 7 - Bâtiments rénovés entre 2009 et 2012.....	18
Figure 8 - Oberes Mayhaus vues en 1985 et 2014	19
Figure 9 – Kornhaus Keller, peinture de 1910 et photo de 2014	19
Figure 10 - Aperçu des prix de location d'appartement dans la Vieille Ville de Berne	21
Figure 11 - Répartition des types d'habitants par quartiers de la Ville de Berne, 2000	22
Figure 12 - Délimitations géographiques des cinq <i>Leiste</i> bernoises	26
Figure 13 - Première page du Brunne Zytig de janvier 2014, 30 ans du journal.....	28
Figure 14 – Prévisions de l'urbanisation mondiale, 1950 à 2050.....	31
Figure 15 - Analyse SWOT du tourisme dans la Vieille Ville de Berne	46
Figure 16 - Composition du panel des participants au sondage	51
Figure 17 – La Vieille Ville est... ..	52
Figure 18 - Lieux favoris de la Vieille Ville	53
Figure 19 - La fameuse Zytglogge, emblème de la Vieille Ville	53
Figure 20 - L'hôtel Goldener Schlüssel situé à deux pas de la fameuse Zytglogg à Berne..	55
Figure 21 - Rénovation de la Burgerratssaals 1979, Casino de Berne.....	57
Figure 22 - Calendrier 2015-2016 pour la mise en place des suggestions du chapitre 8..	107

Liste des tableaux

Tableau 1 - Les associations de quartier dans la Vielle Ville à Berne	26
Tableau 2 - Des outils qu'il est conseillé d'utiliser afin d'intégrer la nouvelle recommandation de l'UNESCO, état des lieux pour Berne.....	32
Tableau 3 - Benchmarking entre quatre destinations type "Vieille Ville"	38
Tableau 4 - Calendrier des principaux événements culturels organisés par la Ville de Berne pour 2015	44
Tableau 5 - A chaque opportunité, sa ou ses proposition(s) concrète(s)	62
Tableau 6 - Analyse des conventions et recommandations UNESCO applicables à la Vieille Ville de Berne	104

Liste des abréviations

UNESCO	United Nation Education Scientific and Cultural Organisation
RHUL	Recommandation for historic urban landscape
SDN	Société des Nations
CICI	Commission Internationale de Coopération Intellectuelle
OCI	Organisation de Coopération Intellectuelle
IICI	Institut International de Coopération Intellectuelle
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
ICOMOS	Conseil international des monuments et des sites
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ICCROM	Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels
VAL	Vereinigte Altstadtteiste
OFC	Office fédéral de la culture
OFS	Office fédéral de la statistique
MTS	Monitor Tourism Swiss
OFEV	Office Fédéral de l'Environnement
USP	Unique Selling Proposition

Introduction

Le tourisme culturel connaît un regain d'intérêt depuis quelques années de même que la découverte ou redécouverte des sites patrimoniaux. Grâce au label UNESCO qui indique l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial, celui-ci reste facilement reconnaissable par les touristes et les attire en nombre. Afin de suivre les nouvelles tendances dans le développement des modes de vie de notre société, l'UNESCO a décidé en 2011 de rendre effectif une nouvelle recommandation concernant le paysage urbain historique. Elle prend en compte le côté humain dans le développement et la conservation d'un site historique. Le tourisme est également mentionné dans cet outil.

Ce travail explore la situation actuelle du site patrimonial et vise déterminer quel est l'intérêt pour ses dirigeants à appliquer cette recommandation et surtout si cela lui sera nécessaire. Cette recommandation apparaît comme une opportunité d'analyse de la patrimonialisation de la Vieille Ville de Berne et des problèmes survenus au fil des années. Et ceci aussi bien du côté des autorités que des habitants et acteurs économiques du site.

Tout d'abord un historique de l'UNESCO et de l'intégration du label UNESCO dans la Vieille Ville de Berne est établi afin d'obtenir une base de compréhension pour la suite des éléments présentés dans ce rapport. Un bref historique de la Vieille Ville de Berne ainsi que quelques chiffres quant à sa situation actuelle sont présentés. De là, une analyse de la patrimonialisation du site de Berne est développée grâce aux avis recueillis durant les interviews. Les principaux changements qui ont eu lieu durant cette évolution sont ressortis et expliqués. Afin d'évaluer à quel point la vie communautaire s'est développée au sein de la Vieille Ville, des recherches quant aux principales associations ont été menées. Puis nous entrerons au cœur du sujet de ce travail à savoir la nouvelle recommandation de l'UNESCO datant de 2011. Elle est résumée puis une analyse de sa plus-value, indispensable afin de connaître la nécessité de l'appliquer au site patrimonial bernois, est présentée. De là, une évaluation de l'intérêt des autorités bernoises face à l'application de cette recommandation est établie. Le tourisme reste un point économique important dans la Vieille Ville et la recommandation en parle donc une analyse complète de celui-ci a été élaborée. Pour finir, les opportunités d'amélioration de la Vieille Ville de Berne sont exposées et des suggestions pour chacune d'elle sont proposées.

1 Méthodologie générale

Ce travail est divisé en quatre grandes étapes. Tout d'abord, afin d'établir une base pour mieux comprendre la suite du développement de ce rapport, des recherches quant aux historiques de l'UNESCO, la convention de 1972 et Berne ont été menés. La deuxième partie de ce rapport se penche sur la patrimonialisation de la Vieille Ville de Berne, ce qu'elle a amené à sa population et les problèmes qui en découlent. Ensuite le côté touristique de la Vieille Ville a été analysé pour enfin laisser place à la dernière étape de ce rapport, les suggestions.

Afin de répondre à la problématique de ce travail, il est apparu essentiel d'aller à la rencontre des habitants, touristes, restaurateurs, hôteliers et autorités de la Vieille Ville de Berne au travers d'entretiens qualitatifs. Ces interviews ont été mises en relation avec des études quantitatives. Cette méthode a porté ses fruits puisque les deux façons, qualitative et quantitative se complètent très bien. C'est donc pour cette raison principalement que ce document se base en grande partie sur des études qualitatives

De toutes ces analyses, recherches documentaires, sondage et interviews, les opportunités d'améliorations ont été ressorties et c'est sur cette base que des suggestions ont pu être proposées. Elle ont ensuite été classées selon le temps nécessaire à leur mise en œuvre, court, moyen ou long terme.

2 L'Organisation des Nations Unis pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Afin de bien définir les bases du travail qui va suivre, il semble essentiel d'évoquer les points marquants qui ont forgé l'histoire de l'UNESCO. C'est ainsi qu'un bref historique de cette organisation a été élaboré mais les missions et but de l'UNESCO sont également abordés.

2.1 L'UNESCO, une volonté commune exprimée par la SDN en 1920 déjà

Déjà en 1920, lors de sa première réunion la Société des Nations (SDN) exprimait sa volonté de créer un système de partage culturel entre les divers États du monde. En effet, durant l'entre-deux guerres, les relations internationales se sont intensifiées et un tel partage intellectuel s'est avéré nécessaire afin d'éviter une seconde guerre. C'est alors que la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle (CICI) naquit en 1922 d'après la proposition du français Léon Bourgeois (Mainetti, 2014, p. 178). Par la suite, à Paris en 1926, l'instrument d'action de la CICI, soit l'Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI) fut mis sur pied. Cependant, cet organisme ne permettra plus à la CICI de contrôler ses actions et donc, dès 1931, la CICI deviendra l'Organisation de la Coopération Intellectuelle (OCI). L'OCI avait une structure peu compréhensible puisqu'elle se composait essentiellement d'organismes créés au fil des années et uniquement selon les besoins du moment. En 1938, une volonté de remettre l'OCI au goût du jour en proposant une nouvelle réforme apparut mais celle-ci échoua et l'IICI cessa toute activité deux ans plus tard à cause de la défaite des français durant la Deuxième Guerre Mondiale. (Mainetti, 2014, p. 180)

Quelques années plus tard, en 1946 plus précisément, on verra naître l'UNESCO. Cette organisation remplaça l'OCI car elle ne répondait plus aux besoins nécessaires à une société moderne. En effet, les champs d'actions de l'OCI se limitaient principalement à du travail intellectuel. (Mainetti, 2014, pp. 180-181)

L'UNESCO, abréviation d'*United Nation Education Scientific and Cultural Organisation* soit l'Organisation des Nations Unis pour l'éducation, la science et la culture fut créée en 1946, au sortir de la Deuxième Guerre Mondiale. Il sembla rapidement et clairement nécessaire de mettre en place une nouvelle organisation de ce type. En effet, l'évidence apparut que des accords de paix uniquement fondés sur l'économie et la politique des États ne « saurait

entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples ». (Mainetti, 2014, p. 183). Pour ces raisons, il fallut trouver des accords également fondés sur la « solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ». (Mainetti, 2014, p. 183)

C'est ainsi qu'en novembre 1945, 37 États se sont réunis à Londres afin de signer la convention pour la création de l'UNESCO. Mais c'est seulement une année plus tard que cette dernière entrera en vigueur via la ratification des 20 États fondateurs (voir figure ci-dessous). (UNESCO, 1995)

Figure 1 - Liste des États membres fondateurs de l'UNESCO

États membres

États fondateurs : liste des vingt premiers États qui ont ratifié l'Acte constitutif en 1946

1	Royaume-Uni	11	Egypte
2	Nouvelle-Zélande	12	Norvège
3	Arabie Saoudite	13	Canada
4	Afrique du Sud	14	Chine
5	Australie	15	Danemark
6	Inde	16	Etats-Unis
7	Mexique	17	Tchécoslovaquie
8	France	18	Brésil
9	République dominicaine	19	Liban
10	Turquie	20	Grèce

Source : unesco.org (1995)

De son côté, la Suisse entra dans l'UNESCO en 1948 et sera un des premiers États à signer son entrée dans l'organisation. Dès 1951, d'autres pays rejoindront l'organisation tels que la République Fédérale d'Allemagne et le Japon. L'Espagne suivra deux ans plus tard et pour l'URSS ce sera en 1954. Puis, de nombreux États africains adhéreront à la cause ainsi que plusieurs anciennes républiques soviétiques. Ce n'est qu'en 1971 que l'on retrouvera la Chine dans cette organisation. (UNESCO, 1995)

2.2 But d'une telle organisation

L'UNESCO fut fondée afin de

« Contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre les nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans

distinction de race, de sexe, de langue ou de religion, que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples ». (UNESCO, 1995)

En effet, comme expliqué précédemment, suite à la deuxième guerre mondiale, il fut nécessaire de trouver une solution plus efficace que la CICI créée en 1922, afin d'éviter une énième guerre. Il s'avéra que le partage des connaissances et le respect mutuel des divers éléments cités ci-dessus soient les meilleures solutions pour le maintien de relations saines entre les pays.

2.3 Le fonctionnement général de l'UNESCO

Au sein de l'UNESCO même, on retrouve plusieurs organes. Tout d'abord, les représentants de chaque État membre forment ce que l'on nomme la Conférence générale. C'est elle qui décide des stratégies que va adopter l'organisation notamment via les Conventions, recommandations et déclarations. Elle va également valider le programme et budget de l'UNESCO. (UNESCO, 2014)

Ensuite, le Conseil exécutif mettra en œuvre les décisions adoptées par la Conférence générale. 58 États membres forment ce Conseil (voir liste complète du Conseil exécutif, Annexe V). Puis on trouve le Secrétariat, qui comprend l'ensemble du personnel et le Directeur général, responsable exécutif. Son rôle principal est de proposer des solutions concrètes pour les pays membres de l'UNESCO afin qu'ils puissent appliquer les décisions de la Conférence générale. (UNESCO, 2014)

En parallèle de ces trois niveaux de la structure, l'UNESCO collabore également avec des organisations nationales mais aussi régionales. En outre, plus de 330 organisations non gouvernementales (ONG) ont des liens directs avec elle et travaillent main dans la main lorsqu'il s'agit de mettre sur pied de projets spécifiques. (UNESCO, 2014)

2.4 La Commission suisse pour l'UNESCO en détail

La commission suisse pour l'UNESCO est basée à Berne et a vu le jour en 1949, soit l'année qui a suivi l'entrée de la Suisse dans l'organisation. Cette commission fédérale extraparlamentaire est rattachée au Département Fédéral des Affaires Étrangères (DFAE) et est actuellement présidée par Monsieur Jean-Bernard Münch, en poste depuis janvier 2012,

et ce pour un mandat de quatre ans. Monsieur Nicolas Mathieu occupe le poste de secrétaire général, également pour quatre ans. Le secrétariat général est mis à disposition de la commission suisse pour l'UNESCO par le DFAE et compte à ce jour, une équipe de six employés permanents. Afin d'entourer Monsieur Münch, 20 personnes, dont Nicolas Mathieu, sont élues par le Conseil fédéral pour quatre ans selon leur domaine de compétence (voir liste complète des membres de la commission Annexe III). Le Conseil fédéral veille à ce que cette commission soit composée par autant d'hommes que de femmes et aussi que les régions linguistiques de la Suisse soient équitablement représentées. (UNESCO, 2014).

2.4.1 Les tâches et missions de la commission

La commission fut fondé afin de conseiller le gouvernement dans les domaines concernant l'UNESCO ainsi que sur sa politique à ce sujet. Elle a aussi pour mission d'assurer le lien entre le monde civil et les autorités via de la communication active mais également des forums pour être à l'écoute des personnes civiles. Par exemple, pour le patrimoine immatériel, Monsieur Mathieu et son équipe organisent des forums régionaux durant lesquels des personnes locales porteuses de traditions sont invitées à une table ronde avec les autorités afin de créer le dialogue. Monsieur Nicolas Mathieu a bien insisté sur la principale volonté de la commission : développer une compréhension unique entre tous les sites de valeur universelle exceptionnelle et une communication commune et juste. Les visiteurs d'un site devraient l'admirer pour ses attributs qui lui ont permis de se voir remettre le titre de patrimoine mondial et non uniquement pour sa beauté. Pour ce faire, elle a publié un livre intitulé *Patrimoine mondial en Suisse* et présente les 11 sites du patrimoine mondiale en mettant en avant leur atouts, ce qui leur ont permis de figurer sur la fameuse liste de l'UNESCO. Un film ainsi qu'une charte du patrimoine mondial Suisse vont également être mis en place dans ce sens-là. (N. Mathieu, Secrétaire général de la commission suisse pour l'UNESCO, communication personnelle, 11 novembre 2014)

Pour le moment, la commission œuvre sur quatre axes :

- Le patrimoine mondial
- Le patrimoine immatériel
- L'éducation de la petite enfance
- L'éducation pour tous (N. Mathieu, CP, 11 novembre 2014)

2.4.2 Le budget

Notons aussi que le budget de cette commission s'élève à CHF 500'000.-. (Commission suisse pour l'UNESCO, 2014). Ce montant paraît faible en comparaison avec le budget fédéral 2014 : 66,245 milliards de recettes et 66,124 milliards de dépenses. (RTS, 2013) Le DFAE quant à lui s'est vu attribué la somme de 46'656'200 francs suisses de recettes en 2014, soit 0.7 % du budget fédéral et 924'561'700 francs suisses de dépenses, 1.4 %. (Confédération Suisse, 2014).

3 La Convention de l'UNESCO pour la conservation du patrimoine mondial, 1972

Nous venons de passer en revue l'origine, l'historique ainsi que le but de l'organisation UNESCO. Celle-ci a émis la *Convention du patrimoine mondial* en 1972 afin de conserver ce qu'elle considère comme des sites à valeur universelle exceptionnelle.

Mais elle n'est pas apparue miraculeusement et encore moins sans raison, c'est à cause ou plutôt grâce à la construction du barrage d'Assouan. Dans les années 1960, on débuta la construction de ce gigantesque ouvrage afin de subvenir aux besoins en électricité et en eau de la région. En 1959, un an avant le début des travaux,

l'UNESCO lança une campagne d'envergure internationale afin d'accélérer les recherches archéologiques à cet endroit. En effet, le futur lac artificiel Nasser allait inonder plus de 20 sites archéologiques d'une importance capitale dans l'histoire égyptienne. C'est ainsi que les fameux temples d'Abou Simbel ont pu être déplacés, pierre par pierre, à plusieurs kilomètres de là. Par contre, plusieurs sites n'ont pu éviter l'inondation et demeurent perdus à jamais. Cette impressionnante propagande de l'UNESCO coûta la bagatelle de 80 millions de dollars

Figure 2 - Remontage du temple Ramses II, Abou Simbel



Source : mafto.fr (2011)

EU, à moitié financée grâce à des dons d'environ 50 pays. Nous avons eu là, une belle preuve de l'importance du partage et de la collaboration entre les divers États de ce monde afin de conserver les biens culturels et naturels exceptionnels. (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2014)

Mais l'histoire ne s'arrêta pas en si bon chemin. Par la suite, l'UNESCO lança d'autres campagnes afin de sauver des sites comme Venise, les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro au Pakistan ou encore l'Ensemble de Borobudur en Indonésie. De là, l'UNESCO et le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) décidèrent de créer une convention afin de protéger ce patrimoine si précieux. (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2014)

À ce jour, 191 États ont ratifié cette Convention depuis sa publication en 1972. Les États-Unis d'Amérique validèrent la Convention avant tous les autres en 1973 et l'Égypte l'imita en 1974. La Suisse devient État partie en 1975, en 19^e position sur 191. Elle fait donc partie des premiers pays à accepter de conserver et protéger son patrimoine national en l'inscrivant sur la liste. (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2014)

3.1.1 Fonctionnement de la Convention

La Convention est autonome grâce à trois instances mises en place par l'UNESCO. L'Assemblée générale des États parties tout d'abord, est responsable de gérer les montants des cotisations au fond du patrimoine mondial et élit le Comité du patrimoine mondial. Elle se réunit en même temps que les sessions de la Conférence générale de l'UNESCO. Le Comité du patrimoine mondial englobe les représentants de 21 États parties sur les 191 et se réunit autant de fois que nécessaire (voir liste complète du comité du patrimoine mondial, Annexe IV). Le Secrétariat, fonction assurée par le Centre du patrimoine mondial, assiste le Comité. (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2013)

Afin d'aider l'Assemblée Générale dans la prise de ses décisions, trois organes consultatifs collaborent avec elle. Il s'agit :

- du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) qui analyse les demandes d'inscriptions au patrimoine mondial et s'inquiète de la conservation des sites inscrits (ICOMOS, 2014)
- de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qui « aide à

trouver des solutions pratiques aux problèmes de l'environnement et du développement les plus pressants de l'heure » (IUCN, 2014)

- et du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), qui s'occupe d'améliorer les « pratiques de gestion et de conservation au sein du patrimoine mondial » (ICCROM, 2014)

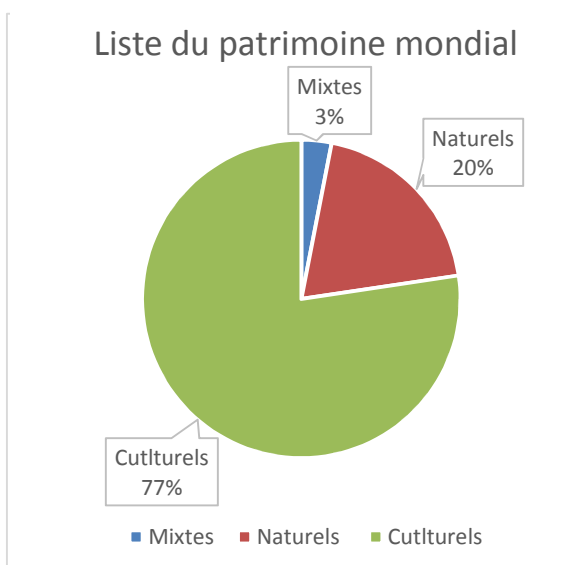
3.1.2 Un but, des fondements, une volonté mondiale de conserver notre patrimoine.

En signant la Convention de l'UNESCO, les pays s'engagent à respecter les missions qui leur ont été confiées (voir annexe III) et à conserver les monuments reconnus par l'organisation. En retour, l'UNESCO promet de les aider à protéger leurs biens financièrement, grâce au fond. Avec les cotisations des nations membres de l'UNESCO, des dons d'organisations privées et de particuliers, ce dernier se monte à environ quatre millions de dollars américains (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2014). Ce montant est utilisé également en cas d'urgence lorsque la conservation d'un patrimoine se trouve en danger. La Suisse a déjà versé la somme de USD 34'185.- depuis le 1^{er} janvier 2014. Le montant de la cotisation va dépendre du nombre de sites nationaux répertoriés sur la liste des patrimoines mondiaux ainsi que des montants alloués par l'UNESCO pour la conservation de certains objets. (UNESCO, Bureau de Gestion Financière, 2014) Mais les pays membres peuvent également demander des financements à l'UNESCO pour des recherches scientifiques, des consultations d'experts, des montants supplémentaires pour la conservation de leur monument, etc. (World Tourism Organization, 1993, p. 1). Pour sa part, la Suisse n'a jamais adressé de demande d'assistance financière à l'UNESCO. (UNESCO, 2014)

3.1.3 La Convention en quelques chiffres

Ci-contre, un graphique illustre les proportions de chacune des catégories qu'occupent les sites inscrits sur la fameuse liste du patrimoine mondial. Les biens de type culturel, telle que la Vieille Ville de Berne constituent les trois quarts de l'inventaire,

Figure 3 - Composition de la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

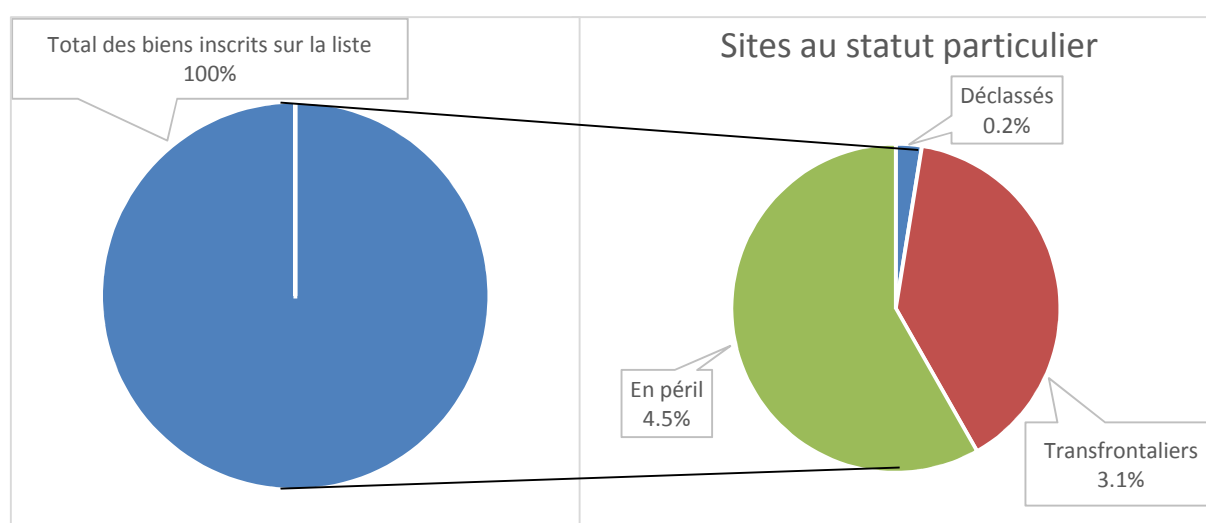


Source : whc.unesco.org et données de l'auteur (2014)

soit 779 au total contre 197 patrimoines de type naturel. La Suisse totalise trois sites naturels et huit sites culturels.

Ci-dessous, les sites ayant un statut particulier ont été mis en relation avec le nombre total de 1007 biens patrimoniaux. Ceci, afin de montrer que seuls deux d'entre eux ont été déclassés par le Centre du patrimoine mondial, soit 0.2% et 4.5% soit 46 biens sont considérés comme en péril par le Centre. Ils pourront bénéficier d'une aide financière de l'UNESCO pour conserver son patrimoine. Ces chiffres relativement bas, démontrent également de l'efficacité de la Convention pour la protection et la conservation du patrimoine.

Figure 4 - Sites du patrimoine de l'UNESCO ayant un statut particulier



Source : whc.unesco.org et données de l'auteur (2014)

3.2 Points essentiels et plus-value de cette Convention

Nous sommes en 1972, dans un contexte économique florissant, une industrie qui tourne à plein régime et juste après les 30 glorieuses. Malgré tout, la question se pose des conséquences négatives des actions de l'Homme sur son environnement. Le développement technologique et l'innovation sont à leur comble cependant, il faut trouver un juste milieu entre développement économique, social et protection de l'environnement. La notion de « développement durable » est née.

Cette prise de conscience a permis la mise en place de la déclaration de Stockholm qui annonça un changement radical dans notre façon de produire, consommer et agir quant à notre environnement. En effet, lors du premier sommet de la Terre en juin 1972 à Stockholm,

l'expression « Développement durable » sera évoquée pour la première fois de manière officielle. Grâce à cette déclaration, le monde prendra conscience de l'importance de repenser sa manière de vivre considérée alors comme non-durable.

Avec cette Convention de 1972, c'est la première fois qu'une prise de conscience de la valeur du patrimoine culturel comme naturel et de l'importance d'assurer sa sauvegarde au fil des siècles se fait sentir. En effet, ce patrimoine retracent l'histoire, notre histoire et il est capital de le transmettre aux générations à venir.

3.3 Le patrimoine mondial, autorités compétentes au niveau de la Suisse

En Suisse, deux services de la Confédération s'occupent des questions portant sur le patrimoine mondial. On y retrouve l'Office Fédéral de la Culture (OFC) qui s'occupe de la protection des sites historiques ainsi que l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV) en charge des sites naturels suisses inscrits sur la liste de l'UNESCO. Afin de compléter les compétences des deux organismes cités ci-avant, le gouvernement suisse a décidé de créer la commission suisse pour l'UNESCO en 1985. Cette dernière joue un rôle de conseiller à la Nationale quant aux divers sujets et thèmes de l'UNESCO mais elle assure également les relations diplomatiques entre la Suisse et l'UNESCO. (Office Fédéral de la Culture OFC, 2014)

3.3.1 Liste des sites suisses répertoriés au patrimoine mondial

En 2014, la Suisse ne compte pas moins de 11 biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. En voici la liste avec leur année d'inscription :

Sites culturels :

- la Vieille Ville de Berne, 1983
- l'abbaye de Saint-Gall, 1983
- le monastère de Saint-Jean à Müstair, 1983
- les châteaux et les fortifications de Bellinzone, 2000
- le paysage culturel du vignoble de Lavaux, 2007
- les chemins de fer rhétiques dans les paysages Albula/Bernina, 2008
- La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger, 2009
- les sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes, 2011

Sites naturels :

- la Jungfrau-Aletsch, 2001
- le Monte San Giorgio, 2003
- le haut lieu tectonique suisse Sardona, 2008

3.3.2 La conservation de la Vieille Ville, comment ça marche ?

Concernant la Vieille Ville de Berne, c'est Monsieur Gross, Conservateur de la Ville qui est chargé du dossier de l'UNESCO. En contactant Madame Dorothee Schindler, responsable de Berner Heimatschutz, elle confirme que le dossier de la Vieille Ville fût remis aux autorités non pas cantonales mais communales. L'association privée qu'elle préside ne s'occupe absolument pas de ce trésor médiéval, il en va du ressort du domaine public. (Communication personnelle, 29 octobre 2014) Monsieur Oliver Martin, chef de la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture, également contacté dans le cadre de ce travail, a refusé de répondre aux questions liées à la Vieille Ville pour les mêmes raisons que Madame Schindler « s'agissant d'une compétence cantonale respectivement communale dans le cas de la Ville de Berne, je vous invite à contacter directement le conservateur de la Vieille Ville de Berne, M. Jean-Daniel Gross » (O. Martin, chef de la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'OFC, communication personnelle, 5 novembre 2014).

Monsieur Gross, conservateur de la Vieille Ville, confirme les informations ci-dessus mais rajoute que le service des monuments, qu'il dirige, est en fait un petit service avec les compétences cantonales sur le territoire de la commune de Berne. Il décrit également les rôles de la *Denkmalpflege* ainsi : en premier lieu il s'agit d'inventorier tous les biens protégés par l'ordonnance communale sur l'urbanisme, acceptée par le peuple en 2006 pour la dernière version et ensuite, à son service de gérer cet inventaire. Dans la gestion des biens inventoriés le service des monuments contrôle les permis de construire délivrés ou encore, essaie d'influencer les projets de constructions avec toujours cette perspective de protection du patrimoine. (Communication personnelle, 24 novembre 2014)

4 La Vieille Ville de Berne, une histoire vieille de 900 ans

Ce qu'on connaît aujourd'hui comme étant la Vieille Ville de Berne n'était en fait qu'une immense forêt s'étalant sur toute la presqu'île. C'est alors qu'en 1191, le duc Berchtold V Von

Zähringen, membre d'une grande famille ducale du sud-ouest de l'Allemagne, donna l'ordre au seigneur Cuno Von Bubenberg de bâtir une ville afin d'assouvir ses ambitions politiques et économiques. Mais au 16^e siècle, les bernois reprennent la Ville en main et elle deviendra la ville-état la plus puissante du nord des Alpes. (Commission suisse pour l'UNESCO, 2012)

L'incendie de 1405 ravagea presque toute la Ville. Elle a été reconstruite en pierre tout en respectant l'implantation des anciennes bâtisses. Même si la plupart des maisons datent du 16^e ou 17^e siècle, la structure médiévale de la Ville reste inchangée depuis sa fondation (Commission suisse pour l'UNESCO, 2012) Elle fut construite en trois phases. La seconde extension se fit vers l'Ouest avec la Tour des Prisons comme nouvelle porte pour la Ville. La dernière étape eut lieu entre le 14^e et le 15^e siècle. (Bern Tourismus, 2014). Grâce à l'Aar qui entoure la Ville sur trois côtés, il ne fallut édifier qu'une seule muraille afin de la protéger au mieux contre les éventuelles attaques barbares de l'époque. (Fenazzi, 2009) Les six kilomètres d'Arcades que compte la Ville avaient et ont toujours une fonction utile joint à un souci d'esthétique. Grâce à elles, il est facile de se promener dans les rues tout en restant à l'abri en cas de mauvais temps.

Grâce à son architecture médiévale très bien conservée au fil des siècles et malgré l'évolution des modes de vie de ses habitants, la Vieille Ville de Berne est un témoin important de cette époque pour l'Europe. (Suisse Tourisme, 2014) C'est tout naturellement qu'elle fut classée Patrimoine Mondial de l'UNESCO en 1983.

Figure 5 - Vue aérienne de la Vieille Ville de Berne



Source : myswitzerland.com (2014)

4.1 Quelques mots sur Berne au 21^e siècle

Berne aujourd'hui c'est : 105'206 résidents suisses soit 76.3 % et 32'774 résidents étrangers soit 23.7% (Stadt Bern, 2014, p. 18) et 2.4% de personnes au chômage contre 3% de la moyenne nationale (Secrétariat d'État à l'économie SECO, 2014). Mais la Ville de Berne c'est également 710'786 nuitées hôtelières en 2013 avec un pic de juin à septembre et presque 423'000 arrivées. (Stadt Bern, 2014, pp. 169-173) La Suisse entière a généré 35.6 millions de nuitées dans des hôtels en 2013. La Ville de Berne représente tout juste 2% de ce chiffre. Pour se faire une idée de ce à quoi correspondent ces chiffres, la commune de Berne apparaît dans les 12 stations touristiques suisses générant le plus de nuitées et d'arrivées en 2014. (Office fédéral de la statistique OFC, 2014)

Pour les bernois, la Vieille Ville s'étend de la fameuse Zytglogge, la Tour de l'horloge, à la fosse aux ours. (B. Boillat, habitante de la Vieille Ville de Berne, Communication personnelle, 11 novembre 2014) En réalité, elle s'étend depuis la gare des CFF jusqu'à la fosse aux ours (voir plan de la figure 6 ci-après).

5 Patrimonialisation de la Vieille Ville de Berne dès 1983

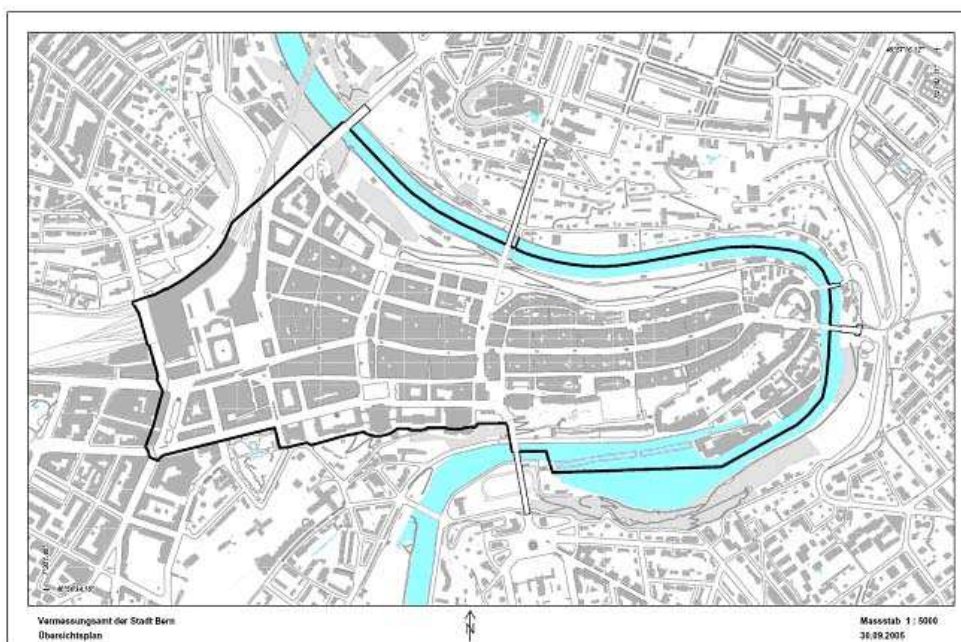
Tout d'abord, qu'est-ce que la patrimonialisation ? Cette pratique consiste à « qualifier un site (...) comme étant un bien commun ayant une valeur collective potentielle ». (Bouin, 2009) L'inscription de la Vieille Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO a confirmé sa valeur unique et exceptionnelle aux yeux de tous.

Afin de mieux comprendre le processus de patrimonialisation de la Vieille Ville de Berne, voici un bref aperçu de la manière dont la Suisse procède à l'inscription de son patrimoine à l'UNESCO. Environ chaque décennie, le Conseil Fédéral soumet une liste indicative des sites qu'elle désire inscrire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Quelques années après la ratification de la Suisse pour la Convention sur la protection du patrimoine, 13 sites dont la Vieille Ville de Berne ont été soumis à la commission suisse pour l'UNESCO sous forme de liste afin d'être approuvés. Puis la candidature de chaque bien a été envoyée petit à petit jusqu'en 2011. En 1983, les sites culturels de la Vieille Ville de Berne, l'Abbaye de Saint-Gall ainsi que le Monastère de Saint-Jean à Münstair intègrent la fameuse liste du patrimoine mondial.

Mais pour quelles raisons, hormis sa beauté, la Vieille Ville de Berne obtint cette prestigieuse appellation, mondialement reconnue ? Précisons que pour accepter le dossier d'un site culturel, ce dernier doit avoir une valeur universelle exceptionnelle ce qui signifie « une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité » (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2013, p. 15). Le site doit également répondre à au moins un des dix critères mentionnés dans les Orientations qui guident les États parties dans la mise en place de la Convention du patrimoine mondial. La Vieille Ville de Berne rejoint le critère numéro trois de ces Orientations soit, « apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue » (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2013, p. 22)

Ci-dessous, une carte géographique représentant les délimitations de la Vieille Ville de Berne pour son inscription en tant que patrimoine culturel.

Figure 6 - Map of the inscribed property, 1982



Source : whc.unesco.org (1982)

5.1 Le passage fatidique de 1983 s'est-il fait en douceur ?

Passer de simple cité historique à patrimoine culturel mondial de l'UNESCO nécessite une bonne préparation afin d'appréhender au mieux les divers changements possibles. Ce chapitre propose un aperçu des ressentis de quelques acteurs du site culturel bernois quant à cette inscription de 1983.

5.1.1 Pour les autorités compétentes

Du côté des autorités, c'est sans aucun doute que la question ci-dessus peut être répondu par l'affirmative. Le site culturel de la Vieille Ville de Berne fut l'un des premier bien inscrit sur la liste définie par le centre du patrimoine mondial et son nouveau statut prestigieux ne bouleversa pas radicalement la cité historique. Notons tout de même qu'un phénomène de gentrification est apparu (cf : développement ci-après). Nicolas Mathieu, secrétaire de la commission suisse pour l'UNESCO explique que si la transition s'est passée de manière très satisfaisante, c'est que la Suisse prépare ses dossiers d'inscription au patrimoine mondial de manière rigoureuse. En effet, chaque décennie, elle soumet tout d'abord une liste indicative des sites considérés comme ayant une valeur exceptionnelle et la transmet à la commission suisse pour l'UNESCO afin d'obtenir leur expertise et avis. (CP, 11 novembre 2014) La dernière liste en date concerne huit traditions vivantes pour lesquelles la Suisse soumettra leurs dossiers afin d'être inscrits sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Elle a été approuvée par un groupe de neuf experts en octobre 2014. (Office fédéral de la culture OFC, 2014)

Après validation des deux organismes (l'OFC et la commission suisse pour l'UNESCO), ce document est transmis au centre du patrimoine mondial suivant ses exigences de l'article 11 de la convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel « Chacun des États parties à la présente convention soumet (...) au comité du patrimoine mondial un inventaire des biens du patrimoine culturel et naturel situés sur son territoire et susceptibles d'être inscrits sur la liste ». (UNESCO, 1972, p. 5) Aussi, cette liste indicative éditée tous les dix ans par la Confédération doit également, et toujours selon l'article 11 de la Convention de 1972, « comporter une documentation sur le lieu des biens en question et sur l'intérêt qu'ils présentent ». (UNESCO, 1972, p. 5) Du fait de ces préparatifs bien organisés, les autorités n'ont pas de souci majeur à intégrer le label UNESCO du site en question auprès de leur population.

5.1.2 Pour les habitants

Du côté des habitants, la nomination de la Vieille Ville en tant que site à valeur exceptionnelle est également un franc succès. La plupart des bernois, comme Madame Boillat, elle a ressenti une grande fierté lors de cette nomination. Le plus grand changement qu'elle a pu constater reste la rénovation à l'intérieur même des habitations. En effet, avant cette

inscription au patrimoine mondial, seules les façades des bâtiments de la Vieille Ville étaient entretenues car très peu de lois existaient concernant la préservation de l'intérieur de ces monuments historiques. La Ville de Berne, qui possédait un grand nombre d'appartements dans la cité médiévale, remit ses biens à niveau selon les lois pour la conservation instaurées par les autorités compétentes. C'est ainsi que les loyers ont considérablement augmenté, ce qui a forcé des familles et personnes appartenant à la classe moyenne à quitter les lieux et donc la Vieille Ville. Le phénomène de gentrification s'est mis en place (développement ci-après). (CP, 11 novembre 2014)

Madame Wachter, assistante de direction à l'hôtel Goldener Schlüssel ainsi que Monsieur Burkhalter, propriétaire du restaurant Casino confirment cette sensation de fierté parmi les acteurs bernois. Pour la fréquentation de leur établissement respectif, cette nomination n'a eu presque que des conséquences positives. (E. Wachter, assistante de direction de l'hôtel Goldener Schlüssel, communication personnelle, 5 novembre 2014) Monsieur Burkhalter précise que cette inscription reste pour lui, très importante pour le canton, la Ville et surtout les acteurs économiques de la cité. (T. Burkhalter, propriétaire du restaurant Casino à Berne, communication personnelle, 20 novembre 2014).

5.2 Principaux changements dans la Vieille Ville dès 1983

Même si, comme décrit dans le chapitre précédent, le passage d'une simple ville historique à patrimoine mondial de l'UNESCO s'est déroulé en douceur, certains aspects de cette dernière ont subi des conséquences, négatives mais également positives d'une renommée internationale plus prisée de la Vieille Ville. Les principales évolutions sont développées ci-après grâce à des faits reconnus ainsi qu'à des témoignages recueillis sur le terrain.

5.2.1 La conservation des bâtiments

Avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance communale sur l'urbanisme acceptée par le peuple avant l'inscription de la Vieille Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO, une liste des bâtiments protégés a été établie. Les propriétaires privés ne peuvent contester cette protection. Cela implique également qu'ils ne peuvent effectuer des travaux de rénovation librement : le service des monuments historiques de la Vieille Ville doit donner son accord. Monsieur Möri, architecte indépendant, affirme cette constatation et explique que la rénovation de ces vieilles bâtisses fera l'objet d'un défi majeur pour le futur, surtout au niveau

de l'énergie. (S. Möri, architecte indépendant, Büro ADB, communication personnelle, 11 novembre 2014). Madame Boillat confirme également ces explications. A son arrivée dans la Vieille Ville, elle décrit son appartement comme étant très vétuste et mal isolé. Le charme indéniable de son logement ainsi que le loyer bas compensaient les conditions de vie assez rustiques d'une telle habitation. (CP, 11 novembre 2014)

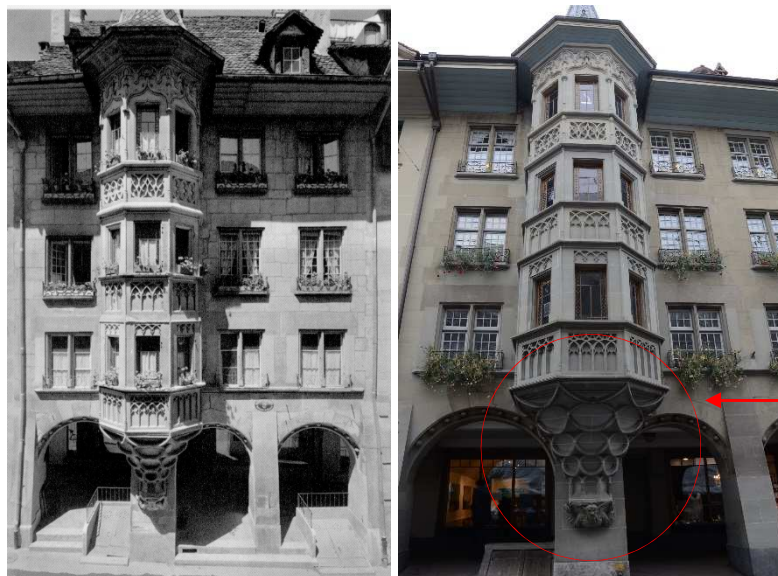
Ci-dessous, une carte géographique indiquant, en vert, les bâtiments de la Vieille Ville ayant subi des rénovations entre 2009 et 2012. Cette carte montre que la conservation du site via des rénovations continue activement.

Ensuite, afin d'avoir un aperçu quant à l'évolution des rénovations de certains bâtiments, deux exemples imagées de rénovations réussies effectuées sur des bâtiments de la Vieille Ville de Berne sont présentés et imagés.

Figure 7 - Bâtiments rénovés entre 2009 et 2012

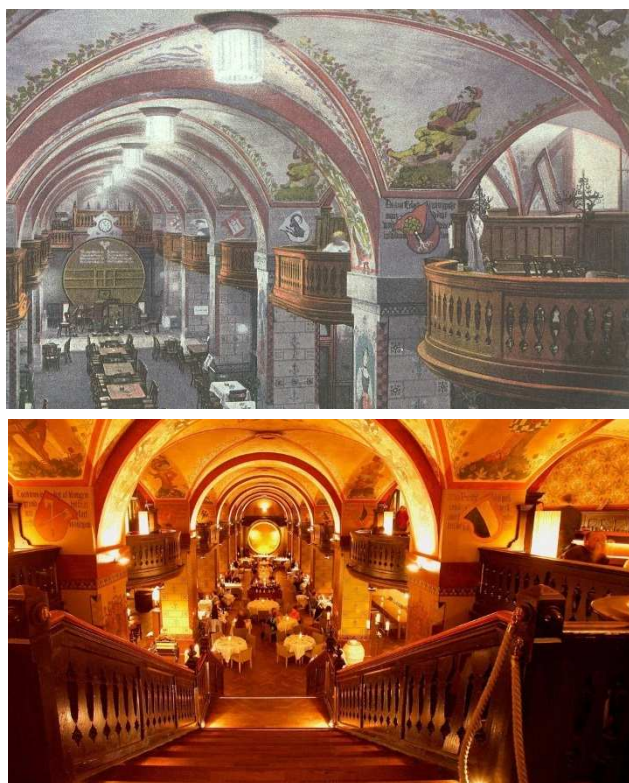


Sources : Gross (2013), pp. 15-16

Figure 8 - Oberes Mayhaus vues en 1985 et 2014

Sources : sgkgs.ch (2012) et photo de l'auteur (2014)

La maison Mayhaus fut bâtie en 1466 puis rénovée une première fois en 1515. En 1700, la façade subit une transformation et en 1895 on ajouta un troisième étage à la maison. En 1983, l'encorbellement a été suet à quelques changements et entre 1986 et 87, l'intérieur des bâtiments furent rénovés. (Gross et al., 2008,

Figure 9 – Kornhaus Keller, peinture de 1910 et photo de 2014

Sources : Gross et al. (2008), p.51 et bern.ch (2014)

La Korhaus Keller fait partie des emblèmes de la Vieille Ville. Ce bâtiment a vu le jour en 1711. En 1895, il subit sa première transformation grâce à l'aménagement du Musée des Métiers. L'année d'après, la cave à vin se vit réaffectée en salle des fêtes. Puis en 1898, des peintres réalisèrent la restauration des fresques de la cave. Les fenêtres retrouvent leur style baroque en 1976 et 20 ans plus tard, une rénovation totale du bien eu lieu : ouverture d'une bibliothèque, augmentation du nombre de salles et un restaurant au rez-de-chaussée (Gross et al., 2008, p. 50)

5.2.2 La gentrification résidentielle et commerciale du centre historique

Comme cité précédemment, le phénomène le plus visible dans l'évolution de la vie au sein du centre historique reste la gentrification. Alors qu'est-ce que la gentrification et pourquoi s'est-elle développée au sein de la Vieille Ville de Berne ? Ces questions vont être approfondies ci-après.

Le terme gentrification fut mentionné pour la première fois en 1964 par la sociologue Ruth Glass. Il s'agit de la migration des classes moyennes hors des centres urbains pour laisser place à des gens considérées comme aisées financièrement. Cependant, cette définition a été amenée à évoluer dans les années 1990. Elle s'est étendue aux espaces publics et aux commerces. Pour le cas de la Vieille Ville de Berne, ce sont les gentrifications résidentielles et commerciales qui la concernent directement. Ces dernières se développent souvent dans les lieux où les logements ont une valeur patrimoniale. Les artistes constituent des « éclaireurs de la gentrification » (Rérat, Söderström, Besson, & Piguet, 2008, p. 41) A la question « Pourquoi avoir choisi ce lieu pour vous établir ? », Madame Boillat explique que ses passions pour la culture et l'art l'emmenèrent naturellement vers ce lieu tout à fait insolite. (CP, 11 novembre 2014) De nombreux artistes y logeaient lors de son déménagement en 1978.

Mais les artistes ne demeurent pas la seule catégorie d'individus à influencer ce changement de population car un des critères qui justifie cette évolution de classe sociale au sein de logements à caractères particuliers reste évidemment le revenu. Madame Boillat explique qu'en 1978, son loyer s'élevait à environ 400 francs suisses pour un appartement vaste en superficie mais très vétustes. Dès l'inscription de la Vieille Ville en tant que patrimoine, les locations ont pris l'ascenseur. Elle paiera désormais plus de CHF 3'000 francs suisses pour le même logement. (CP, 11 novembre 2014) Cette énorme augmentation se justifie par les lois sur la rénovation et la conservation des bâtiments historiques suite son inscription sur la liste de l'UNESCO. Avant cette nomination, seules les façades des bâtisses étaient rénovées et peu d'importance était accordée à l'état interne des bâtiments. Dès 1983, ce point de vue change radicalement et des rénovation à l'intérieur des bâtisses historiques s'opèrent.

C'est donc une évolution radicale qui s'annonce. Forcément, ces travaux ont entraîné une hausse des loyers considérable, comme cité précédemment avec l'exemple de Madame

Boillat. Les nombreuses familles venues s'installer dans ces logements bons marchés se déplacèrent dans les quartiers plus populaires. Ce mouvement céda la place à une classe moyenne supérieure disposant de moyens financiers importants afin d'assumer les coûts élevés de la vie dans la Vieille Ville. Ley parle de la *New Middle Class* qui investira les lieux puisqu'il s'agit d'individus bénéficiant d'un niveau de formation supérieure et d'un revenu élevé. (In Rérat et al., 2008, p. 41) L'apparition de cette classe est due en partie à l'arrivée des femmes sur le marché du travail. Grâce à elles, les *DINKS* soit *Double Incomes No Kids* sont également plus nombreux et pourront aisément s'installer dans ces maisons historiques. (Rérat et al., 2008, p. 41)

Le budget moyen des suisses montre que 1'499 francs suisses soit 14.9% sont consacrés au logement et à l'énergie. Il faut aussi savoir que le revenu moyen de 7'112 francs suisses par mois et par ménages n'en concerne en réalité que six sur 10 (RTS, 2014) En allant sur le site internet de l'agence immobilière *Bern Immo*, les prix des appartements disponibles dans la Vieille Ville de Berne varient entre 1'900.- à 2'500.- francs suisses pour un simple 2 ½ pièces (Bern Immo, 2014) contre moins de 1'000.- à 1'400.- francs suisses en moyenne pour le reste de la Ville et du canton. (homegate.ch, 2014) Le prix des appartements dans la Vieille Ville ne rentre pas dans le budget « logement » moyen d'un suisse. Seule la classe supérieure peut se permettre de tels loyers.

Figure 10 - Aperçu des prix de location d'appartement dans la Vieille Ville de Berne

N°	Description	Adresse	Caractéristiques	Prix mensuel
27.	Im Herzen von Bern renovierte 2-Zimmerwohnung zu vermieten	Marktgasse 20 3011 Bern	2.0 Zimmer 3. Etage	1'900.--
28.	Altstad loft, modernes Design im historischen Kern	Gerberngasse 13 3011 Bern	2.5 Zimmer 3. Etage 55 m2	1'925.--
29.	Altstad loft, modernes Design im historischen Kern	Gerberngasse 13 3011 Bern	2.5 Zimmer 1. Etage 54 m2	2'025.--
30.	Frisch saniert und zentral gelegen	Kapellenstrasse 21 3011 Bern	3.0 Zimmer EG 72 m2	2'080.--
31.	Altstad atelier, modernes Design im historischen Kern	Gerberngasse 15a 3011 Bern	2.0 Zimmer EG 61 m2	2'225.--
32.	über den Dächern der Berner Altstadt	Schweizerhofpassage/38 3011 Bern	2.5 Zimmer 4. Etage 100 m2	2'500.--
33.	Altstad tunikat, modernes Design im historischen Kern	Gerberngasse 15 3011 Bern	4.0 Zimmer 1. Etage 91 m2	2'875.--
34.	Altstad tunikat, modernes Design im historischen Kern	Gerberngasse 15 3011 Bern	4.0 Zimmer 2. Etage 91 m2	2'875.--

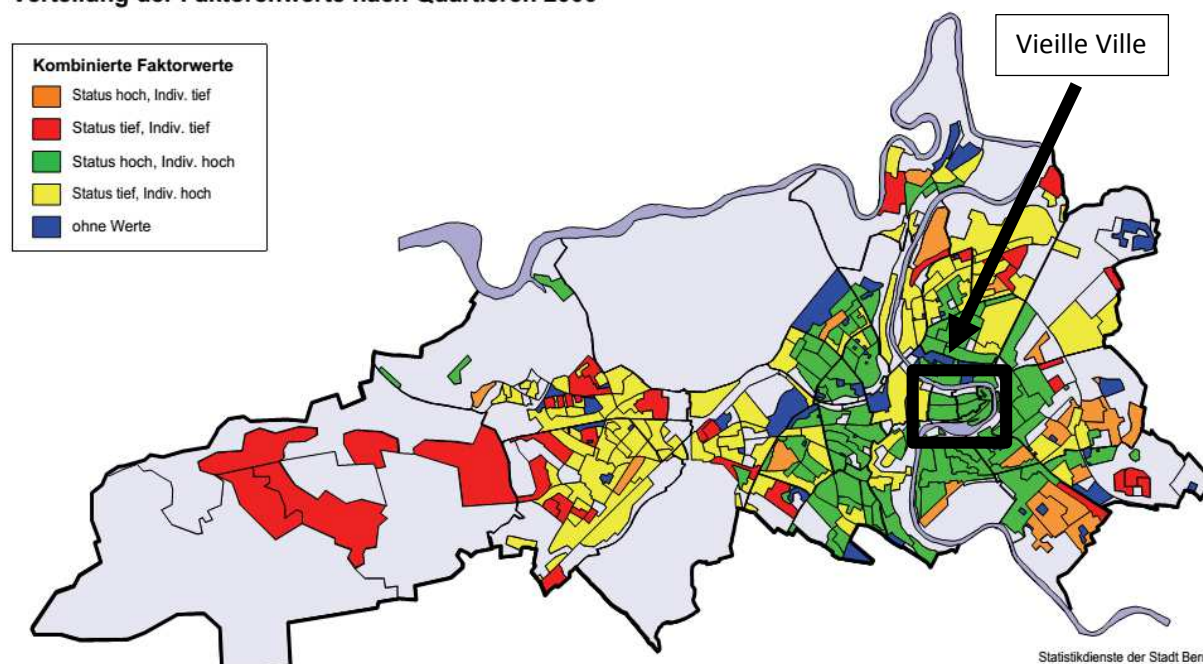
Source : Adaptée de bern-immo.ch (2014)

Cette gentrification résidentielle n'est évidemment pas sans conséquence et Madame Boillat l'a bien exprimée lors de l'interview. Avant cette arrivée massive d'une classe d'élites, beaucoup de familles avec enfants aimaient la vie de ce quartier considéré autrefois comme

populaire. Celles-ci ont presque déserté l'endroit faute de moyen et comme expliqué ci-avant, les DINKS ont pris leur place. Madame Boillat regrette ce changement radical de la composition de la population puisque, même si la Vieille Ville n'a rien perdu de son charme au niveau de ses constructions, l'ambiance n'y est plus aussi villageoise qu'avant. En effet, tous les habitants se connaissaient et n'hésitaient pas à s'entraider. Une preuve évidente de ce changement de population est la fermeture de plusieurs écoles de la Vieille Ville, faute de fréquentation des élèves très nombreux autrefois. (CP, 11 novembre 2014)

Figure 11 - Répartition des types d'habitants par quartiers de la Ville de Berne, 2000

Verteilung der Faktorenwerte nach Quartieren 2000



Source : Adaptée d'Angela Stienen (2007)

Le graphique ci-dessous donne un aperçu du type de population selon les quartiers de la Ville de Berne, fait intéressant et important afin de prouver cette fameuse « élitisation » qui s'est installée dans la Vieille Ville (encadré noir sur la figure). Clairement, la zone correspondant au site culturel est habitée par des gens de classe haute qui font preuve d'un individualisme important dans leur manière de vivre. Ceci explique le ressenti de Madame Boillat quant à la disparition de l'ambiance villageoise de ce quartier.

Le même phénomène d'augmentation des loyers s'appliquent aux petits commerçants et artisans qui autrefois inondaient les rues de la cité médiévale. Á défaut d'arriver à boucler les fins de mois, ces micro-entreprises spécialisées et uniques se sont vues dans l'obligation de

mettre la clé sous le tapis pour laisser place à de somptueuses boutiques vestimentaires. Seuls quelques irréductibles artisans de renommée internationale réussissent à survivre dans ce quartier. Le fromager Heugel Khashütte ainsi qu'un célèbre restaurateur de meubles font partie de ces survivants. (B. Boillat, CP, 11 novembre 2014)

Mais cette « élitisation » des quartiers de la Vieille Ville n'a pas que des inconvénients puisque grâce au niveau d'études plus élevé des nouveaux locataires, ils ont d'autant plus conscience du bien à valeur exceptionnelle dans lequel ils vivent. En effet, avant cela, les gens n'avaient aucune idée de cette valeur et investissaient les lieux simplement pour le côté financier très attractif du fait de la vétusté des logements. Le fait que la classe moyenne supérieure soit plus attentive à la richesse et la longue histoire de leur habitat permet une meilleure conservation de ces monuments. (B. Boillat, CP, 11 novembre 2014) Monsieur Jean-Daniel Gross, Conservateur de la Vieille Ville de Berne, confirme cette constatation de gentrification grandissante dans ces appartements historiques. Il précise tout de même que tous les logements ne sont pas occupés par des gens issus de la classe moyenne supérieure mais qu'il s'agit d'appartement « très basiques ». (CP, 24 novembre 2014)

5.2.3 L'augmentation de la fréquentation touristique du site culturel, un avantage ?

Forcément, l'inscription d'un site à valeur exceptionnelle auprès du centre du patrimoine mondial entraîne des changements au niveau du tourisme à proprement parlé. Selon les propos de Monsieur Graf, directeur Marketing auprès de Bern Tourismus, les nuitées ont augmenté de 200% et la fréquentation du site culturel par les touristes a considérablement évolué à la hausse. (Communication personnelle, 10 novembre 2014) En 1983, déjà 488'654 nuitées hôtelières ont été comptabilisées pour 249'695 arrivées contre 710'786 et 422'976 arrivées en 2013, soit environ 150% d'augmentation pour les nuitées et 170% pour les arrivées. (Stadt Bern, 2014, pp. 169-173)

Précisons cependant que cette augmentation n'a pas eu lieu en 1983 exactement, mais au fil des années depuis l'inscription de la Vieille Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO. Aussi, au début de l'inscription du site bernois en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO, les gens ne s'intéressaient que très peu à ce phénomène. Il faut dire que Berne figure parmi les premiers sites inscrits sur la liste. Donc à ses débuts en tant que patrimoine, le mot « UNESCO » n'avait pas une signification aussi forte que ce que nous connaissons aujourd'hui. Il aura fallu 15 ans

depuis l'inscription de la Vieille Ville pour que l'intérêt des touristes augmente lorsqu'il s'agit d'un site classé au patrimoine mondial. (Gross, CP, 24 novembre 2014) Christine Landortf affirme également ce phénomène dans son article, « there has been an increasing interest in the impact of tourism on World Heritage Sites over the past 20 years » (2009, p. 53)

Il a été également intrigant de s'intéresser à l'avis des locaux quant à cette augmentation du nombre de visiteurs. Est-ce que ces touristes les dérangent dans leur quotidien ? Ont-ils l'impression d'être à l'étroit dans leur lieu de vie ? Ou au contraire, cette hausse n'a que des avantages pour eux ? Les hôteliers et restaurateurs ne voient que des avantages à l'augmentation du tourisme urbain puisque tout ceci les aide à rentabiliser leur *business*. Du côté des habitants, nul ne se plaint des nombreux touristes qui se promènent dans les rues historiques. Au contraire, c'est une fierté pour eux que leur Ville soit au centre des attentions de beaucoup de visiteurs. Seuls quelques pendulaires mentionnent le temps d'attente prolongé dans certains restaurants ou *fast-food* ainsi que la circulation piétonne plus dense.

Et du côté des autorités ? Monsieur Gross reste sceptique quant à la fréquentation touristique dans le sens où, pour lui, ce dernier ne dépend pas de la quantité mais de la qualité. Le touriste idéal, selon lui, devrait faire preuve d'un intérêt particulier pour l'architecture et l'histoire du lieu et séjourner plus d'une nuit sur place afin d'apprécier chaque facette de la Vieille Ville. Contrairement aux touristes disposant de deux heures sur place, sont déposés à l'entrée de la Ville en car et achètent des souvenirs bon marché. (CP, 24 novembre 2014) Cependant, la mobilité grandissante et facile d'accès de notre société permet à tout en chacun d'aller admirer les sites patrimoniaux et donc ceux-ci ne sont plus réservés aux élites. Si le site reste ouvert au grand public, il est indispensable d'accepter qu'une grande partie des visiteurs ne percevra pas immédiatement le vrai sens de l'objet patrimonial. (Giraud-Labelte, Morice et Violier, pp. 16-23, 2009)

En conclusion, nous pouvons sans objection affirmer l'avantage qu'apporte le statut de *Weltkulturerbe* à la grande majorité des acteurs de la Vieille Ville. Les commerçants voient leur chiffre d'affaire augmenté, les hôteliers leurs nuitées à la hausse et les restaurateurs améliorer considérablement le nombre de repas servis chaque jour. Seuls quelques travailleurs évoquent cette augmentation comme péjoratif à leur bien-être quotidien.

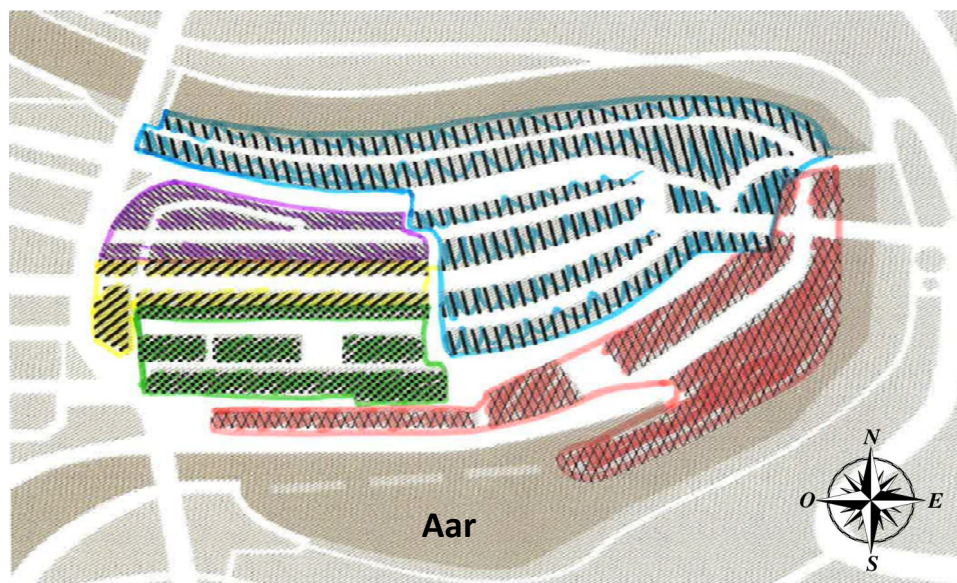
6 Communautés locales, signe d'une intégration durable des contraintes de l'UNESCO

Une preuve et un phénomène à relever quant à la bonne intégration des diverses normes concernant le site de la Vieille Ville de Berne se trouve dans la création de communautés au sein de la population locale. Grâce aux diverses interviews qualitatives menées sur le terrain ainsi qu'à des recherches bibliographiques, certaines d'entre elles ont pu être identifiées ainsi que leur rôle dans la vie des bernois.

6.1 Cinq « Leiste »

Dans la Vieille Ville de Berne, des associations d'habitants appelées *Leiste* se sont formées au fil des années. Ce terme *Leiste* provient du 17^e siècle et avait pour signification, un cercle fermé d'amis masculins. (Kehrl, 2009) Sa signification a été adaptée par la suite et prend le sens d'association aujourd'hui. Ces associations apparaissent au nombre de cinq et divisent les rues de la cité historique. Leur création, pour certaines, a eu lieu suite à des changements ou événements précis mais toujours dans un but de défendre les intérêts des habitants et commerçants de la Vieille Ville face aux autorités. Ci-dessous, une carte géographique représentant les délimitations de chaque association ainsi qu'une liste de ces *Leiste* comprenant la raison de leur création et la date sont présentés. (VAL Vereinigte Altstadtleiste, 2014)

Figure 12 - Délimitations géographiques des cinq *Leiste* bernoises



- Leist der Unterstadt Bern (LUS), 1872
- Rathausgass-Brunngass – Leist, 1874
- Kramgass-Leist (KG), 1883
- Kesslergassgesellschaft (KGG), 1868
- Matte Leist, 1880

Source: Adapté de altstadtleiste.ch (2014)

Tableau 1 - Les associations de quartier dans la Vieille Ville à Berne

Liste des Leiste de Berne		
Nom	Année de création	Commentaire(s)
Leist der Unterstadt Bern	1872	Aucun
Rathausgass-Brunngass – Leist	1874	Aucun
Kramgass-Leist	1883	Elle a été fondée car on a craint une baisse des fréquentations des commerces de la Vieille Ville à cause du

		déplacement du centre des affaires vers le haut de la Ville. Le bruit causé par les bars fut également une raison de la naissance de cette association.
Kesslergass-gesellschaft	1868	Aucun
Matte Leist	1880	Aucun

Source: Adaptée de altstadtleiste.ch (2014)

Toutes ces associations de quartier sont nées entre 1860 et 1883 pour la dernière. Mais pourquoi cette période-là de notre histoire ? 1848 sonne comme une année de grands bouleversements pour Berne et le reste de la Suisse. En effet, 1848 signifie l'entrée en vigueur de la première des deux constitutions suisses, la deuxième paraîtra en 1874. Cette première constitution aura pour conséquence que la Confédération centralisa l'administration et unifia la monnaie, elle supprima également les douanes internes afin d'ouvrir les transactions commerciales à travers tous les cantons. C'est également cette année-là que Berne fut proclamée capitale helvétique. La liberté d'expression ainsi que le libre choix de domicile apparurent en 1848. (Suisse Tourisme , 2014) Voici-là quelques-uns des nombreux changements qui ont eu lieu autour de 1848. Avec cette politique de centralisation, la relégation au niveau Suisse de certaines décisions qui appartenaient aux cantons ainsi que l'ouverture des frontières internes semblent avoir amené les gens à créer des associations de quartier. En effet, grâce à ces évolutions orientées vers la liberté et l'ouverture des frontières, les locaux ont également eu envie de défendre leurs intérêts auprès des autorités.

Ces cinq *Leiste* ont à leur tête la Vereinigte Altstadtleiste (VAL) soit l'union des associations de quartier de la Vieille Ville à partir de la Zytglogge. Elle a été créée en 1978 et demeure politiquement et religieusement neutre. Cette organisation faitière est composée des présidents de chaque association présentée ci-avant et a pour but de coordonner les requêtes, évènements et autres des cinq *Leiste*. (VAL Vereinigte Altstadtleiste, 2014)

Pour les adhérents, les avantages sont variés et nombreux comme le revendique l'association VAL. Mais le point le plus important évoqué dans sa liste d'avantages reste le

poinds de cette association faitière face aux autorités. C'est la règle, plus l'association compte de membres, plus elle aura un impact lors de ses actions. (VAL Vereinigte Altstadtteiste, 2014)

6.2 Brunne Zytig, déjà 30 ans d'existence

La Vielle Ville de Berne possède son propre journal, le Brunne Zytig, qui paraît quatre fois l'an et est tenu par les cinq associations de quartier. 2014 marque le 30^{ème} anniversaire de ce périodique. (VAL Vereinigte Altstadtteiste, 2014)

Dans ce journal des articles en tout genre trouvent leur place. C'est l'occasion d'annoncer l'ouverture d'un nouveau commerce, de présenter un nouveau voisin ou encore d'éditer des portraits de certaines personnalités de la rue en question grâce à des interviews. (B. Boillat, CP, 10 novembre 2014) Mais c'est également un moyen de relever les faits divers qui se déroulent dans la cité historique. Ce journal reste une tradition vivante dans la Vieille Ville et permet ainsi à tous de s'investir dans la vie communautaire.

6.3 Partage des bonnes pratiques entre les hôteliers, restaurateurs et cafetiers de la Vieille Ville

Mise à part ces associations officielles qui animent la Vieille Ville, une autre forme d'association mais cette fois informelle est en place. En effet, étant donné la surface géographique restreinte que représente le site culturel, tous les acteurs se connaissent de près ou de loin. C'est ainsi que chacun n'hésite pas à contacter l'autre afin de partager ses propres expériences dans un domaine. Ce partage des bonnes pratiques se fait également entre les locaux et les autorités, en particulier le service des monuments historiques. (Gross, CP, 24 novembre 2014) Cette collaboration s'inscrit également dans le développement

Figure 13 - Première page du Brunne Zytig de janvier 2014, 30 ans du journal



Source : altstadtleiste.ch (2014)

durable de la Ville.

6.4 Autres signes d'intégration sociale

Ci-après, voici quelques autres formes de partage entre voisins via des moyens informels tels que repas, association d'entraide pour les plus démunis, etc. Tout ceci démontre une certaine solidarité dans la population bernoise et joue un rôle dans la vie de quartier.

6.4.1 Fête annuelle entre voisins

Madame Wachter de l'hôtel Goldener Schlüssel a évoqué une réunion annuelle à laquelle tous les habitants de la Vieille Ville peuvent se joindre. Cette fête a pour but de faire connaissance entre voisin afin d'améliorer la vie au sein du site culturel. Tout ceci aide également garder un esprit de quartier et éviter ainsi une individualisation trop forte au sein de la population de la cité historique. (CP, 5 novembre 2014)

6.4.2 Spysi

Le projet *Spysi* n'est pas à proprement parler une association dans le but de défendre les intérêts des habitants de la Vieille Ville mais s'inscrit tout de même dans l'idée d'un développement durable de cette dernière. En effet, Spysi est l'équivalent bernois des restos du cœur car son but est «der hilfsbedürftigen Bevölkerung während der Winterszeit gesunde Nahrung zu vorteilhaftem Preis anzubieten». (Association Spysi, 2014) Un menu avec viande coûte la modique somme de CHF 10.- et comprend entrée, plat et dessert. (Association Spysi, 2014)

6.4.3 Casa Blanca

Casa Blanca est une entreprise spécialisée dans le nettoyage et recouvrement des graffitis réalisés contre les murs des bâtiments protégés de la Vieille Ville. Dans le même esprit de solidarité que le projet Spysi, Casa Blanca aide les jeunes à se réinsérer dans notre société. Comment ? En les employant pour débarrasser la Vieille Ville de ces dessins illégaux. La firme donne une chance à ces adolescents en difficultés de profiter d'un emploi en attendant de réintégrer une autre entreprise. (J.-D. Gross, CP, 24 novembre 2014)

7 La nouvelle recommandation sur le paysage urbain historique

Afin de bien comprendre le sens de ce travail il s'avère indispensable d'aborder le sujet au cœur de ce dernier : la nouvelle recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique. La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture s'est réunie le 10 novembre 2011 afin de discuter et rendre effectif cet instrument normatif qu'est la nouvelle recommandation spécifique aux sites historiques.

7.1 Résumé et plus-value de ces recommandations

Cette nouvelle recommandation, adoptée en 2011 par la Conférence générale de l'UNESCO à la 17^e séance plénière survient suite à 40 ans de « silence » depuis la dernière publication de règles concernant la conservation de sites culturels venant de l'UNESCO. En effet, la dernière recommandation appliquée par les États membres pour la préservation de leurs patrimoines date de 1972, avec fameuse Convention du patrimoine mondial. D'autres conseils à ce sujet ont été publiés entre 1972 et 2011 par l'ICOMOS ou l'UICN par exemple, mais pas de la part de l'UNESCO elle-même.

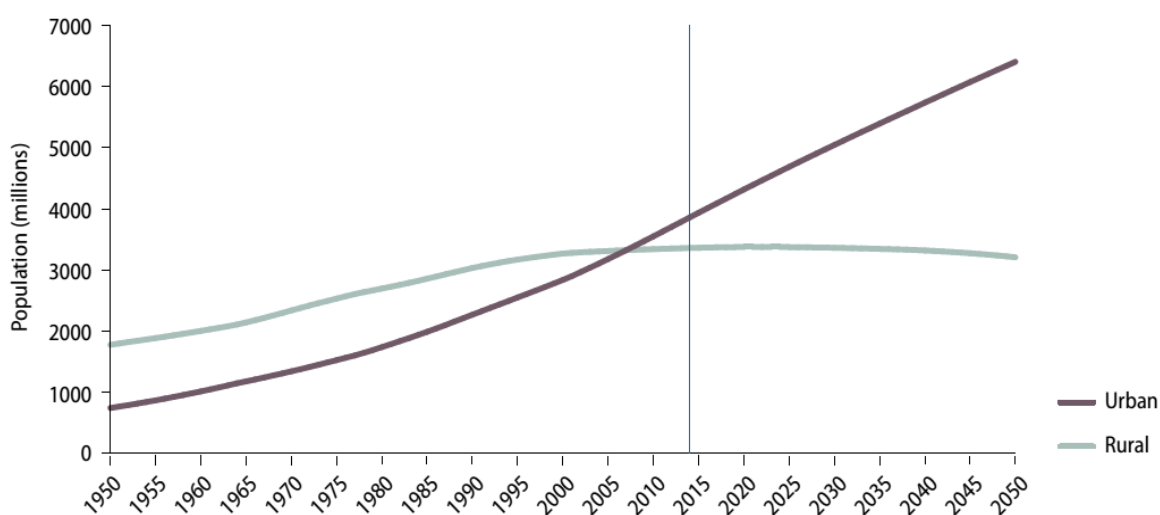
La recommandation n'a aucune intention de remplacer les dernières publications mais visent à apporter un complément. Notons également que les États parties ne sont pas obligés de les ratifier contrairement à une Convention mais il leur est vivement conseillé de les prendre en compte dans leurs futures stratégies de développement et préservations de leur site. Sachant qu'avant d'émettre une Convention, l'UNESCO propose une recommandation aux pays membres afin qu'ils puissent planifier et s'y préparer. (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2014)

Depuis 1972, nos modes de vie ont grandement évolués et notre façon de voyager également. La société en générale agit de manière plus individualiste et pense dans ce sens-là, ce qui entraîne de nouvelle façon de consommer, voyager, se déplacer, se loger, etc... Le tourisme de masse n'a plus la côte, les offices de tourisms et autres acteurs du tourisme doivent rendre le séjour de chacun unique tout en étant très actif et « fun ». Les touristes d'aujourd'hui privilégient des séjours plus fréquents et raccourcis. Ils disposent donc de moins de temps sur place et exigent de vivre un maximum d'expériences dans ce laps de temps. (Perruchoud-Massy, Le tourisme gruérien face aux nouvelles tendances, 2014)

En 40 ans, d'énormes changements ont eu lieu et il semble justifié que l'UNESCO propose une nouvelle recommandation pour le paysage urbain historique abordant le sujet de manière plus large et favorisant « l'intégration, la prise en compte et la valorisation (...) du patrimoine dans les politiques et stratégies de développement urbains ». (UNESCO Centre du patrimoine mondial, 2014)

L'urbanisation que nous vivons actuellement reste sans aucun doute la plus forte de l'histoire de notre humanité. (UNESCO, 2011) Le graphique ci-dessous démontre clairement l'évolution de la population mondiale urbaine versus rurale. En 2008, la population urbaine passe la barre des 50% de la population. De là, elle ne cessera d'augmenter au dépend des individus vivant dans des zones dites rurales. En 2014, 54% de la population mondiale vit dans des villes contre seulement 30% en 1950, soit une augmentation presque doublé en 60 ans. Les chiffres annoncés pour 2050 correspondent à deux tiers de population urbaine et un tiers rurale. (United Nations, 2014) Ce bouleversement démographique entraîne évidemment des changements socioéconomiques tels que la mobilité, le type d'habitats ou encore le niveau de vie. En effet, les autorités des régions urbaines devront éviter l'engorgement des centres historiques et contrer les insalubrités, de même que développer un système de circulation automobile agréable. (Stébé et Marchal, p. 377, 2008)

Figure 14 – Prévisions de l'urbanisation mondiale, 1950 à 2050



Source : United Nations (2014)

Cette nouvelle recommandation prend surtout en compte le côté humain dans la préservation des sites culturels et naturels. En effet, elles visent toujours à instaurer une vision de développement durable pour ces biens mais cette fois-ci les trois piliers – environnement, économie et social – apparaissent clairement dans les textes de ces nouvelles règles du patrimoine mondial. Aussi, elles s’adaptent à la modernisation de la vie en générale. En résumé, ces nouvelles normes instaurent des règles plus larges et modernes par rapport aux outils normatifs précédents dans ce domaine de préservation de notre patrimoine culturel historique.

Attention tout de même au fait qu’un document comme celui présenté dans ce chapitre doit pouvoir être applicable à tous les sites inscrits au patrimoine mondial de l’UNESCO et de ce fait, les conseils préconisés restent généraux. (Gross, CP, 24 novembre 2014)

7.2 État des lieux de l’intégration des principales idées de la nouvelle recommandation

Même si Berne n’a pas encore pris en compte cette nouvelle recommandation, des outils rejoignant les idées principales de celle-ci sont déjà en place. Ci-dessous, voici un tableau résumant les outils existants pour la Vieille Ville de Berne. Ceux-ci sont répartis en quatre catégories, comme le conseil l’UNESCO dans sa recommandation au point « IV. Outils ».

Tableau 2 - Des outils qu'il est conseillé d'utiliser afin d'intégrer la nouvelle recommandation de l'UNESCO, état des lieux pour Berne

Outils proposés par la recommandation ^a		
Type d’outil	État des lieux à berne	Mise en place prévue ?
Outils de participation civique	Il n’existe pas d’outils de participation qui soit formels mais voici quelques exemples allant dans ce sens-là : - Le service des monuments historiques reste à l’entière disposition des propriétaires des	Déjà en place

	<p>bâtiments de la Vieille Ville afin de les conseiller et orienter lors de la rénovation de leur bien. ^b</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diverses petites associations informelles sont en place depuis des décennies, ce qui permet aux locaux de s'exprimer. - Bien sûr, comme partout en Suisse, le peuple est amené à s'exprimer quant à l'adoption de certaines lois. 	
Outils de connaissance et de planification	Il manque un plan de gestion pour la Vieille Ville de Berne affirme Monsieur Gross. ^b	Après 2017
Systèmes de réglementation	<p>Divers systèmes de réglementation sont déjà en place, voici les principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ordonnance communale sur l'urbanisme de 2006 ^c - l'ordonnance cantonale des bâtiments ^c - la loi sur la protection du patrimoine de 1999 ^c - l'ordonnance sur la protection du patrimoine de 2000 ^c 	Déjà en place
Outils financiers	Pour l'instant, le côté financier reste un frein à l'application de ces recommandations car un autre projet est en cours et il n'est momentanément pas possible, pour le service des monuments de percevoir un soutien pécuniaire de la part de la Confédération. ^b	Après 2017

Source : Tableau de l'auteur provenant de sources multiples

- a. UNESCO. (2011). *Recommandation concernant le paysage urbain historique*. Paris
- b. Jean-Daniel Gross, conservateur de la Vieille Ville de Berne, communication personnelle, 24 novembre 2014
- c. Canton de Berne. (2014). *BELEX – Recueils des lois bernoises*. Récupéré sur : https://www.sta.be.ch/belex/f/bsg_search.asp?such=patrimoine&submit=Recherche&lang=f&mnuid=15&bag=0

7.2.1 Les conventions et recommandations déjà en place

Pour déterminer la pertinence de la mise en place d'un outil tel que les recommandations de 2011, une analyse des instruments édités auparavant par l'UNESCO a été réalisée. Il faut savoir que sur les 29 conventions et 32 recommandations éditées par l'organisation mondiale, neuf d'entre elles (trois conventions et six recommandations) concerne directement ou indirectement la Vieille Ville de la capitale helvétique. Le tableau en annexe XIII, relève les différents outils normatifs mis en place par l'UNESCO et ratifiés par la Suisse concernant la cité historique bernoise. Chaque document a été passé en revue afin d'en faire un résumé. Cette méthode permet d'analyser quel est la plus-value de chaque convention ou recommandation pour n'importe quel site puis, plus précisément, ce qu'elle va ou a déjà apporté à la Vieille Ville de Berne. Remarque concernant l'analyse du tableau présenté en annexe XIII, la ratification d'une convention signifie que l'État partie sera obligé, juridiquement, d'appliquer cette dernière. Néanmoins, pour la convention de la Haye, les pays désireux de devenir partie de cet outil peuvent simplement l'accepter. (HCCH Conférence de la Haye de droit international privé, 2014)

7.3 Intérêt pour la Ville de Berne d'appliquer cette nouvelle recommandation

Oui, une nouvelle recommandation concernant le paysage urbain historique a été signée et éditée par la Conférence, mais quel intérêt la Vieille Ville de Berne présente face à cette dernière ?

Afin de le savoir et de comprendre l'intérêt pour le site culturel bernois à inclure cette recommandation dans sa conservation, des analyses documentaires ont été réalisées. L'avis des passants a aussi été pris en compte grâce au sondage. Monsieur Jean-Daniel Gross,

conservateur du site a été interviewé afin de confirmer le tout et amener d'autres points de vue, introuvables dans des documents écrits.

Pour le moment, comme déjà mentionné, l'outil normatif de l'UNESCO paru en 2011 n'a pas encore été pris en compte dans la politique de conservation de la Vieille Ville de Berne. Cette mise en attente est due à un autre projet en cours. En effet, Monsieur Gross a déjà demandé une aide financière à la Confédération afin de mettre à jour le *Bauinventar*, outil de référence afin d'assurer une bonne conservation des bâtiments historiques. Cette actualisation minutieuse des informations prendra fin en 2017. D'ici là, le service des monuments n'est pas en mesure d'appliquer de nouvelles mesures recommandées par l'UNESCO faute principalement de moyens financiers. (CP, 24 novembre 2014)

Cependant, le côté pécuniaire n'est pas la seule raison de cette mise en attente. Monsieur Gross affirme qu'il manque un document essentiel : un plan de gestion du site patrimonial. Il n'est, dans un futur proche, pas indispensable puisque la plupart des points se trouvent dans les indications du plan d'aménagement de la Ville ainsi que dans l'ordonnance communale sur l'urbanisme. Mais il émet l'idée que ce manque pourrait devenir un problème à l'avenir dans un but de transmission professionnelle de la gestion de la conservation du site. Et un tel document faciliterait grandement la mise en œuvre de la nouvelle recommandation également. Cependant, il ne pense pas lancer cette idée de plan de gestion avant la fin 2017, soit dans trois ans au minimum. (CP, 24 novembre 2014)

8 Le rôle du tourisme dans l'intégration et la conservation du site de manière durable

Avec 9% du PIB direct, indirect et induit ainsi qu'un emploi sur 11 (144'745 plein-temps en suisse selon la FST) et 1,087 milliard d'arrivées internationales en 2013, le tourisme apparaît comme une branche de plus en plus importante et indispensable dans l'économie mondiale. (UMWTO, 2013) Au niveau Suisse, c'est le quatrième secteur d'exportation après l'industrie chimique, la métallurgie et l'industrie horlogère avec 15 milliards de francs en 2012 (Fédération suisse du tourisme (FST), 2013, p. 8)

Et le tourisme joue également un rôle plus qu'essentiel dans la conservation des sites patrimoniaux tels que la Vieille Ville de Berne bien qu'il puisse aller à l'encontre de cette

préservation lorsqu'il détériore les biens lors de son passage. Le changement de statut d'un « bâtiment historique » à « patrimoine mondial » marque un changement dans la façon de reconnaissance. Ce sont les touristes qui, grâce à leur visite, rendent les biens patrimoniaux visibles et donc reconnus par la majorité de la population. Giraud-Labelte et al. définissent le patrimoine comme « hyperlocaux parce qu'uniques et hypermondiaux, parce que traversés par les touristes du Monde entier ». (p.32, 2009) Et grâce à la visite de ces nombreux touristes, ils participent en partie à l'entretien de la Vieille Ville et à l'économie locale également.

La Vieille Ville de Berne s'est déjà développée de manière plutôt durable jusque-là comme le prouve notamment la préservation de ses bâtiments. Et comme cité ci-dessus, le tourisme reste une branche importante dans l'économie de la Vieille Ville. Il contribue indirectement à la conservation du site puisqu'une bonne préservation des bâtisses participe à attirer de nombreux visiteurs qui à leur tour dépensent un certain montant dans les divers commerces et prestataires de la région ce qui favorise une bonne économie régionale.

La nouvelle recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique datant de 2011 relève que face à « la libéralisation des échanges mondiaux et de la décentralisation, ainsi que du tourisme de masse, de l'exploitation commerciale du patrimoine (...) » les villes concernées pourraient subir des pressions quant à leur développement et sont confrontées à « des problèmes inconnus lors de l'adoption de la dernière recommandation en date de l'UNESCO sur les ensemble historiques en 1976 » (UNESCO, 2011, p. 58)

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, l'offre touristique et événementielle de la Vieille Ville de Berne a été analysée dans les points ci-après.

8.1 Offre et compétitivité touristique de la Vieille Ville de Berne

Dans un souci d'évaluer le degré de compétitivité de Berne face à des concurrents similaires, une étude comparative de quatre cités historiques classées ou non au patrimoine mondial de l'UNESCO a été réalisée ci-après. Tout d'abord, une destination en tout point similaire à Berne puisqu'il s'agit également d'une Vieille Ville de type médiévale faisant partie du patrimoine mondial : la Vieille Ville de Ratisbonne et Stadtamhof en Allemagne. Le choix s'est porté sur cette ville aussi du fait de sa situation géographique. En effet, les deux villes ont été bâties suivant un modèle germanique. Puis, la Vieille Ville d'Hoi An au Viet Nam a été

sélectionnée pour cette étude comparative puisque la Ville de Berne est lié au Viet Nam pour le programme de développement des régions du Sud mais elles ne collaborent pas encore sur les bonnes pratiques concernant le patrimoine mondial. Aussi, il s'agit d'un pays moins industrialisé que la Suisse et il est intéressant d'observer sa compétitivité malgré cette différence. Enfin, proche de Berne, également influencé par le monde allemand puisque bilingue et possédant une Vieille Ville de style médiévale mais non classé à l'UNESCO, c'est Fribourg qui fera partie de ce *Benchmarking*.

Tableau 3 - Benchmarking entre quatre destinations type "Vieille Ville"

	Vieille Ville de Berne	Vieille Ville de Ratisbonne et Stadtamhof	Vieille Ville de Hoi An	Vieille Ville de Fribourg
Année de fondation du site	1191	179 ^f	15 ^e siècle ^j	1157 ^l
Inscription à l'UNESCO	1983	2006 ^f	1999 ^j	
Critères d'inscription de l'UNESCO	iii	ii, iii et iv ^f	ii et v ^j	
Surface du site en ha	85	183 ^f	30 ^j	Environ 1 ^o
Population de la ville	137'980 ^a	152'089 ⁱ	83'136 ^k	38'275 ^l
Particularité géographique	Construite sur une presqu'île et encerclée sur trois côtés par l'Aar	Entourée de quatre rivières ^g	Construit sur la côte est du Viet Nam, accès direct à la mer	Construite le long de la Sarine
Emblème	Zytglogge	Le Dom St-Peter	Les lanternes	La cathédrale St-Paul
Aéroport le plus proche	Bern-Belp (25km)	Wallmuehle (40km)	Da Nang (29km)	Bern Belp (43 km)
Aéroport international le plus proche	EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg (105km)	München (130km)	Da Nang (29km)	EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg (121km)

Types de transports publics	Bernmobil (Tram, TrolleyBus et Bus)	RVV Regensburger Verkehrsverbund (Bus) ^h	Aucun puisque toute la Vieille Ville est interdite à la circulation de véhicules à moteur. Seuls les vélos y sont autorisés.	Trolley Bus et Funiculaire reliant la Hautes-ville à la Basse
Type de tourisme principal	Tourisme d'affaire	Tourisme culturel	Tourisme culturel	
Haute saison	Juin à Septembre et Novembre-Décembre ^b	Juillet et Août	Mai-Juin ^k	Juillet-août et Décembre à février ^b
Trois principaux pays d'origine des touristes visitant la ville	Suisse, Allemagne et Chine (en 2012) ^b	Autriche, États-Unis et Italie ⁱ	Chine, Australie et Japon ^p	Suisse, Allemagne et France (en 2013)
Nombre d'hôtels	33 dont 14 au cœur de la Vieille Ville ^e	2 ^g	20 ^k	4 ^m
Nuitées totales pour la commune entière, par année	710'786 ^b en 2013	912'238 ^g en 2012	Aucune donnée sur le nombre de nuitées mais Monsieur Kim Hong a indiqué que Hoi An accueille plus de 500'000 visiteurs par mois ^p	148'494 ⁿ en 2013

Nombre de musées dans la Vieille Ville	10 dont 3 dans la Vieille Ville	7 ^g	4	8 ^m
Offres culturelles touristiques sur l'année proposées par l'organe officiel de promotion touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Balade dans la Vieille Ville - Visite de la Zytglogge - Ipod AudioGuide - BernShow - Diverses visites guidées - Bern et ses ours - Musées 	<ul style="list-style-type: none"> - Tour de la Ville en Segway - Diverses visites guidées - Tour en bateau - Musées 	<ul style="list-style-type: none"> - Tour gastronomique - Confection d'habits et accessoires sur mesure - Musées 	<ul style="list-style-type: none"> - Diverses visites guidées - Visites à thèmes - Visites audios - Musées - City-card
Offres sportives touristiques sur l'année proposées par l'organe officiel de promotion touristique	<i>Aucune</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Visite guidée en E-Bike 	<ul style="list-style-type: none"> - Visite guidée en vélo - Tour en petit bateau 	<ul style="list-style-type: none"> - Golf urbain
Offres touristiques innovantes sur l'année proposées par l'organe officiel de promotion touristique	<ul style="list-style-type: none"> - Visite de la Ville en scooter - Visite guidée pour les bernois 	<ul style="list-style-type: none"> - Application pour smartphone afin de visiter la Ville - Kriminal Dinner 	<i>Aucune</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Golf urbain - Chasse au trésor

	<ul style="list-style-type: none"> - Cyclo-pousse-Tour AudioGuide sur iPod - « Fondukscha » - Chasse au trésor - Aare Floating 			
Image de la destination	Capitale helvétique	Patrimoine	Traditionnelle	Traditions vivantes

Source : Tableau de l'auteur provenant de sources multiples

- a. Stadt Bern. (2014). *Jahrbücher* sur http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/statistik/publikationen/jahrbuch
- b. Stadt Bern. (2013). *Tourismus - Stadt Bern* sur http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/statistik/katost/10tou
- c. T. Burkhalter, propriétaire du restaurant le Casino, communication personnelle, 20 novembre 2014
- d. M. Graf, directeur marketing de Bern Tourismus, communication personnelle, 10 novembre 2014
- e. Bern Tourismus. (2014). *Liste d'hôtels – Bern Tourismus* sur <http://www.bern.com/fr/logements/hotels/hotels-map>
- f. UNESCO. (2014). *Vieille ville de Ratisbonne et Stadtamhof – UNESCO World Heritage Centre* sur <http://whc.unesco.org/fr/list/1155>
- g. Stadt Regensburg (2014). *Tourismus* sur <http://www.regensburg.de/tourismus/regensburg-erleben>
- h. RVV Regensburger Verkehrsverbund. (2014). *Leistungsdaten – Regensburger Verkehrsverbund* sur <http://www.rvv.de/index.php?id=0,17>
- i. Stadt Regensburg. (2012). *Regensburg-in-zahlen-2012* sur <http://www.regensburg.de/sixcms/media.php/121/regensburg-in-zahlen-2012.pdf>
- j. UNESCO. (2014). *Vieille Ville de Hoi An – UNESCO World Heritage Centre* sur <http://whc.unesco.org/fr/list/948>

- k. Hoian-tourism. (2014). *Fast Facts Hoi An Tourism – Every travel tips you need about Hoi An* sur <http://hoian-tourism.com/about-hoi-an/culture-and-heritage/fast-facts-2>
- l. Ville de Fribourg. (2014). *Statistiques* sur <http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/actuel/statistiques.htm>
- m. Union Fribourgeoise du tourisme. (2014). *Carte Googel – Fribourg Region* sur <http://www.fribourgregion.ch/fr/culture-patrimoine/musees-autres-visites/carte-google-musee.html>
- n. Union Fribourgeoise du tourisme. (2013). *Rapport d'activité 2013* sur <http://www.fribourgregion.ch/fr/a-notre-sujet/uft/rapport-activites-comptes.html>
- o. Teddies.ch. (2006). *Freiburg Vieille Ville* sur <http://www.teddies.ch/folv/cartes/friburgvIELLEville.htm>
- p. Huynh Thi Kim Hong, collaborateur de Hoi An tourism, communication personnelle, 11 décembre 2014

8.1.1 Benchmarking : points avantageux pour le tourisme bernois

En sortant les points principaux de l'étude comparative présentée ci-dessus, l'inscription de la Vieille Ville de Berne à l'UNESCO est la plus ancienne des trois (puisque Fribourg ne fait pas parti du patrimoine mondial de l'UNESCO). Cet ancienneté lui donne l'avantage d'avoir pu accroître sa notoriété grâce à ce label depuis plus longtemps que les autres destinations.

La haute-saison, étalée sur deux périodes distinctes entre six mois est également un avantage pour Berne, de même que pour Fribourg, puisque les deux autres destinations ne disposent que de deux mois d'affluence aigüe des visiteurs. Les chinois, troisième nationalité à se rendre dans la capitale suisse, apparait comme une opportunité pour Berne puisque selon l'UNWTO, les touristes chinois sont ceux qui ont dépensé le plus d'argent durant leur séjour à l'étranger en 2013, devant les États-Unis et l'Allemagne. (UNWTO, 2013, p. 13)

Le nombre de nuitées élevé en comparaison avec les autres destinations, constitue également un avantage certain pour la Ville bernoise puisque la FST annonce que les séjours avec nuitée forment la plus grande part des recettes. (Fédération suisse du tourisme (FST), 2013, p. 9)

Le nombre d'activités proposées par Berne dépasse celui des autres villes comparées. En effet, Berne dispose d'un catalogue d'offres touristiques assez élaboré et certaines d'entre elles, organisées avec des partenaires, sont innovantes.

8.1.2 Benchmarking : améliorations à apporter afin d'augmenter le degré de concurrence du site historique

Le nombre d'hôtels dans la Vieille Ville de Berne reste élevé par rapport à celui de Regensburg ou Fribourg mais face à une destination asiatique qui en dénombre 20 officiels son degré de concurrence diminue. Enfin, concernant les offres touristiques proposées par l'organe de promotion officiel des lieux, Bern Tourismus ne propose pas assez d'activités sportives.

8.1.3 Conclusion : La Vieille Ville de Berne est-elle touristiquement concurrentielle ?

La réponse est oui grâce au degré de conservation exceptionnelle de ses bâtiments, aux nombreux moyens de transports pour rejoindre la destination ou pour se déplacer à l'intérieur et la durée de la haute saison en font un lieu attractif ainsi qu'au nombre conséquent

d'activités touristiques qu'elle offre à ses visiteurs. Mais attention, des points restent à améliorer comme l'offre d'activités touristiques sportives, celles ouvertes à tous, enfants et personnes handicapées ou encore le nombre d'hôtel.

8.2 Offres événementielles culturelles dans la Vieille Ville de Berne

Ci-avant, une analyse des offres touristiques proposées par Bern Tourismus a été présentée dans le but de mieux visualiser quelle importance occupe le tourisme dans la Vieille Ville de Berne. C'est également un élément à prendre en compte afin de déterminer la durabilité de la stratégie de développement touristique adopté par la Ville de Berne. Mais les activités touristiques dans la Vieille Ville de Berne ne sont qu'une partie des offres communiquées et proposées par Bern Tourismus. En effet, chaque événement organisé par la Ville suscite de l'intérêt parmi les habitants mais aussi chez les visiteurs venus spécialement pour cela. Afin de justifier les plaintes des sondés lors de la petite enquête dans la rue quant au manque cruel d'événements culturels dans la Vieille Ville, voici un calendrier résumant les périodes occupées par des manifestations culturelles. Ainsi, il sera plus facile de déterminer si Berne dispose encore d'un potentiel d'augmentation de ces dernières.

Tableau 4 - Calendrier des principaux événements culturels organisés par la Ville de Berne pour 2015

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Carnaval de Bern												
Nuit des Musées												
Festival international de Jazz												
Buskers Festival de musique de rue												
Rendez-vous Bundesplatz												
Marché aux Oignons												
Marché de Noël												

Source : Données de l'auteur (2014)

Clairement, la pauvreté des événements culturels dans la ville et Vieille ville de Berne apparaît évidente. Entre Juin et Octobre, considérés comme des mois de grande affluence touristique, aucun événement culturel majeur n'est à signaler. L'opinion des sondés à ce sujet est donc totalement justifiée.

Evidemment des évènements sportifs comme le Grand Prix Migros viennent agrémenter ce calendrier mais pour cette analyse, seuls les événements culturels ont été pris en compte.

8.3 Positionnement de la ville - SWOT

Qui dit Berne, dit capitale de la Confédération helvétique. Néanmoins, grâce à l'inscription de sa Vieille Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1983, Berne détient un atout touristique majeur. Comme affirmé dans le chapitre 8.1, grâce à une analyse comparative avec d'autres Vieilles Villes comparables, Berne reste compétitive dans le monde du tourisme mais certains aspects méritent qu'on s'y attarde. Une analyse SWOT a été menée quant à la santé du tourisme dans la Vieille Ville de Berne. Celle-ci permettra de déterminer quelles améliorations les acteurs touristiques de la cité historique peuvent apporter, pourquoi et comment. Tout ceci dans un but d'amélioration du développement durable au sein-même du site UNESCO puisque, ne l'oublions pas, le tourisme participe à la bonne santé de l'économie de la ville mais il est également nécessaire que les locaux vivent en harmonie avec ses visiteurs.

Figure 15 - Analyse SWOT du tourisme dans la Vieille Ville de Berne



8.3.1 Forces

La Vieille Ville de Berne présente un grand nombre de forces concernant sa stratégie de développement touristique grâce, principalement, à la façon dont elle a su conservé ses bâtiments historiques ainsi qu'au développement de ses transports publics au travers de la Vieille Ville. La préservation de ce patrimoine joue un rôle essentiel dans le développement du tourisme culturel puisque la plupart des visiteurs viennent simplement admirer la beauté du site.

Au niveau des activités touristiques officielles proposées par les acteurs de la Vieille Ville, certaines restent traditionnelles à savoir diverses visites guidées et les musées. D'autres, proposées par des partenaires sont très innovantes comme la chasse aux trésors, la « Fondukscha » une fondue sur un trois roues ou encore une sortie en bateau gonflable sur

l'Aar. Grâce à sa fosse aux ours ainsi qu'à son cadre exceptionnel, la ville peut proposer des *Unique Selling Proposition (USP)* à ses visiteurs. Et selon l'étude *Tourism Monitor Switzerland* menée par Suisse Tourisme en 2013, la valeur culturelle de l'expérience ainsi que la crédibilité, l'authenticité et l'honnêteté des produits apparaissent en tête de classement des 46 images de la destination souhaitées par les touristes. (Switzerland Tourism, 2014) A Berne donc de profiter de cet avantage certain.

L'attrait des touristes reste beaucoup plus marqué pour la montagne que pour la ville, 48.4% des sondés de l'étude *Tourism Monitor Switzerland* menée par Suisse Tourisme en 2013 ont besoin de la montagne et de la nature pour être satisfait de leur séjour (Switzerland Tourism, 2014) La ville de Berne a su combiner ses offres avec les régions montagneuses bernoises avoisinantes afin de satisfaire toutes les attentes de ses touristes.

Les statistiques touristiques bien fournies de la Ville de Berne sont une aide précieuse lorsque les organes compétents souhaitent apporter des améliorations au tourisme de la Vieille Ville. Il manque des chiffres concernant la parahôtellerie par opposition à Fribourg par exemple, qui présente des statistiques précises concernant cette catégorie de logement ce qui permet une analyse plus complète.

Monsieur Graf et Madame Wachter l'ont précisé, le tourisme d'affaire prime sur le culturel au sein du site historique. En effet, avec l'administration suisse ainsi que de nombreuses ambassades et autres organes fédéraux, Berne constitue un endroit clé de rencontre pour les réunions officielles. Mais Berne reste également une destination urbaine touristiquement parlant et les deux types de voyageurs se complètent très bien. En effet, l'homme d'affaire devra souvent loger sur place alors qu'un simple visiteur ne passera peut-être que quelques heures dans la ville avant d'aller passer la nuit dans un autre lieu plus atypique. Pour preuve de ce propos, l'hôtel Goldener Schlüssel compte 80% de sa clientèle parmi les hommes d'affaires et seules 20% des nuitées sont consommées par des touristes de passage dans la ville. Au final, chacun y trouve son compte.

Comme décrit au chapitre 5 de ce travail, plusieurs associations et échanges de bonnes pratiques sont en place au sein de la Vieille Ville. Aucune tension majeure entre les acteurs de la cité n'ont été relevées et ceci grâce à une bonne collaboration entre eux mais également grâce à Monsieur Gross, conservateur de la Vieille Ville, qui se tient à leur disposition pour

toute question relative à leur bien immobilier inscrit au patrimoine mondial. Cette bonne entente ne peut qu'être positive à l'accueil des visiteurs.

Pour finir, il reste très facile de se déplacer au sein de la Vieille ville sans véhicule privé puisque de nombreuses lignes de transports publics circulent régulièrement tout au long de la journée. Le fait de pouvoir se déplacer de manière autonome dans un lieu visité apparaît comme étant essentiel pour plus d'un quart des touristes selon l'étude MTS. (Switzerland Tourism, 2014)

8.3.2 Faiblesses

Malgré les forces présentées ci-dessus, des faiblesses ont été relevées quant au bon fonctionnement et développement du tourisme dans la Vieille Ville. Monsieur Graf, directeur marketing de Bern Tourismus l'a évoqué, le principal défi touristique futur concerne directement l'hébergement des touristes puisqu'un manque important d'hôtel est à noter. En effet, la Vieille Ville compte une dizaine d'hôtel ce qui ne répond plus à une demande croissante de la fréquentation du site en particulier pour le tourisme d'affaire. (CP, 10 novembre 2014) A l'intérieur même de la Vieille Ville il sera compliqué d'augmenter le nombre de lits chauds mais des solutions à l'extérieure de celle-ci devront être étudiées.

Vient s'ajouter à cela, des places de parc très limitées. Mais là encore, impossible d'ajouter des parkings au sein du site historique. Par contre des solutions de navettes ou autre pourraient être envisagées afin que les voyageurs restent moins frustrés de devoir laisser leur véhicule à plusieurs minutes de leur hôtel. Madame Wachter affirme que certains de leurs clients ne comprennent pas le fait que leur établissement ne possède pas son propre parking. Ces plaintes surviennent même si les visiteurs sont conscients de la situation géographique exceptionnelle de l'hôtel. (CP, 5 novembre 2014)

8.3.3 Opportunités

Berne a déjà mis en place une stratégie intéressante et plutôt efficace pour le développement de son tourisme mais il lui reste tout de même de la marge afin d'améliorer son potentiel. Le tourisme de loisir à encore de beaux jours devant lui au sein de la Vieille Ville à condition de perfectionner certains aspects comme les horaires d'ouverture des magasins ou encore les prix de certains services. Tout ceci dans le but d'augmenter la fréquentation du site par les touristes.

Le manque de neige à venir dans les Préalpes suisses pourrait s'avérer être une opportunité pour les villes et en particulier pour celle de Berne. En effet, si les installations prévues pour les sports d'hiver ne peuvent plus être mises en fonction à cause de mauvaises conditions météorologiques dans un futur proche, les villes devront en tirer des avantages et ainsi augmenter les arrivées dans leur destination.

Pour finir, que ce soit dans le sondage réalisé auprès de passants dans les rues de Berne ou lors des diverses interviews, la question de la fréquence des événements culturels organisés dans la ville de Berne est souvent revenue. Comme le montre l'analyse du chapitre 8.2, Berne devrait augmenter le nombre d'événements culturels dans la Vieille Ville afin qu'ils soient plus réguliers et attirent toujours plus de curieux. Même plusieurs fois les mêmes personnes dans l'année puisque les événements seraient différents. Là encore, la capitale a de la marge afin d'améliorer sa compétitivité.

8.3.4 Risques

Paule Arsenault et Pierre Bellerose l'affirment dans leur étude en ce qui concerne les tendances touristiques 2014, « les locaux, promoteurs de leur communauté ». Les concepts de *crowdfunding*, *crowdlearning* ou *crowdsourcing* déjà développés de nos jours pourraient se voir transposés au tourisme via le *crowdtourism* soit le partage des connaissances des locaux aux touristes et donc une interaction continue entre les deux parties. (Arseneault et al., 2014) La gentrification dans la Vieille Ville apparaît donc comme étant un risque puisque les habitants la déserte peu à peu faute de moyens financiers. Des gens aisés appartenant à la classe moyenne supérieure prennent leur place. Mais ils n'ont pas les connaissances ainsi que le vécu de certains anciens locataires de Berne. Et donc, avec cet exil progressif des locaux, une perte d'authenticité s'en va aussi ce qui apparaît comme étant un risque pour attirer de nouveaux visiteurs urbains.

Puis il y a ce manque d'hôtels certain concernant la Vieille Ville de Berne. Rien ne sert de développer des moyens afin d'attirer plus de visiteurs si la ville ne peut les accueillir en terme de capacité hôtelière. Ce manque jusqu'ici acceptable pourrait s'avérer devenir un risque dans le développement touristique de la ville bernoise.

8.3.5 Conclusion de la SWOT

Berne possède des atouts indéniables afin d'attirer de nombreux visiteurs dans sa Vieille

Ville : des USP's, des activités touristiques nombreuses, variées et combinées avec les offres natures des régions avoisinantes. Les principaux risques analysés sont le manque d'hôtels et la gentrification. Mais elle peut les éviter puisque la capitale dispose également de nombreuses opportunités telles que le tourisme culturel en plein boom ou encore la possible baisse de fréquentation des stations préalpines face aux difficultés météorologiques.

8.4 Enquête dans les rues de la Vieille Ville à la rencontre des passants

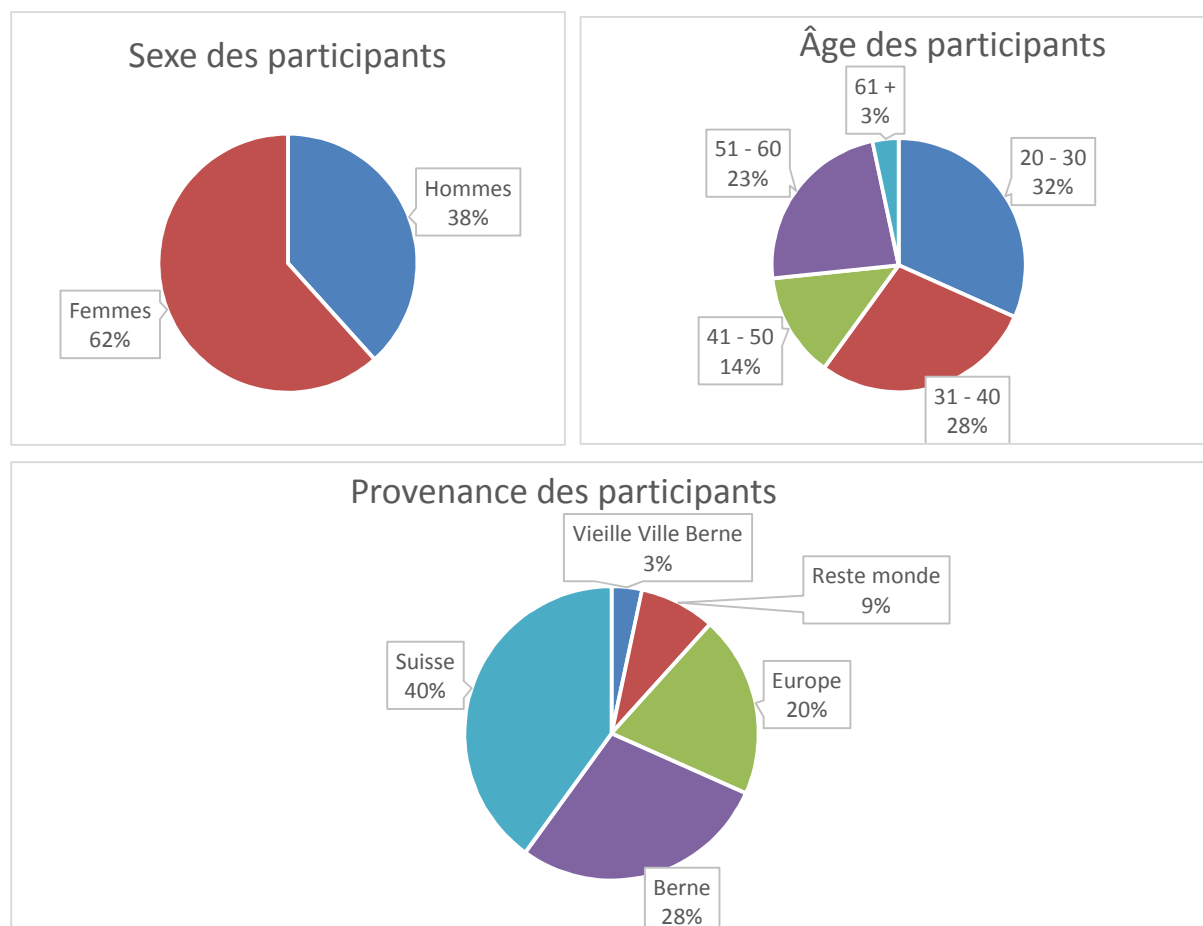
Ce travail a déjà présenté de nombreux aspects de la Vieille Ville de Berne afin de savoir si oui ou non, elle a intérêt à intégrer la nouvelle recommandation de l'UNESCO. Il a également analysé le côté durable du développement de la ville en tenant compte de tous les acteurs de cette dernière. Pour ce faire, de nombreux documents ont été analysés et des experts ont été contactés afin qu'ils puissent donner leurs avis mais qu'en est-il des touristes, travailleurs et habitants de la Vieille Ville de Berne ? Que pensent-ils de cette partie de Berne. Le meilleur moyen de le savoir reste sans aucun doute l'enquête sur le terrain afin d'aller à la rencontre de ces personnes qui rendent cet endroit historique si vivant. Cette enquête n'a aucune valeur scientifique mais permet d'obtenir l'opinion des passants et ainsi affirmer ou non l'impression générale des personnes interviewées auparavant. Il s'agit également d'une méthode quantitative et qualitative dans le but d'évaluer la direction à prendre quant aux améliorations possibles de ce patrimoine.

Dans le but d'obtenir les résultats souhaités grâce à ce sondage, huit questions ont été posées à des individus directement dans la rue, ceci dans le but d'obtenir une palette d'avis très variés venant des habitants comme des touristes ou encore des salariés (voir questionnaire entier annexe XII). Cette enquête a été réalisée en choisissant de procéder avec un échantillon par quotas sur 60 personnes. L'avantage de ce type d'échantillon est que « le chercheur définit l'échantillon en fonction de critères prédéterminées et interroge un certain nombre de personnes de plusieurs catégories. (Armstrong et Kotler, 2010, p. 101) Cet échantillon n'est pas exhaustif mais correspond au résultat selon un calcul de la taille d'échantillon en admettant que le risque d'erreur est de 5%, l'intervalle de confiance 12.65% (calculé auparavant) et en se basant sur 137'980 habitants pour la ville de Berne fin 2013 (Office fédéral de la statistique, 2014), on obtient un résultat de 60 personnes nécessaires à l'échantillonnage. Cette réflexion reste subjective puisque la moitié des questions demandent

une réponse qualitative et non quantitative. La marge d'erreur a donc une toute autre valeur car les réponses ne sont ni considérées comme, ni juste, ni fausses, il s'agit simplement de l'avis des visiteurs du site culturel.

Voici la composition du panel des gens interrogés sur la Vieille Ville de Berne :

Figure 16 - Composition du panel des participants au sondage



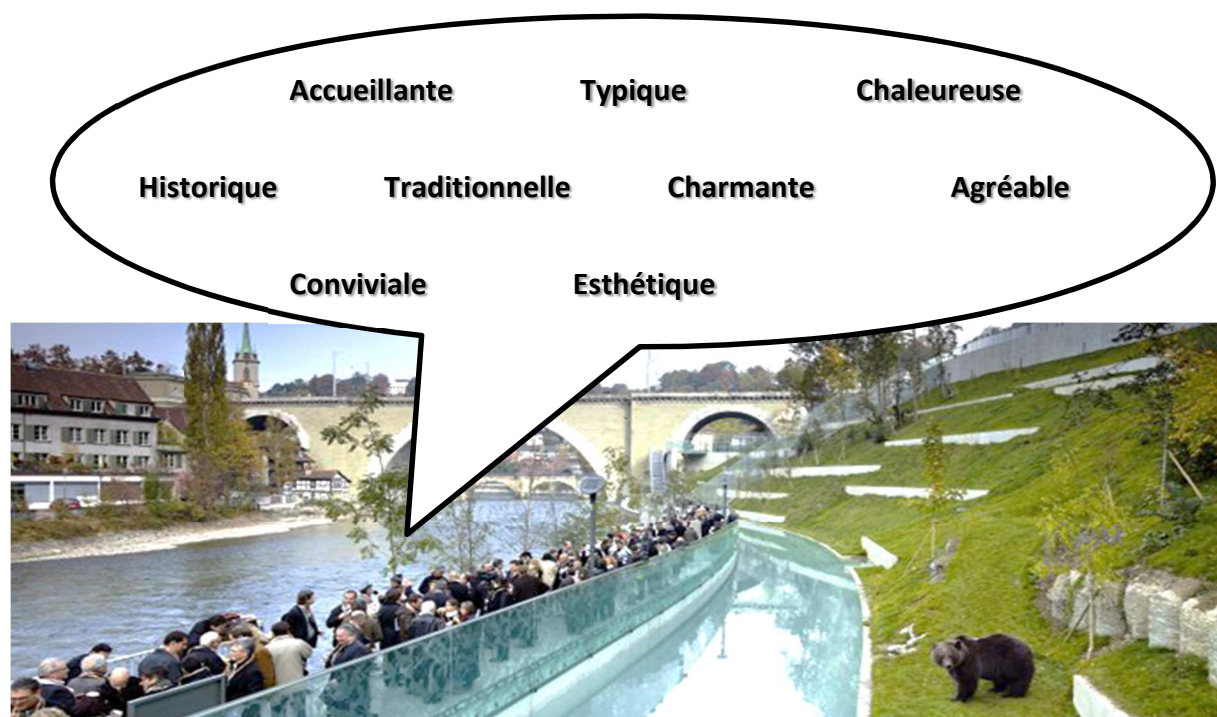
Source : Données récoltées par l'auteur (sondage 2014)

Nous pouvons voir que de toutes les personnes interrogées, 38% d'entre elles sont des hommes et donc 62% des femmes. Exactement 60 % des interrogés ont entre 20 et 40 ans. Un quart sont âgé entre 51 et 60 ans. Plus de 70% habitent en Suisse et seul un tiers proviennent de l'Europe ou du reste du monde. Ces derniers chiffres sont dû au grand nombre de travailleurs qui animent le centre historique. Les touristes se mêlent à eux lors de leur visite, 30% ont répondu au questionnaire. La composition de ce panel reste variée mais ne correspond pas proportionnellement à la réalité de la Vieille Ville. Il s'agit d'une enquête visant simplement à obtenir l'avis de Monsieur et Madame tout le monde sur ce patrimoine national bernois.

8.4.1 Quelle image la Vieille Ville renvoie-t-elle aux individus qui la traversent ?

A la question « La Vieille Ville en un mot c'est ? », voici un échantillon des réponses récoltées.

Figure 17 – La Vieille Ville est...



Sources : Bulle : Données de l'auteur (2014) Image : bernexpo.ch (2014)

Tous ces adjectifs cités par les personnes interrogées dans le cadre de ce sondage ont une connotation positive, preuve que la Vieille Ville de Berne demeure un lieu très bien conservé et plaisant à visiter. Sur les 60 sondés, nul n'a exprimé un mot négatif à l'égard de ce patrimoine mondial. Et quand ils ont dû donner leur opinion, la critique la plus souvent évoquée se rapporte à la beauté (75%) et l'excellente qualité de conservation des bâtiments historiques (30%). Ils ont également mentionné le côté pratique des Arcades, les boutiques spécialisées et uniques, le magie et le calme ou encore l'énergie qui circulent dans les rues de cette vieille ville. Ce patrimoine apparaît naturellement comme un atout touristique pour la région et donne une belle image de la Suisse à nos touristes. Une part non négligeable des interviewés (15%) a également parlé de la partie plus basse de la Vieille Ville : le Marzili. En effet, ils l'ont qualifiée d'endroit fort agréable pour une promenade durant la belle saison et regrettent qu'elle ne soit pas plus mise en valeur auprès des visiteurs.

8.4.2 L'endroit le plus apprécié à Berne n'est autre que...

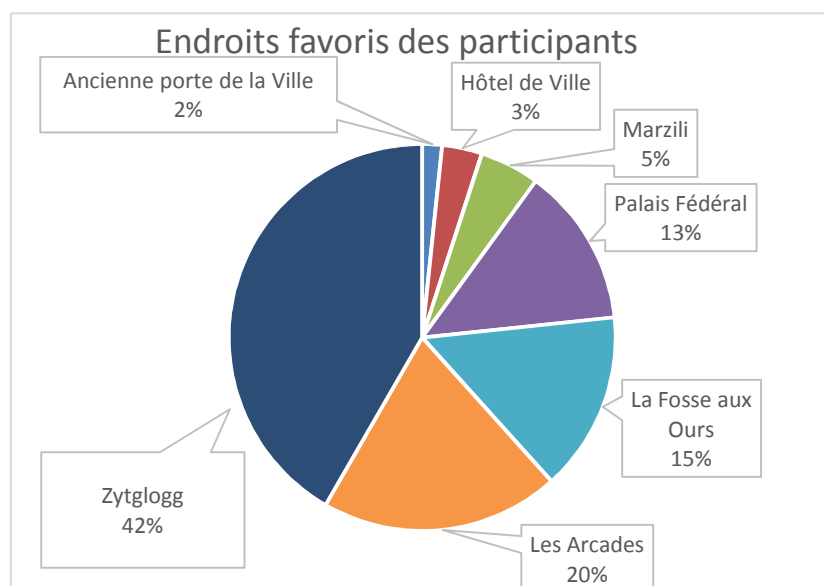
Afin d'être au courant des lieux les plus prisés ou célèbres auprès des habitants, visiteurs et travailleurs, chacun a indiqué le nom de son lieu favoris de la Vieille Ville. Ainsi, le monument qui a rencontré le plus de succès à cette question n'est autre que l'emblème de cette dernière : l'horloge du temps, plus connue sous le nom de *Zytglogge*.

Figure 19 - La fameuse Zytglogge, emblème de la Vieille Ville



Sources : bern.ch (2014)

Figure 18 - Lieux favoris de la Vieille Ville



Source : Données récoltées par l'auteur (sondage 2014)

Ci-contre, un récapitulatif des réponses concernant l'endroit préféré de chacun des participants. La Zytgogge, comme dit précédemment se retrouve largement en tête avec près de 50% des gens qui l'ont citée. 13 personnes ont désigné les Arcades comme étant leur structure préférée. Puis d'autres lieux furent

mentionnés comme la Fosse aux Ours, le Palais Fédéral, l'Hôtel de Ville, l'ancienne porte de la Ville ou encore le Marzili. Ces 60 individus n'ont pas évoqué d'autres endroits que les sept cités et visibles sur le graphique. La déduction peut donc être faite que les attractions touristiques de la Vieille Ville de Berne se situent sur l'ensemble de la Ville, autant près de l'Aar que du côté de la gare centrale.

8.4.3 Améliorations et suggestions pour le futur

Pour terminer ce questionnaire, tous ont été amenés à mentionner les points forts ou faibles ou des suggestions pour le futur de ce patrimoine helvétique. A cette question, seul 15% des intéressés ont été capables de donner une réponse, les autres 85% ne sachant pas quelle amélioration apporter à ce lieu. Là encore, une preuve du développement respectueux et durable de cette Ville médiévale. Voici les principales idées exposées :

- Augmenter le nombre de places de parking
- Mener une opération marketing afin d'augmenter la notoriété des petites boutiques et magasins spécialisés versus les grandes chaînes telles que Globus, Manor et Cie.
- Mettre en place plus d'activités culturelles régulières
- Promouvoir davantage la rive de l'Aar avec la piscine de Marzili
- Amener un côté plus jeune dans la Vieille Ville
- Sensibiliser les plus jeunes à la chance et la valeur exceptionnelle de ce patrimoine
- Augmenter le nombre de rues piétonnes
- Augmenter le nombre de cafés et tea-room ouverts le dimanche

Certaines de ces idées ne pourront pas être réalisées dans un but de préservation de la Vieille Ville. Des suggestions seront développées plus loin dans ce travail puisqu'elles s'inscrivent dans un développement toujours plus durable de ce haut lieu d'histoire suisse.

8.5 Du côté des cafetiers, restaurateurs et hôteliers

Grâce à l'inscription de la Vieille Ville de Berne au patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville peut revendiquer cette marque afin d'attirer des touristes à venir visiter le site. De plus, ce label UNESCO réconforte les visiteurs puisqu'ils savent ce qu'il signifie. Ils y voient là une promesse d'un lieu à caractère exceptionnel puisque reconnu par l'organisation internationale ayant le plus d'influence dans ce domaine.

Mais voilà, il ne suffit pas d'augmenter le nombre de visiteurs, il s'agit également de répondre à leurs besoins en terme de restauration, boissons, hébergement, etc. Pour cela, plus de 30 hôtels ainsi que de nombreux restaurants et cafés en tout genre occupent le terrain

de la Vieille Ville de Berne. (bern.ch, 2014) Il est apparu nécessaire d'aller à la rencontre de ces personnes qui s'activent à satisfaire les touristes et hommes d'affaires, afin de compléter ce travail en ayant des points de vue d'entreprises locales quant au tourisme.

8.5.1 La plus vieille Gasthaus de la Vieille Ville de Berne : L'hôtel Goldener Schlüssel

Afin d'intégrer encore plus la vision des acteurs locaux de la Vieille Ville de Berne aux recherches de ce rapport, l'hôtel *Goldener Schlüssel*, au centre de la ville historique, a accepté de répondre à quelques questions. Cet hôtel est référencé comme étant la plus vieille auberge de la

Figure 20 - L'hôtel Goldener Schlüssel situé à deux pas de la fameuse Zytglogg à Berne



Vieille Ville de Berne. En

Source : bern.ch (2014)

effet, en 1508 l'établissement accueillait les plus démunis afin de leur offrir un toit pour y passer la nuit. (Hotelier, 2014). Le restaurant actuel n'occupait pas les mêmes fonctions qu'à l'époque puisqu'il s'agissait d'une écurie pour les chevaux. Le plafond en bois que l'on peut admirer actuellement dans la salle à manger fut construit en 1900. Concernant la situation de l'hôtel, elle semble idyllique puisqu'à seulement 60 mètres s'érige le symbole de la Vieille Ville de Berne : La Zytglogg. Facilement accessible depuis la gare et à quatre minutes à pied du premier parking, payant de la Ville, Madame Wachter, assistante de Monsieur Troxter, gérant de l'établissement depuis plus de 30 ans affirme que le positionnement de l'établissement reste un argument de taille dans leur communication. Néanmoins, ne pas posséder de parking propre à l'hôtel apparaît comme un petit bémol puisque les clients ne comprennent pas toujours qu'ils devront déboursier une certaine somme pour garer leur véhicule. (CP, 5 novembre 2014)

Sans aucun doute, la force de l'hôtel repose sur son histoire et ses gérants, Monsieur et Madame Troxler, en poste depuis 31 ans et connus de beaucoup, de même que la carte que propose leur restaurant, des plats typiques de Berne et de la Suisse en général.

Quant au type de clientèle que l'hôtel accueille, il s'agit, sans grande surprise, à 80% d'hommes d'affaires. Rares sont les familles qui séjournent dans cet établissement (20%). (Wachter, CP, 5 novembre 2014) Ensuite, 50% d'entre eux sont originaires de la Suisse, 33% de l'Europe, 9% des États-Unis, 6% d'Asie et un tout petit pourcent d'Afrique. Les visiteurs restent en moyenne une voire deux nuits par séjour. (Hotelier, 2014)

Reste qu'un récent problème est survenu suite à l'augmentation de la notoriété de la Vieille Ville : l'ouverture de nombreux bars à la mode dans des sous-sol des bâtisses historiques. La cité a été victime de son succès, puisque ces endroits chargés d'histoire et bien conservés sont considérés comme atypiques et attirent de plus en plus de jeunes et des artistes qui suivent la tendance. Cela a pour conséquence une augmentation de la pollution sonore. Madame Wachter a indiqué que plusieurs de leurs clients se sont plaints de ce phénomène puisque l'établissement était connu également pour sa situation calme. (CP, 5 novembre 2014)

En conclusion, d'un point de vue touristique, l'inscription de la Vieille Ville au patrimoine mondial de l'UNESCO reste une chance et un argument de taille dans la communication de cet établissement. Les clients choisissent cet hôtel en particulier pour ses trois points forts : les gérants en poste depuis plus de 30 ans, la situation géographique au centre d'un site classé patrimoine culturel et le restaurant attenant à l'hôtel. Deux petit bémols surviennent : l'augmentation des dérangements sonores nocturnes dus aux nouveaux bars branchés et des places de parcs payantes et excentrées par rapport à l'hôtel.

8.5.2 Une institution à Berne : Le restaurant Casino

Après avoir obtenu l'avis d'un hôtel bernois reconnu, il s'agit d'exposer celui d'un restaurant considéré comme une institution à Berne. Monsieur Tobia Burkhalter, propriétaire du restaurant, s'est exprimé à ce sujet lors d'une interview. L'imposant bâtiment que nous admirons aujourd'hui s'est vu attribué diverses fonctions au fil des années. Au 16^e siècle, une « Lateinschule », l'équivalent d'une école secondaire aujourd'hui, occupait les lieux pour ensuite être transformée en monastère de l'ancien collège de 1679 à 1684. Puis une bibliothèque investit le bâtiment dès 1772. (Gross, Flückiger, Keller, Waber & Müller, 2008, pp. 40-41) Vers la fin du 18^e siècle, l'édifice fut détruit. Mais en 1906 deux architectes, Paul Lindt et Max Hofmann, ont investi 1,7 million de francs suisses afin de reconstruire un bâtiment. Ce dernier ouvrit ses portes en 1909, soit deux ans après le début des travaux.

Durant les années qui suivirent son inauguration, la maison subit de nombreuses rénovations

Figure 21 - Rénovation de la Burgerratssaals 1979, Casino de Berne



Source : Gross et al. (2008), p. 43)

ce qui dénatura l'architecture originale. La Bourgeoisie de Berne décida d'investir plus de 33 millions de francs suisses entre 1979 et 1991 afin de redonner à ce monument, toute sa splendeur et valeur exceptionnelle. (Casino Restaurants Bern AG, 2014) Monsieur Burkhalter, propriétaire du restaurant, mentionne que la Bourgeoisie investira 60 millions de francs suisse entre 2018 et 2020 afin de continuer à entretenir ce monument. Ce montant important est nécessaire afin de respecter les normes et loi de la préservation du patrimoine historique. (CP, 20 novembre 2014)

Les points forts de ce restaurant sont : sa situation géographique au centre des transports publics et à côté d'un parking, sa salle de concert et ses plats typiquement suisse qui se situent entre « un repas gastronomique et un bon repas traditionnel » indique Monsieur Burkhalter. En moyenne, 1000 repas y compris les banquets sortent des cuisines du Casino quotidiennement. Ce chiffre donne une idée sur la grandeur de cette entreprise. Pour le propriétaire, l'argument « patrimoine mondial » reste un atout majeur afin d'attirer ses consommateurs et lui a permis d'augmenter nettement son chiffre d'affaire depuis 1983. Concernant la clientèle de cet établissement, elle est composée essentiellement d'hommes et femmes d'affaires pour le repas de midi et plutôt de personnes venues profiter d'un repas avant de se rendre à la salle de spectacle. Le soir, des famille fréquentent également le restaurant.

Quelques inconvénients à être situé dans un site classé telle que la Vielle Ville de Berne ont tout de même été cités lors de l'interview. Le thème de la rénovation est souvent revenu dans la discussion puisque c'est le point principal que les restaurateurs comme Monsieur Burkhalter doivent négocier avec le conservateur ainsi que la protection du patrimoine historique. Lors de la dernière rénovation du Casino, des escaliers de secours auraient dus être installés à l'extérieur pour relier la terrasse du 1^{er} étage au rez-de-chaussée. L'ex-conservateur de la Ville s'y opposa et la question suivante fut posée : « Est-ce que la conservation du

patrimoine compte davantage que la sécurité des clients de l'établissement ? » La réponse fut oui. Nous avons là un exemple concret des conflits entre sauvegarde de notre patrimoine national et évolution de nos modes de vie.

8.6 Les tendances dans le tourisme applicables à la Vieille Ville de Berne

Suite à plusieurs analyses documentaires ainsi qu'à la conférence du 14 novembre 2014 sur les tendances du tourisme en 2014 donnée par Madame Marie-Françoise Perruchoud-Massy dans le cadre des États généraux de la Gruyère ayant pour thème « Quelles réorientations touristiques pour les régions préalpines ? », voici les 10 principales tendances touristiques 2014 en lien avec la Vieille Ville de Berne :

1. Le nombre de personnes âgées actives augmente
2. La volonté de la part des visiteurs d'avoir de nombreuses activités à choix dans la destination où ils séjourneront (Perruchoud-Massy, 2014)
3. La longueur des séjours diminue, en moyenne 2.4 jours pour des vacances en Suisse (Fédération suisse du tourisme (FST), 2013)
4. Le regain d'intérêt pour le tourisme urbain et culturel (Arseneault et al., 2014)
5. La volonté d'apprendre quelque chose de la culture locale et pas uniquement pratiquer des activités. (Perruchoud-Massy, 2014)
6. Le packaging dynamique : le client choisi un nombre de produits parmi une liste proposée et un prix lui est donné en fonction de ses choix. Ce système évite qu'une personne se voit imposer des activités en désaccord avec ses goûts juste parce qu'elles sont comprises dans un forfait. (Perruchoud-Massy, 2014)
7. La volonté de se sentir responsable (Perruchoud-Massy, 2014)
8. Le rôle des locaux toujours plus important car c'est un signe d'authenticité pour les visiteurs. Ils veulent partager quelque chose d'unique et s'immiscer quelques instants dans la vie d'un habitant. L'idée de Crowdtourism est à explorer. (Arseneault et al., 2014)
9. L'utilisation en hausse des entreprises de tourisme en ligne telles que Airbnb (Arseneault et al., 2014)
10. Le storytelling, pour autant que son utilisation soit durable et pour cela « il doit avoir le même effet qu'un bon film, il doit nous changer » précise Roland Schegg,

professeur de la Haute Ecole de Gestion et Tourisme dans une interview pour le *Matin Dimanche* (2014, p. 43)

Le tourisme de demain sera un tourisme d'expérience. En effet, Marie-Françoise Perruchoud-Massy a affirmé dans une interview accordée au journal *La Gruyère* qu' « On veut aujourd'hui de l'authenticité, des contacts avec les gens du coin, se souvenir de son séjour et pas seulement consommer des prestations ». (Perruchoud-Massy, 2014, p. 9)

Dans le chapitre suivant, une proposition d'application concrète pour la Vieille Ville de Berne suivant l'idée des 10 tendances présentées ci-dessous est proposée. C'est pourquoi, ce chapitre ne fait qu'un état des lieux des nouvelles modes touristiques en 2014.

9 Suggestions de l'auteur

Le but de ce chapitre n'est pas de révolutionner l'organisation de la Vieille Ville ou de remettre en question son développement durable mais plutôt de soulever les problèmes encore présents qui péjorent le quotidien de certains habitants, artisans, restaurateurs, hôtelier, touristes, etc. Ces suggestions se font sur la base de tout ce qui a été analysé dans ce travail et sont regroupées sous forme d'opportunités pour la Vieille Ville de Berne sous le chapitre suivant. Ces opportunités répondent à un manque dans la Vieille Ville tout en prenant en considération la nouvelle recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique. Elles justifient également l'application de la recommandation à Berne puisqu'il s'agit « uniquement » de recommandation et qu'il n'est en aucun cas obligatoire pour un État membre de les appliquer.

9.1 Opportunités d'améliorations pour la Vieille Ville de Berne

En s'inspirant des commentaires évoqués lors des interviews qualitatives ainsi que du sondage effectué dans la capitale helvétique, ce chapitre résume les opportunités d'améliorations encore possibles dans la Vieille Ville de Berne. Ci-dessous, une liste avec les points plusieurs fois évoqués comme bémol dans l'organisation de la Ville.

9.1.1 Contrer la gentrification

Comme déjà évoquée à plusieurs reprises dans ce travail et décrite plus précisément dans le chapitre 4.2.2, la gentrification dans la Vieille Ville de Berne augmente. Elle représente un

réel risque pour la vie locale mais également du côté des touristes. En effet, la tendance actuelle c'est le contact avec les locaux, car ils sont une preuve d'authenticité et le touriste recherche ce phénomène lors d'un séjour. Ceci afin de rendre son expérience unique par rapport aux autres visiteurs. Aucune réelle solution n'a été mise en place à Berne jusque-là pour contrer cette évolution, sauf quelques subsides lorsqu'un propriétaire souhaite rénover son bien protégé.

9.1.2 La mise en valeur de certains lieux

Certains locaux ainsi que Monsieur Burkhalter du restaurant le Casino regrettent que des endroits ne soient pas mis en valeur. Ils jugent que ces lieux oubliés détiennent une richesse patrimoniale importante et il est regrettable que les touristes manquent ces endroits lors de leur visite.

9.1.3 Le tapage nocturne

Ce point concerne en particulier les hôtels et certains habitants de la Vieille Ville. En effet, depuis sa nomination en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO, Berne n'a cessé d'augmenter sa côte auprès des gens. Mais ces dernières années, les jeunes prennent d'assaut ces endroits historiques et atypiques afin d'y développer leur business tel que bar ou restaurant branché. Tous ces bars amènent par conséquent du monde mais du monde plutôt jeune et fêtard. Et chacun n'y trouve pas son compte. En effet, avec l'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements publics, les fumeurs ont tendance à investir l'extérieur des bars et restaurants ce qui engendre forcément un tapage nocturne et pas des moindres. De nombreux clients de l'hôtel Goldener Schlüssel se sont plaints de cette situation et trouvent regrettable qu'à la place d'un lieu calme et reposant, ils doivent subir la pollution sonore des nouveaux bars à la mode. Certes ces établissements branchés sont un plus pour donner vie à la Vieille Ville de Berne mais il faut trouver un équilibre entre les fêtards et les habitants.

9.1.4 Augmentation de l'offre culturelle

Comme analysée au chapitre 7.1, l'offre culturelle n'est pas satisfaisante dans la Vieille Ville de Berne et certains sondés l'ont relevé dans les suggestions d'amélioration. Il est nécessaire que cette offre augmente et en particulier durant la haute-saison touristique afin de surprendre et fidéliser les visiteurs.

9.1.5 Renouveaulement de certaines offres touristiques

Même si les offres touristiques de la Vieille Ville de Berne reste très variées et en nombre suffisant, il conviendrait de moderniser certaines activités jugées trop classiques et plus au goût du jour. Par exemple, Bern Tourismus propose quantité de visites guidées mais toutes nécessitent une réservation préalable et un minimum de participants. De plus les prix appliqués sont relativement élevés. L'offre d'activité sportive reste pauvre et rien n'est prévu pour les personnes malentendantes ou malvoyantes

Tableau 5 - A chaque opportunité, sa ou ses proposition(s) concrète(s)

Opportunité (selon chap. 8.1)	Suggestions	Explications de la suggestion	Mise en place par qui?	Catégorie de coûts
Suggestions à court terme				
Modernisation de l'offre touristique	Contes pour enfants	<p>Peu d'activités pour les enfants sont proposées par la Ville. Un/e conteur/se pourrait être mandaté/e par l'office de tourisme afin de raconter l'histoire de certains lieux importants de la Vieille Ville de manière vulgarisée pour les enfants.</p> <p>Cette activité serait disponible en rejoignant le/la conteur/se à un point de rendez-vous à une heure fixe les samedis et dimanches. Pas de réservation nécessaire.</p>	Bern Tourismus	Moyen
Modernisation de l'offre touristique	Sight jogging	<p>Les activités sportives, mis à part celles organisées en dehors de la Ville, ne sont pas nombreuses dans la cité historique. Le sight jogging permet de découvrir la Ville d'une manière sportive et très simple. De plus, la course à pied connaît une popularité sans précédent ces dernières années. Cette activité pourrait même viser les hommes et femmes d'affaires désireux d'occuper leur temps de pause de midi par un moment sportif.</p> <p>Cette activité serait disponible en rejoignant le/la coach à un point de rendez-</p>	Bern Tourismus	Faible

		vous à des heures fixes du lundi au vendredi. Pas de réservation nécessaire.		
Modernisation de l'offre touristique	Visite guidée avec des locaux	<p>Afin de suivre la tendance d'intégration des locaux dans le séjour d'un touriste, le crowdtourism pourrait se traduire via des visites guidées ou autres activités organisées par des habitants de la Vieille Ville. Ces derniers seraient rémunérés par Bern Tourismus en pourcentage du nombre de personnes par visite.</p> <p>Cette activité serait disponible durant toute l'année auprès de l'office de tourisme, sans réservation mais organisées qu'à des dates précises et communiquées sur le site de Bern Tourismus.</p>	Bern Tourismus	Faible
Mise en valeur de certain lieu	Anecdotes sur les bâtiments	<p>Certains sondés (18%) ont évoqué le manque de mise en valeur des bâtiments historiques. En effet, chacun d'eux a vécu une histoire particulière mais elle n'est pas mise en avant auprès des visiteurs. De plus, les quelques panneaux explicatifs cloués sur les façades de certaines maisons ne sont disponibles qu'en allemand.</p> <p>Des moyens afin de mettre à jour ces écriteaux n'ont pas été déployés puisque Bern Tourismus a mis en place un audioguide permettant aux touristes de visiter la Vieille Ville en écoutant les informations, dans leur langue, sur les diverses parties de la cité. Cependant, tout le monde ne souhaite pas dépenser la somme de CHF 8.00 pour l'obtention de cet audioguide et donc la mise à jour de simples panneaux indicatifs pourraient apporter un plus dans la visite de la Ville.</p>	Bern Tourismus	Faible

Gentrification	Crowdtourism	<p>Le crowdtourism fonctionnerait sur le même principe que le crowdfunding, crowdlearning ou crowdsourcing. Crowd signifie la foule en anglais. Le mot accolé donne le sens au mot donc par exemple, crowdfunding signifie la collecte de fond par la foule. Ou encore crowdlearning, apprendre par la foule et crowdsourcing, obtenir les ressources par la foule. Le crowdtourism n'est autre que le tourisme par la foule ce qui nous donne en d'autres termes: la participation des habitants via des services tels que visites, chambres d'hôte ou autre pour le tourisme local.</p> <p>Afin de rendre cet outil viable, Bern Tourismus pourrait mettre en place un système d'inscription online pour les habitants afin qu'ils aient la possibilité de proposer leurs services pour gérer une activité payante et dont il se verrait rétribuer un pourcentage des revenus générés par l'office de tourisme. Les locaux pourraient également suggérer une offre qui n'existe pas encore et donc étoffer l'offre touristique dans la Vieille Vielle bernoise.</p> <p>Cette solution servirait avant tout à favoriser et mettre en valeur le rôle de la population locale étant donné que les touristes recherchent ce contact avec eux. Certes le problème de gentrification ne pourra pas être résolu simplement grâce à ce système mais les autorités pourront prendre conscience de l'importance de préserver les habitants au vu de leur "plus-value" dans l'économie locale touristique.</p>	Bern Tourismus	Faible
----------------	--------------	---	-------------------	--------

Suggestions à moyen terme				
Tapage nocturne	Charte	<p>Comme cité dans les précédents chapitres, des plaintes de certains clients d'hôtel concernant le tapage nocturne dû à des nouveaux bars à la mode ouverts récemment dans la Vieille Ville sont survenues. La Ville de Bulle a vécu la même situation et pour diminuer le bruit des fêtards, la communes a décidé d'instaurer une charte entre les autorités, les tenanciers des bars et elle-même.</p> <p>Une charte reste un document à faibles conséquences mais a pour effet de faire prendre conscience à tous des problèmes constatés et ainsi établir des règles pour un respect mutuel.</p>	La Ville de Berne	Faible
Tapage nocturne	Prévention troupe de théâtre	Toujours dans le but de diminuer le tapage nocturne et dans le cadre de sa campagne "Silence, on sort", la Ville de Bulle a mandaté une troupe de théâtre chargée de passer sur les diverses terrasses de la cité afin de sensibiliser les clients des bars quant au bruit qu'ils font. Même si cette solution n'a pas fait l'unanimité auprès de la population car considérée comme désagréable, elle a au moins eu pour effet de persuader certains fêtards de continuer leur soirée à l'intérieur de l'établissement et ainsi baisser le volume du tapage nocturne.	La Ville de Berne	Moyen
Mise en valeur de certain lieu	HintHunt	Afin d'occuper certaines caves abandonnées dans les rues de Paris, un groupe de personne a mise sur pied un concept assez créatif: réaménager ces lieux atypiques qui ont participé à l'histoire de la Ville afin de permettre à des amis,	Une société indépendante	Moyen

		<p>collègues ou familles de venir se divertir à travers des énigmes à résoudre en 60 minutes. ^a</p> <p>Cette idée pourrait être reprise et appliquée à la Vieille Ville de Berne afin de permettre aux curieux de découvrir une autre facette de la Vieille Ville tout en s'amusant via une activité participative. Ce concept entre tout à fait dans une des tendances actuelles du tourisme: l'edutainment (éducation et entertainment), l'apprentissage par le jeu. Ici, les touristes découvriraient des lieux du site patrimonial et apprendraient des anecdotes historiques à son propos tout en s'amusant à trouver une solution à l'énigme afin de pouvoir s'échapper de la pièce.</p>		
Augmentation de l'offre culturelle & Mise en valeur des lieux	Cinéma openair	Comme durant les mois d'octobre et novembre, la Ville pourrait animer la place fédérale pendant l'été lors de forte affluence touristique. Par exemple en mettant sur pied un cinéma open air libre d'accès. Attention tout de même à ne pas le programmer en même temps que le Cine Happening Lyss qui a lieu du 22 juillet au 7 août 2015. ^b	La Ville de Berne en collaboration avec les salles de cinéma	Moyen
Augmentation de l'offre culturelle & Mise en valeur des lieux	Pièce de théâtre à travers la Vieille Ville	L'idée de la pièce de théâtre itinérante au travers des rues de la Vieille Ville servirait à mettre en valeur les divers monuments via leur histoire imagée par une troupe d'acteurs professionnels.	Bern Tourismus	Haut

Modernisation de l'offre touristique	Atelier cuisine traditionnelle bernoise	<p>De nombreux restaurants de la Vieille Ville proposent à leur clientèle une cuisine dite traditionnelle bernoise. Et celle-ci rencontre un grand succès puisqu'elle représente l'histoire et l'authenticité du site. Alors Bern Tourismus en partenariat avec des restaurants de la Vieille Ville pourrait proposer des cours de cuisine traditionnelle à ses clients.</p> <p>Cette activité serait disponible durant toute l'année nécessitant une réservation auprès de l'office de tourisme.</p>	Bern Tourismus & Restaurants de la ville	Moyen
Modernisation de l'offre touristique	Visite guidée en trottinette	<p>Toujours dans l'idée d'augmenter l'offre sportive dans la Vieille Ville, une visite en trottinette à pneus pourrait être mis sur pied. Ce moyen de locomotion écologique et pratique permettra aux utilisateurs de parcourir les moindre petits recoins de la Ville.</p> <p>Cette activité serait disponible durant toute la période estivale nécessitant une réservation auprès de l'office de tourisme.</p>	Bern Tourismus	Moyen
Modernisation de l'offre touristique	Visite guidée pour les malentendants et/ou malvoyant	<p>Pour le moment, on ne trouve aucune activité pour les personnes malentendantes ou malvoyantes proposée par la Ville de Berne. Et l'idée d'une visite guidée adaptée à leur handicap s'intègre dans un développement durable du tourisme bernois.</p> <p>Cette activité serait disponible durant toute l'année nécessitant une</p>	Bern Tourismus	Faible

		réservation auprès de l'office de tourisme.		
Suggestions à long terme				
Augmentation de l'offre culturelle	Exposition en plein air	Afin d'agrémenter l'offre culturelle au sein de la Vieille Ville durant la période estival, la Ville pourrait mettre sur pied une exposition d'œuvres en plein air à travers les rues de la cité et ainsi promouvoir des artistes bernois et suisses.	Bern Tourismus	Haut
Modernisation de l'offre touristique	Golf Urbain	Fribourg a déjà mis sur pied un golf urbain qui connaît un grand succès auprès des visiteurs. En effet, grâce au parcours tout tracé, les touristes découvrent des lieux cachés de la Ville tout en s'amusant avec leurs amis, familles ou collègues lors d'un golf. De plus, cette activité est à la portée de tous. Cette activité serait disponible durant toute l'année auprès de l'office de tourisme sans réservation nécessaire.	Bern Tourismus	Moyen

Source : Tableau de l'auteur provenant de sources multiples

- a. Hint Hunt. (2014). *HintHunt Paris – Le 1^{er} Live Escape Game à Paris* sur <http://hintoshunt.fr/>
- b. Cine Happening Lyss. (2014). *Cine happening lyss* sur <http://www.cinehappening.ch/>

9.1.6 Calendrier de mise en place des diverses suggestions

Afin de concrétiser au maximum ces suggestions, un calendrier sur deux ans a été réalisé (voir annexe XIV). Cet outil regroupe toutes les suggestions sur un tableau et indique chaque phase principale de réalisation du projet.

Conclusion

La patrimonialisation de la Vieille Ville de Berne reste très satisfaisante dans son ensemble autant du côté des habitants que des commerçants ou encore de la commune. C'est pour cette raison que les autorités bernoises ne voient pas d'urgence dans l'intégration de la nouvelle recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique. Cependant ils montrent un intérêt certain à adopter ce document de l'UNESCO puisque c'est l'occasion de mettre en place un plan de gestion de la Vieille Ville ce qui permettra de transmettre les connaissances managériales facilement. Mais l'intégration n'aura pas lieu avant la fin 2017 puisque pour l'instant, un autre projet est en cours et des fonds financiers suffisants ne sont pas disponibles.

Grâce aux entretiens qualitatifs, il en est ressorti que les acteurs économiques de la Vieille Ville communiquent énormément entre eux via des échanges de bonnes pratiques et la collaboration avec le service des monuments historiques se passe très bien. Aussi les habitants paraissent être satisfaits de la vie au sein de ce site historique même s'ils émettent une réserve quant à la gentrification grandissante au sein de celle-ci. Puis à travers le sondage effectué dans les rues de la capitale helvétique, ses visiteurs n'ont pas relevé de grandes améliorations à apporter à ce site patrimonial si ce n'est l'augmentation de places de parc ou la promotion de certains lieux ou aspects de la Vieille Ville. Finalement, le côté social reste bien développé au sein de la Vieille Ville et cette constatation se confirme grâce aux diverses associations existantes mais également au soutien apporté aux plus démunis via des fondations comme Spysi ou Casa Blanca.

Cependant quelques opportunités d'améliorations ont été relevées comme par exemple, l'augmentation de la capacité hôtelière pour aller dans le sens d'une augmentation de la fréquentation du tourisme culturel ou encore la modernisation de certaines offres touristiques. L'augmentation des événements culturels a également été évoquée par certaines personnes interrogées pour ce travail. En analysant l'offre événementielle culturelle proposée par la Vieille Ville, leur requête est justifiée.

Ce travail a surtout été axé sur l'avis de des gens qui rendent la Vieille Ville vivante et sur le tourisme de la Vieille Ville. Ce choix a été fait car ce sont des aspects d'une ville essentiels à prendre en compte lorsque le développement durable est abordé. Alors au vue de la qualité

de gestion et d'entente entre les acteurs au sein de la Vielle Ville de Berne, ses autorités pourraient réaliser une sorte de « boîte à outil ». Celle-ci aurait pour but d'enseigner les bonnes pratiques afin que la patrimonialisation d'un site se passe dans les meilleures conditions possible tout en ne perdant pas l'objectif principal de vue à savoir, la protection du patrimoine. Elle serait destinée en premier lieu aux pays du sud qui rencontrent plus de difficultés dans l'intégration du label UNESCO pour leur patrimoine puisque ne disposant pas des mêmes moyens financiers. Ainsi, le principe de base de l'UNESCO de collaborations entre les Nations et de partage des connaissances serait mis en pratique.

Et n'oublions pas que si une ville fonctionne bien c'est parqu'elle est le miroir de la société qui la constitue (ma traduction) (Citation de Gross *in Stadt Bern*, 2013, p. 11 « ist ein Spiegel des Gesellschaft, die sie schuf »). Il est donc important que les acteurs de celle-ci s'entendent et échangent leurs connaissances.

Références

- Arseneault, P., Bellerose, P., Eloy, P., & Boulin, J-L.. (2014). *Les 14 tendances touristiques pour 2014*. Récupéré sur <http://veilletourisme.ca/2014/01/16/les-14-tendances-touristiques-pour-2014/>
- Association Spysi. (2014). *Spysi Bern*. Récupéré sur <http://www.spysi.ch/vereinsziel.php>
- Bern Immo. (2014). *Wohnung mieten Altstadt Bern | Immobilien Stadt Bern*. Récupéré sur <http://bern-immo.ch/immobilien-suchen/stadt-bern/altstadt/>
- Bern Tourismus. (2014a). *Histoire*. Récupéré sur <http://www.bern.com/fr/planification/histoire>
- Bern Tourismus. (2014b). *Liste d'hôtels - Bern Tourismus*. Récupéré sur http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/statistik/katost/10tou
- Bouin, F. (2009). Le tourisme est-il vecteur de mise en valeur durable? In P. u. Bordeaux, *Patrimoine et Tourisme* (pp. 25-30). Périgueux: Université de Montesquieu - Boredeaux IV.
- Canton de Berne. (2014). *Canton de Berne: BELEX - Recueils des lois bernoises*. Récupéré sur https://www.sta.be.ch/belex/f/bsg_search.asp?such=patrimoine&submit=Recherche&lang=f&mnuid=15&bag=0
- Casino Restaurants Bern AG. (2014). *Geschichte | Casino Restaurants Bern* . Récupéré sur <http://www.casinobern.ch/ueber-uns/geschichte/>
- Cine Happening Lyss. (2014). *Cine happening lyss*. Récupéré sur <http://www.cinehappening.ch/>
- Commission suisse pour l'UNESCO. (2012). Deuxième édition. Patrimoine mondial en Suisse.(pp. 10-21). Bern: OFCL
- Commission suisse pour l'UNESCO. (2014). *Commission UNESCO: Éducation de la petite enfance en Suisse*. Récupéré sur <http://www.fruehkindliche-bildung.ch/fr/initiative/commission-unesco.html>

- Confédération Suisse. (2014). *Budget - Unités administratives - Chiffres*. Récupéré sur http://www.efv.admin.ch/f/downloads/finanzberichterstattung/budget/2014/VA14_Band_2A_f.pdf
- Fédération suisse du tourisme (FST). (2013). *Le tourisme suisse en chiffres 2012 - chiffres structurels et de branche*. Berne: Fédération suisse du tourisme (FST).
- Fenazzi, S. (2009, juillet 21). *Berne, un bijou médiéval sur les bords de l'Aar*. Récupéré sur <http://www.swissinfo.ch/fre/berne--un-bijou-m%C3%A9di%C3%A9val-sur-les-bords-de-l-aar/200670>
- Gaudard, A. (2014). L'art de raconter une histoire fait tant rêver les milieux touristiques. *Le Matin Dimanche*, p. 43.
- Giraud-Labelte, C., Morice, J-R., & Violier, P. (2009). *Le patrimoine est-il fréquentable?* Angers: Presses de l'Université d'Angers.
- Godel, J. (13 novembre 2014). La Gruyère doit miser sur le tourisme d'expérience. *La Gruyère*, p. 5.
- Gross, J-D.. (2008). *Bern 25 Jahre UNESCO - Welterbe*. Bern: AST & JAKOB, VETSCH AG.
- Gross, J-D.. (2013). *In Denkmalpflege in der Stadt Bern*. Bern: Chronos
- HCCH Conférence de la Haye de droit international privé. (2014). *HCCH ; Quelle est la différence entre signer, ratifier et adhérer à une Convention de La Haye?* . Récupéré sur http://www.hcch.net/index_fr.php?act=faq.details&fid=38
- HintHunt. (2014). *Le 1er Live Escape Game à Paris*. Récupéré sur <http://hinhunt.fr/>
- Hoian tourism. (2014). *Fast Facts - Hoi An Tourism - Every travel tips you need about Hoi An*. Récupéré sur <http://hoian-tourism.com/about-hoi-an/culture-and-heritage/fast-facts-2>

- homegate.ch. (2014, novembre). *Appartement & maison à louer à Bümpliz-Bethlehem, Oberbottigen, Breitenrain, Lorraine, ...* | homegate.ch. Récupéré sur <http://www.homegate.ch/louer/appartement-et-maison/liste-annonces?oa=false&ao=&am=&a=default&ep=1&ac=2.0&ad=2.5&tab=list&incsubs=default&l=default&ab=1VTVU0>
- Hotelier. (2014). Hotel-Idylle in der Altstadt? *Hotelier*, pp. 72-76.
- ICCROM. (2014). *Patrimoine mondial* | ICCROM. Récupéré sur <http://www.iccrom.org/fr/priority-areas/world-heritage/>
- ICOMOS. (2014). *Mission de l'ICOMOS - International Council on Monuments and Sites*. Récupéré sur <http://www.icomos.org/fr/a-propos-de-licomos/mission-et-vision/licomos-en-bref-2>
- IUCN. (2014). *IUCN - Que faisons-nous?* Récupéré sur <http://www.iucn.org/fr/faisons/>
- Kehrli, M. (2009). Geselligkeit in Bern, dei Leiste und die Gründung der Grande Société. Dans G. v. Erlach, *Hôtel de Musique und Grande Société de Berne* (pp. 41-57). Bern.
- Kotler, G., Kotler, P. (2010). *Principes de marketing*. Paris: Pearson.
- Landorf, C. (2009, janvier 14). Managing for sustainable tourism: a review of six cultural World Heritage Sites. *Journal of Sustainable Tourism*, pp. 53-70. Récupéré sur tandfonline.com: <http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/09669580802159719>
- Mainetti, V. (2014). La coopération culturelle internationale et l'émergence du droit international de la culture. Dans A. O. Vigorito, *Alcuni aspetti della "dimensione culturale" del diritto internazionale ed interno* (pp. 171-221). Milan. Récupéré sur https://www.academia.edu/6681896/La_coop%C3%A9ration_culturelle_internationale_et_l_%C3%A9mergence_du_droit_international_de_la_culture
- Office fédéral de la culture OFC. (2014a). *OFC - Office fédéral de la culture - Liste indicative du patrimoine culturel immatériel en Suisse*. Récupéré sur <http://www.bak.admin.ch/kulturerbe/04335/04341/04818/index.html?lang=fr>

- Office Fédéral de la Culture OFC. (2014b). *OFC - Office fédéral de la culture - Patrimoine mondial de l'UNESCO*. Récupéré sur <http://www.bak.admin.ch/kulturerbe/04307/index.html?lang=fr>
- Office fédéral de la statistique. (2014a). *Statistiques suisses - Agglomérations*. Récupéré sur [bfs.admin.ch:
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/key/raeumliche_verteilung/agglomerationen.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/key/raeumliche_verteilung/agglomerationen.html)
- Office fédéral de la statistique OFC. (2014b). *Statistique suisse - Communes*. Récupéré sur [bfs.admin.ch:
http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/10/03/blank/key/02/04.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/10/03/blank/key/02/04.html)
- Perruchoud-Massy, M.-F. (2014, novembre). Le tourisme gruérien face aux nouvelles tendances. Bulle, Fribourg, Suisse. [Conférence]
- Rérat, P., Söderström, O., Besson, R., & Piguet, É. (2008). Une gentrification émergente et diversifiée: le cas des villes suisses. *Espaces et Sociétés*, pp. 39-56.
- RTS. (2013, décembre 12). *Le National impose sa version du budget 2014 de la Confédération* - *rts.ch - info - suisse*. Récupéré sur <http://www.rts.ch/info/suisse/5451023-le-national-impose-sa-version-du-budget-2014-de-la-confederation.html>
- RTS. (2014, octobre 27). *Les dépenses de logement pèsent toujours sur le budget des Suisses* - *rts.ch - info - suisse*. Récupéré sur <http://www.rts.ch/info/suisse/6253713-les-depenses-de-logement-pesent-toujours-sur-le-budget-des-suissees.html>
- RVV Regensburger Verkehrsverbund. (2014). *Leistungsdaten - Regensburger Verkehrsverbund*. Récupéré sur <http://www.rvv.de/index.php?id=0,17>
- Secrétariat d'État à l'économie SECO. (2014, octobre). *SECO - Chiffres du chômage*. Récupéré sur <http://www.seco.admin.ch/themen/00374/00384/?lang=fr>
- Stadt Bern. (2013). *Tourismus - Stadt Bern*. Récupéré sur http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/statistik/katost/10tou

- Stadt Bern. (2014). *Jahrbücher - Stadt Bern*. Récupéré sur http://www.bern.ch/leben_in_bern/stadt/statistik/publikationen/jahrbuch
- Stadt Regensburg. (2012). *Regensburg in zahlen 2014*. Récupéré sur <http://www.regensburg.de/sixcms/media.php/121/regensburg-in-zahlen-2012.pdf>
- Stadt Regensburg. (2014). *Tourismus*. Récupéré sur <http://www.regensburg.de/tourismus/regensburg-erleben>
- Stébé, J-M., Marchal, H.. (2008). La sociologie urbaine. *Questions de communication*, pp. 376-379. Récupéré sur <http://questionsdecommunication.revues.org/1603>
- Suisse Tourisme . (2014). *La Constitution fédérale et le 19e siècle - Suisse Tourisme*. Récupéré sur <http://www.myswitzerland.com/fr-ch/la-constitution-federale-et-le-19e-siecle.html>
- Suisse Tourisme. (2013). *MTS pour non-membres de ST-net*. Récupéré sur <http://www.stnet.ch/fr/services-fr/etude-de-base-monitoring-du-tourisme-suisse/le-mts-pour-non-membres-de-st.html>
- Suisse Tourisme. (2014). *Vieille Ville de Berne - Suisse Tourisme*. Récupéré sur [myswitzerland.com: http://www.myswitzerland.com/fr-ch/patrimoine-mondial-de-l-unesco-la-vieille-ville-de-berne.html](http://www.myswitzerland.com/fr-ch/patrimoine-mondial-de-l-unesco-la-vieille-ville-de-berne.html)
- Switzerland Tourism. (2014). *MTS pour non-membres de ST - stnet*. Récupéré sur [stnet.ch: http://www.stnet.ch/fr/services-fr/etude-de-base-monitoring-du-tourisme-suisse/le-mts-pour-non-membres-de-st.html](http://www.stnet.ch/fr/services-fr/etude-de-base-monitoring-du-tourisme-suisse/le-mts-pour-non-membres-de-st.html)
- Teddies.ch. (2006). *Freiburg Vieille Ville*. Récupéré sur <http://www.teddies.ch/folv/cartes/friburgvielleville.htm>
- UMWTO. (2013). *UNWTO Tourism Highlights 2014 Edition ; Tourism Trends and Marketing Strategies UNWTO*. Récupéré sur <http://mkt.unwto.org/publication/unwto-tourism-highlights-2014-edition>

- UNESCO. (1962). *Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites UNESCO*. Récupéré sur http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13067&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO. (1972). *Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel. 17e session de la Conférence général (pp. 1-15)*. Paris: UNESCO.
- UNESCO. (2011). *UNESCO. General Conference; 36th; Actes de la Conférence générale, 36e session, Paris, 25 octobre - 10 novembre 2011, v. 1: Résolutions*. Récupéré sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0021/002150/215084f.pdf#page=62>
- UNESCO. (2014a). *Assistance Internationale - UNESCO Centre du patrimoine mondial*. Récupéré sur http://whc.unesco.org/fr/assistanceint/?action=stats&approval_start=&approval_end=&search_state=155
- UNESCO. (2014b). *Commission nationale pour l'UNESCO; Suisse*. Récupéré sur <http://www.unesco.org/nac/geoportal.php?country=CH&language=F>
- UNESCO. (2014c). *Liste des membres du Conseil exécutif ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*. Récupéré sur <http://www.unesco.org/new/fr/executive-board/list-of-members/>
- UNESCO. (2014d). *Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites : UNESCO* . Récupéré sur http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13067&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO. (2014e). *UNESCO.ORG ; Comment fonctionne l'UNESCO?* Récupéré sur http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=3332&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. (2013). *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial, novembre 2011*. Récupéré sur <http://whc.unesco.org/archive/opguide13-fr.pdf>

- UNESCO Centre du patrimoine mondial. (2014a). *Etats parties - UNESCO Centre du patrimoine mondial*. Récupéré sur <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties/>
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. (2014b). *UNESCO Centre du patrimoine mondial - Fonds du patrimoine mondial*. Récupéré sur <http://whc.unesco.org/fr/fonds-du-patrimoine-mondial/>
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. (2014c). *UNESCO Centre du patrimoine mondial - La Convention du patrimoine mondial*. Récupéré sur <http://whc.unesco.org/fr/convention/>
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. (2014d). *UNESCO Centre du patrimoine mondial - Nouvelle Recommandation concernant le paysage urbain historique*. Récupéré sur <http://whc.unesco.org/fr/actualites/873/>
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. (2014e). *Vieille Ville de Hoi An*. Récupéré sur <http://whc.unesco.org/fr/list/948>
- UNESCO Centre du patrimoine mondial. (2014f). *Vieille Ville de Ratisbonne et Stadtamhof*. Récupéré sur <http://whc.unesco.org/fr/list/1155>
- UNESCO Centre patrimoine mondial. (2014g). *UNESCO Centre du patrimoine mondial - Le Comité du patrimoine mondial*. Récupéré sur <http://whc.unesco.org/fr/comite/>
- UNESCO, Bureau de Gestion Financière. (2014, septembre). *Fonds du patrimoine mondial - Etat des contributions obligatoires et volontaires au 30 septembre 2014*. Bureau de Gestion Financière de l'UNESCO. Récupéré sur unesco.org.
- UNESCO (1995). *UNESCO 1945-1995, faits et chiffres*. Récupéré sur <http://unesdoc.unesco.org/images/0010/001011/101118fb.pdf>
- Union Fribourgeoise du Tourisme. (2013). *Rapport d'activité 2013*. Récupéré sur <http://www.fribourgregion.ch/fr/a-notre-sujet/uft/rapport-activites-comptes.html>
- Union Fribourgeoise du Tourisme. (2014). *Carte Google - Fribourg Region*. Récupéré sur <http://www.fribourgregion.ch/fr/culture-patrimoine/musees-autres-visites/carte-google-musee.html>

United Nations. (2014). *WUP2014 - Highlights*. Récupéré

sur <http://esa.un.org/unpd/wup/Highlights/WUP2014-Highlights.pdf>

VAL Vereinigte Altstadtleiste. (2014). *VAL: Vereinigte Altstadtleiste von Bern, Schweiz* ; VAL.

Récupéré sur <http://altstadtleiste.ch/>

Ville de Fribourg. (2014). *Statistiques*. Récupéré sur [http://www.ville-](http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/actuel/statistiques.htm)

[fribourg.ch/vfr/fr/pub/actuel/statistiques.htm](http://www.ville-fribourg.ch/vfr/fr/pub/actuel/statistiques.htm)

World Tourism Organization. (1993). *Second Edition Tourism at World Heritage Cultural Sites*.

Madrid: Donald Garfield.

Annexe I – Recommandations de l'UNESCO sur le paysage urbain historique, 2011

Préambule

La Conférence générale,

Considérant que les territoires urbains historiques comptent parmi les manifestations les plus abondantes et les plus diversifiées de notre patrimoine culturel commun, qu'ils ont été façonnés par des générations, et qu'ils constituent un témoignage essentiel des entreprises et des aspirations de l'humanité à travers le temps et l'espace,

Considérant également que le patrimoine urbain constitue pour l'humanité un acquis social, culturel et économique, défini par une stratification historique de valeurs qui ont été produites par la succession des cultures anciennes et contemporaines et une accumulation de traditions et d'expériences, reconnues comme telles dans leur diversité,

Considérant en outre que l'urbanisation se développe à une échelle sans précédent dans l'histoire de l'humanité, et que, partout dans le monde, cette évolution engendre des changements socioéconomiques et une croissance qui devraient être mis à profit aux niveaux local, national, régional et international,

Reconnaissant le caractère dynamique des villes vivantes,

Notant toutefois qu'un développement rapide et souvent non maîtrisé transforme les territoires urbains et leur environnement, ce qui peut entraîner une fragmentation et une détérioration du patrimoine urbain ainsi que des répercussions profondes sur les valeurs des communautés dans le monde entier,

Considérant, en conséquence, qu'afin de soutenir la protection du patrimoine naturel et culturel, il convient de mettre l'accent sur l'intégration des stratégies de conservation, de gestion et d'aménagement des territoires urbains historiques dans les processus de développement local et d'urbanisme, tels que l'architecture contemporaine et le développement des infrastructures, et que l'application d'une approche fondée sur le paysage aiderait à préserver l'identité urbaine,

Considérant également que le principe du développement durable implique la préservation des ressources existantes, la protection active du patrimoine urbain et sa gestion durable comme condition *sine qua non* du développement,

Rappelant qu'un corpus de documents normatifs de l'UNESCO, y compris des conventions, des recommandations et des chartes¹, existe sur la question de la conservation des territoires historiques, et qu'il reste pertinent,

Notant cependant que du fait de l'évolution démographique, de la libéralisation des échanges mondiaux et de la décentralisation, ainsi que du tourisme de masse, de l'exploitation commerciale du patrimoine, et des changements climatiques, les conditions ont changé et que les villes subissent les pressions du développement et sont confrontées à des problèmes inconnus lors de l'adoption de la dernière recommandation en date de l'UNESCO sur les ensembles historiques en 1976 (Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine),

Notant également que la conception de la culture et du patrimoine et la façon de les gérer ont évolué grâce à l'action conjuguée des initiatives locales et des réunions internationales², qui se sont révélées utiles pour orienter les politiques et les pratiques partout dans le monde,

Désirant compléter et étendre l'application des normes et des principes énoncés dans les instruments internationaux en vigueur,

Étant saisie des propositions concernant le paysage urbain historique en tant qu'approche de la conservation du patrimoine urbain, qui figurent à l'ordre du jour de la 36^e session de la Conférence générale sous le point 8.1,

Ayant décidé, à sa 35^e session, que cette question devrait être traitée dans le cadre d'une recommandation aux États membres,

1. *Adopte*, en ce 10 novembre 2011, la présente Recommandation concernant le paysage urbain historique ;
2. *Recommande* aux États membres d'adopter le cadre et les dispositifs législatifs institutionnels appropriés en vue de faire appliquer, dans les territoires sous leur juridiction, les normes et principes énoncés dans la présente Recommandation. ;
3. *Recommande également* aux États membres de porter la présente Recommandation à l'attention des autorités locales, nationales et régionales ainsi que des institutions, services ou organes et associations concernés par la sauvegarde, la conservation et la gestion des territoires urbains historiques et de leur environnement géographique élargi.

Introduction

1. Notre époque est le témoin de la plus grande migration humaine de l'histoire. Désormais, les territoires urbains abritent plus de la moitié de la population mondiale. Les territoires urbains jouent un rôle de plus en plus important en tant que moteurs de l'économie, de l'éducation, et

¹ En particulier, la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), la Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites (1962), la Recommandation concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés (1968), la Recommandation concernant la protection, sur le plan national, du patrimoine culturel et naturel (1972), la Recommandation concernant la sauvegarde des ensembles historiques ou traditionnels et leur rôle dans la vie contemporaine (1976), la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites (Charte de Venise) (ICOMOS, 1964), la Charte des jardins historiques (Charte de Florence) (ICOMOS, 1982), la Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques (Charte de Washington) (ICOMOS, 1987), la Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux (ICOMOS, 2005) et le Mémorandum de Vienne sur « Le Patrimoine mondial et l'architecture contemporaine – Gestion du paysage urbain historique » (2005).

² En particulier, la Conférence mondiale sur les politiques culturelles, à Mexico en 1982, la Conférence de Nara sur l'authenticité en 1994, le Sommet de la Commission mondiale de la culture et du développement en 1995, la Conférence HABITAT II, à Istanbul en 1996, avec la ratification d'Action 21, la Conférence intergouvernementale de l'UNESCO sur les politiques culturelles pour le développement, à Stockholm en 1998, la Conférence Banque mondiale/UNESCO : Comprendre la place de la culture dans le développement durable – Investir dans les biens culturels et naturels, en 1998, la Conférence internationale sur le patrimoine mondial et l'architecture contemporaine, à Vienne en 2005, l'Assemblée générale de l'ICOMOS sur les monuments et sites dans leur milieu, à Xi'an en 2005, ainsi que l'Assemblée générale de l'ICOMOS sur l'esprit du lieu, à Québec en 2008.

2. Cependant, une urbanisation rapide et mal maîtrisée peut souvent entraîner une fragmentation sociale et spatiale, ainsi qu'une dégradation sévère de la qualité de l'environnement urbain et des zones rurales périphériques. Ce phénomène peut être notamment imputable à une densité de construction excessive, à l'uniformisation et la monotonie du bâti, à la disparition de l'espace public et des équipements urbains, à l'inadaptation des infrastructures, à une pauvreté délétère, à l'isolement social, et à un risque croissant de catastrophes naturelles liées au climat.
3. Le patrimoine urbain, dans ses éléments matériels et immatériels, constitue une ressource essentielle pour renforcer l'habitabilité des zones urbaines, et favorise le développement économique ainsi que la cohésion sociale dans un environnement mondial en pleine mutation. L'avenir de l'humanité dépendant de la planification et de la gestion efficaces des ressources, la conservation est devenue une stratégie pour parvenir à un équilibre durable entre croissance urbaine et qualité de vie.
4. Au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, la conservation du patrimoine urbain s'est imposée comme un volet important des politiques publiques dans le monde entier, en réponse à la nécessité de préserver les valeurs partagées et de tirer parti du legs de l'histoire. Cependant, le passage d'une optique privilégiant les monuments à une reconnaissance plus large de l'importance des processus sociaux, culturels et économiques dans la conservation des valeurs urbaines devrait s'opérer avec le souci d'adapter les politiques existantes et de créer de nouveaux outils pour concrétiser cette vision.
5. La présente Recommandation répond à la nécessité de mieux intégrer et inscrire les stratégies de conservation du patrimoine urbain dans le cadre des objectifs plus larges du développement durable global, de façon à appuyer les initiatives publiques et privées visant à préserver et à renforcer la qualité de l'environnement humain. Elle propose d'appliquer une approche fondée sur le paysage pour identifier, conserver et gérer les territoires historiques dans leur cadre urbain plus large, prenant en considération l'interdépendance de leurs formes physiques, leur organisation et leurs liaisons spatiales, leurs caractéristiques et leur environnement naturels, ainsi que les valeurs sociales, culturelles et économiques qu'ils incarnent.
6. Une telle approche tient compte des impératifs qui guident les politiques, la gouvernance et la gestion des différentes parties prenantes – les acteurs publics et privés intervenant à l'échelon local, national, régional et international – dans le processus de développement urbain.
7. La présente Recommandation se fonde sur les quatre recommandations préalables de l'UNESCO relatives à la préservation du patrimoine, et reconnaît ainsi l'importance et la validité des notions et des principes qu'elles énoncent pour l'histoire et la pratique de la conservation. Elle s'appuie aussi sur les conventions et les chartes modernes relatives à la conservation, qui traitent des multiples dimensions du patrimoine culturel et naturel.

I. Définition

8. Le paysage urbain historique s'entend du territoire urbain conçu comme la résultante d'une stratification historique de valeurs et d'attributs culturels et naturels, dépassant les notions de « centre historique » ou d'« ensemble historique » pour inclure le contexte urbain plus large ainsi que son environnement géographique.
9. Ce contexte plus large comprend notamment la topographie, la géomorphologie, l'hydrologie et les caractéristiques naturelles du site ; son environnement bâti, tant historique que contemporain ; ses infrastructures de surface et souterraines ; ses espaces verts et ses jardins ; ses plans d'occupation des sols et son organisation de l'espace ; les perceptions et les relations visuelles ; et tous les autres éléments constitutifs de la structure urbaine. Il englobe également les pratiques et valeurs sociales et culturelles, les processus économiques et les dimensions immatérielles du patrimoine en tant que vecteur de diversité et d'identité.
10. Cette définition fournit la base d'une approche globale et intégrée pour l'identification, l'évaluation, la conservation et la gestion des paysages urbains historiques dans le cadre global du développement durable.
11. L'approche centrée sur le paysage urbain historique vise à préserver la qualité de l'environnement humain et à renforcer l'utilisation productive et durable des espaces urbains, tout en reconnaissant leur caractère dynamique et en s'attachant à promouvoir la diversité sociale et fonctionnelle. Elle intègre les objectifs de la conservation du patrimoine urbain à ceux du développement socioéconomique. Elle repose sur une relation équilibrée et durable entre l'environnement urbain et le cadre naturel, entre les besoins des générations présentes et futures et l'héritage du passé.
12. L'approche centrée sur le paysage urbain historique considère la diversité et la créativité culturelles comme des atouts essentiels pour le développement humain, social et économique, et offre des outils pour gérer les transformations physiques et sociales et pour faire en sorte que les interventions contemporaines s'intègrent au patrimoine de façon harmonieuse dans un cadre historique et prennent en compte les contextes régionaux.
13. L'approche centrée sur le paysage urbain historique s'inspire des traditions et conceptions des communautés locales tout en respectant les valeurs des communautés nationales et internationales.

II. Enjeux et opportunités pour le paysage urbain historique

14. Les recommandations existantes de l'UNESCO reconnaissent le rôle important que jouent les territoires urbains historiques dans les sociétés modernes. Ces recommandations identifient en outre un certain nombre de menaces spécifiques qui font obstacle à la conservation des territoires urbains historiques et définissent des principes généraux, des orientations et des lignes directrices afin de relever de tels défis.
15. L'approche centrée sur le paysage urbain historique reflète l'évolution considérable qu'ont connue à la fois la théorie et la pratique de la conservation du patrimoine urbain au cours des décennies récentes, permettant ainsi aux décideurs et aux gestionnaires d'aborder de façon plus efficace les nouveaux défis et les nouvelles opportunités. Cette approche soutient les communautés dans leur effort de développement et d'adaptation, tout en préservant les caractéristiques et les valeurs liées à leur histoire et à leur mémoire collective, ainsi qu'à l'environnement.
16. Ces dernières décennies, en raison de l'augmentation brutale de la population urbaine à l'échelle mondiale, de l'amplitude et de la rapidité du développement ainsi que de l'évolution économique, les établissements urbains et leurs territoires historiques sont devenus des centres et des moteurs de la croissance économique dans de nombreuses régions du monde et ont assumé un nouveau rôle dans la vie culturelle et sociale. En conséquence, ils ont également été soumis à de nombreuses nouvelles pressions, comme exposé ci-après.

L'urbanisation et la mondialisation

17. La croissance urbaine transforme l'essence même de nombreux territoires urbains historiques. Les processus mondiaux ont un impact profond sur les valeurs que les communautés associent aux territoires urbains et à leur environnement, ainsi que sur les perceptions et la réalité de leurs habitants et des usagers. L'urbanisation est porteuse de possibilités

économiques, sociales et culturelles susceptibles d'améliorer la qualité de vie et le caractère traditionnel de l'environnement urbain, mais une évolution non maîtrisée de la densité et de l'expansion urbaines peut mettre en péril la perception du lieu, l'intégrité du tissu urbain et l'identité des communautés. Certains territoires urbains historiques perdent leur fonctionnalité, leur rôle traditionnel et leurs populations. L'approche centrée sur le paysage urbain historique peut aider à gérer et à atténuer ces phénomènes.

Le développement

18. De nombreux processus économiques offrent des perspectives pour atténuer la pauvreté urbaine et favoriser le développement social et humain. L'accès facilité à des innovations telles que les technologies de l'information et les méthodes de planification, de conception et de construction durables peut contribuer à l'amélioration des territoires urbains et, par là même, de la qualité de vie. Lorsqu'elles sont correctement gérées selon l'approche centrée sur le paysage urbain historique, les nouvelles fonctions, telles que les services et le tourisme, sont autant d'initiatives économiques importantes qui peuvent contribuer au bien-être des communautés ainsi qu'à la conservation des territoires urbains historiques et de leur patrimoine culturel, tout en garantissant la diversité économique et sociale et en préservant la fonction résidentielle. Toutefois, l'incapacité à tirer parti de ces opportunités engendre des villes non durables et non viables, tout comme leur exploitation inadéquate et inappropriée conduit à la destruction des biens du patrimoine et à des pertes irréversibles pour les générations futures.

L'environnement

19. Les établissements humains se sont constamment adaptés aux changements climatiques et environnementaux, y compris ceux qui résultent de catastrophes. Cependant, l'intensité et la rapidité des mutations actuelles représentent un défi considérable pour nos environnements urbains complexes. Les préoccupations environnementales, en particulier dans le domaine de la consommation de l'eau et de l'énergie, appellent des approches et de nouveaux modèles pour la vie urbaine, fondés sur des politiques et des pratiques soucieuses d'écologie visant à rendre les villes plus viables et à y améliorer la qualité de vie. Toutefois, nombre de ces initiatives devraient intégrer le patrimoine naturel et culturel en tant que ressources pour le développement durable.

20. Les mutations des territoires urbains historiques peuvent également être la conséquence de catastrophes soudaines ou de conflits armés. Ces événements sont parfois de courte durée, mais ils peuvent avoir des effets durables. L'approche centrée sur le paysage urbain historique peut aider à gérer et à atténuer ces impacts.

III. Politiques

21. Les politiques contemporaines de conservation urbaine, telles qu'exprimées dans les recommandations et chartes internationales en vigueur, ont ouvert la voie pour la sauvegarde des territoires urbains historiques. Cependant, les défis actuels et à venir exigent la définition et l'application d'une nouvelle génération de politiques publiques visant à mettre en évidence et à protéger la stratification historique et l'équilibre des valeurs culturelles et naturelles dans les environnements urbains.

22. La conservation du patrimoine urbain devrait être intégrée dans la planification des politiques et les pratiques en général ainsi que dans celles se rapportant au contexte urbain élargi. Ces politiques devraient fournir des mécanismes permettant de concilier la conservation et la durabilité à court et à long termes. Un accent particulier devrait être mis sur l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines dans le tissu urbain historique. En particulier, les responsabilités des différentes parties prenantes sont les suivantes :

- (a) les États membres devraient intégrer les stratégies de conservation du patrimoine urbain dans leurs politiques et programmes nationaux de développement, en appliquant l'approche centrée sur le paysage urbain compte des valeurs du territoire concerné, y compris le paysage et d'autres valeurs patrimoniales, ainsi que des caractéristiques qui s'y rattachent ;
- (b) les acteurs publics et privés devraient coopérer, notamment dans le cadre de partenariats, afin d'appliquer de façon efficace l'approche centrée sur le paysage urbain historique ;
- (c) les organisations internationales qui se préoccupent de développement durable devraient intégrer l'approche centrée sur le paysage urbain historique dans leurs stratégies, plans et opérations ;
- (d) les organisations non gouvernementales nationales et internationales devraient participer à la mise au point et à la diffusion d'outils et de bonnes pratiques pour l'application de l'approche centrée sur le paysage urbain historique.

23. Conscients de leurs responsabilités, les pouvoirs publics à tous les échelons - local, régional, national/fédéral — devraient contribuer à la définition, à l'élaboration, à la mise en place et à l'évaluation des politiques de conservation du patrimoine urbain. Ces politiques devraient reposer sur une approche participative de toutes les parties prenantes et être coordonnées sur les plans institutionnel et sectoriel.

IV. Outils

24. L'approche centrée sur le paysage urbain historique implique l'application d'une série d'outils traditionnels et innovants, adaptés aux contextes locaux. Certains de ces outils, dont l'élaboration doit se faire dans le cadre du processus mobilisant les différentes parties prenantes, peuvent notamment être les suivants :

- (a) **Les outils de participation civique** devraient impliquer différents groupes représentatifs de parties prenantes et leur permettre d'identifier les valeurs essentielles dans leur territoire urbain, de formuler une vision qui en reflète la diversité, de fixer des objectifs, et de se mettre d'accord sur des actions pour sauvegarder leur patrimoine et promouvoir le développement durable. De tels outils, qui font partie intégrante de la dynamique de gouvernance urbaine, devraient favoriser le dialogue interculturel en prenant en compte l'histoire des communautés, leurs traditions, leurs valeurs, leurs besoins et leurs aspirations, et en facilitant la médiation et la négociation entre des groupes aux intérêts divergents.
- (b) **Les outils de connaissance et de planification** devraient aider à protéger l'intégrité et l'authenticité des attributs du patrimoine urbain. Ils devraient également permettre la reconnaissance de la signification et de la diversité culturelles, et faciliter le suivi et la gestion du changement afin d'améliorer la qualité de vie et de valoriser l'espace urbain. Ces outils permettraient notamment de documenter et cartographier les caractéristiques culturelles et naturelles. Des études d'impact sur le patrimoine, la société et l'environnement devraient être menées afin d'appuyer et de faciliter les processus décisionnels dans un contexte de développement durable.

- (c) **Les systèmes de réglementation** devraient prendre en compte les conditions locales et pourraient inclure des mesures législatives et réglementaires visant à la conservation et la gestion des composantes matérielles et immatérielles du patrimoine urbain, y compris ses valeurs sociales, environnementales et culturelles. Les systèmes traditionnels et coutumiers devraient être reconnus et renforcés, si nécessaire.
- (d) **Les outils financiers** devraient viser à renforcer les capacités et à appuyer un développement innovant et générateur de ressources, enraciné dans la tradition. Outre les fonds publics et les financements provenant des organismes internationaux, les outils financiers devraient être employés efficacement pour favoriser l'investissement privé au niveau local. Le microcrédit et d'autres modalités de financement souples destinés à soutenir les entreprises locales, ainsi que différentes formules de partenariats, sont également déterminants pour que l'approche centrée sur le paysage urbain historique soit financièrement viable.

V. Renforcement des capacités, recherche, information et communication

25. Le renforcement des capacités devrait concerner les principales parties prenantes – communautés, décideurs, professionnels et gestionnaires – afin de favoriser la compréhension de l'approche centrée sur le paysage urbain historique et sa mise en œuvre. L'efficacité de tels efforts implique une collaboration active entre ces différents acteurs afin d'adapter l'application de la présente Recommandation aux contextes régionaux et de définir et affiner, pour le niveau local, des stratégies et des objectifs, des cadres d'action, et des mécanismes de mobilisation de ressources.

26. La recherche devrait cibler la stratification complexe des ensembles urbains afin d'identifier les valeurs qui s'y rattachent, de comprendre l'importance que leur attribuent les communautés et de les présenter aux visiteurs dans leur globalité. Les institutions académiques et universitaires et autres centres de recherche devraient être encouragés à développer la recherche scientifique sur certains aspects de l'approche centrée sur le paysage urbain historique, ainsi qu'à coopérer aux niveaux local, national, régional et international. Il est essentiel de documenter l'état des territoires urbains et leur évolution, de faciliter l'évaluation des propositions de transformation ainsi que d'améliorer les compétences et procédures de protection et de gestion.

27. Il conviendrait d'encourager le recours aux technologies de l'information et de la communication pour documenter, comprendre et présenter la stratification complexe des territoires urbains et leurs éléments constitutifs. La collecte et l'analyse de ces données sont une composante essentielle de la connaissance des territoires urbains. Afin de toucher toutes les couches de la société, il est particulièrement important de cibler les jeunes et tous les groupes sous-représentés pour susciter leur participation.

VI. Coopération internationale

28. Les États membres et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales devraient faciliter la compréhension du public et son implication dans la mise en œuvre de l'approche centrée sur le paysage urbain historique en diffusant les meilleures pratiques et les enseignements tirés des différentes régions du monde, afin de renforcer le réseau de partage des connaissances et d'intensifier le développement des capacités.

29. Les États membres devraient promouvoir la coopération multinationale entre autorités locales.

30. Les organismes de coopération et de développement internationaux des États membres, les organisations non gouvernementales et les fondations devraient être encouragés à mettre au point des méthodes tenant compte de l'approche centrée sur le paysage urbain historique et à harmoniser celles-ci avec leurs projets et programmes d'aide concernant les territoires urbains.

APPENDICE

Glossaire de définitions

Ensemble/Ville historique (extrait de la Recommandation de 1976)

On entend par « ensemble historique ou traditionnel » tout groupement de constructions et d'espaces y compris les sites archéologiques et paléontologiques constituant un établissement humain en milieu urbain comme en milieu rural, dont la cohésion et la valeur sont reconnues du point de vue archéologique, architectural, historique, préhistorique, esthétique ou socioculturel. Parmi ces « ensembles » qui sont d'une très grande variété, on peut distinguer notamment les sites préhistoriques, les villes historiques, les quartiers urbains anciens, les villages et hameaux ainsi que les ensembles monumentaux homogènes, étant entendu que ces derniers devront le plus souvent être conservés dans leur intégrité.

Territoire urbain historique (d'après la Charte de Washington, ICOMOS)

Les territoires urbains historiques, grands et petits, incluent les métropoles, les villes et les centres ou quartiers historiques, ainsi que leur environnement naturel et bâti. Outre leur importance en tant que documents historiques, ces territoires incarnent les valeurs propres aux cultures urbaines traditionnelles.

Patrimoine urbain (d'après le projet SUII - *Sustainable development of Urban historical areas through an active Integration within Towns* – rapport de recherche no 16 (2004) de l'Union européenne)

Le patrimoine urbain comprend trois grandes catégories :

- le patrimoine monumental d'une valeur culturelle exceptionnelle ;
- les éléments du patrimoine qui, sans offrir de valeur exceptionnelle, sont présents de manière cohérente et en abondance relative ;
- les nouveaux éléments urbains à prendre en considération (par exemple) :
 - le bâti urbain ;
 - les espaces ouverts : rues, espaces publics ouverts ;
 - les infrastructures urbaines : réseaux et équipements physiques.

Conservation urbaine

La conservation urbaine ne se limite pas à la préservation de bâtiments isolés. Elle envisage l'architecture comme l'un des éléments du cadre urbain global, ce qui en fait une discipline complexe aux multiples facettes. Par définition, donc, la conservation urbaine est au cœur même de l'aménagement urbain.

Environnement bâti

L'environnement bâti désigne les ressources et infrastructures anthropiques (par opposition aux ressources naturelles) destinées à soutenir l'activité humaine, telles que les bâtiments, les routes, les parcs et autres aménagements.

Approche centrée sur le paysage (d'après l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) et le Fonds mondial pour la nature (WWF))

L'approche centrée sur le paysage est un cadre permettant de prendre des décisions de conservation à l'échelle du paysage. Elle aide à se prononcer sur l'opportunité de telle ou telle intervention (construction d'une nouvelle route, plantation, etc.) et facilite la planification, la négociation et la mise en œuvre d'activités à l'échelle d'un paysage tout entier.

Paysage urbain historique

(Voir la définition au paragraphe 9 de la Recommandation.)

Contexte (extrait de la Déclaration de Xi'an, ICOMOS)

Le contexte d'une construction, d'un site ou d'un secteur patrimonial se définit comme étant l'environnement immédiat ou distant qui participe ou contribue à sa signification et à sa singularité.

Valeur culturelle (extrait de la Charte de Burra, ICOMOS Australie)

Par *valeur culturelle*, on entend valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures. La valeur culturelle est incarnée par le *lieu* lui-même, par sa *matière*, par son *contexte*, par son *usage*, par ses *associations*, par ses *significations*, par ses *documents* et par les *lieux et objets qui y sont associés*. Les lieux et les biens patrimoniaux peuvent représenter une diversité de valeurs selon les individus et les groupes.

Source : whc.unesco.org

Annexe II – Devoirs et missions des États membres de l'UNESCO, du comité du patrimoine mondial et du centre du patrimoine mondial.

National and International Protection

Member countries recognize that they assume primary responsibility for safeguarding World Heritage properties in their countries. They agree to do all they can with their own resources and with international Assistance. This includes agreement to :

- Adopt a general policy giving cultural and natural heritage a role in the life of the community and integrate the protection of that heritage into comprehensive planning programs
- Set up mechanisms to protect, conserve and interpret that heritage
- Develop research studies and operating methods to counteract dangers to that heritage
- Take appropriate legal, scientific, technical, administrative and financial measures to preserve and present that heritage
- Foster national or regional training and research centers in the fields of conservation and interpretation

The World Heritage Committee

The Convention is administered by a World Heritage Committee consisting of 21 nations elected from those nations that are party to the Convention. Elections are held every two years. The committee's main tasks are to:

- Identify those nominated properties of outstanding universal value that are to be protected under the Convention and included on the World Heritage List
- Place threatened properties on the List of World Heritage in Danger
- Delete from the World Heritage List those properties that have lost their World Heritage status through damage or deterioration
- Administer the World Heritage Fund
- Inform the public about all of the above

The executive body of the World Heritage Committee is the World Heritage Bureau. At its

annual meeting, the Committee elects a chairman, five vice-chairmen and a rapporteur who hold office for one year.

The World Heritage Centre

UNESCO established the World Heritage Centre in 1992 to implement, rapidly and efficiently activities related to the World Heritage Convention and more specifically to :

- Encourage nonsubscribed states to join the Convention
- Encourage member countries to nominate sites to the World Heritage List
- Assist states in training competent staff for the management, protection and restoration of their country's cultural and natural heritage
- Help states prepare and implement conservation projects
- Mobilize extra-budgetary funds for this purpose
- Monitor the state of conservation of sites already inscribed on the list
- Respond promptly when armed conflict or natural and man-made disasters threaten World Heritage Sites
- Broadly promote UNESCO's efforts in the field of cultural and natural heritage to the general public and specialized audiences.

Source: World Tourism Organization (1993), pp. 3-4

Annexe III – Commission suisse pour l'UNESCO

Nom Prénom, Titre	Fonction	nommé(e) jusqu'au	Nomination
Münch Jean-Bernard, Dr. rer. pol.	Président	31.12.2015	Conseil fédéral
Nicolas Mathieu	Secrétaire	31.12.2015	Conseil fédéral
Akkari Abdeljalil, Dr.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Altorfer Heinz, Lic. phil. I	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Baumann Thomas, Dr. phil.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Galland Pierre, Dr.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Gradis Diego	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Gutscher Daniel, Dr. phil I	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Hellmann Anouk	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Kunz Valeria, Lic. rer. Soc.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Ossola Carlo	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Pagnossin Aligisakis Elisabetta, Dr.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Psota Thomas, Dr.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Raboud-Schüle Isabelle	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Ruppen Beat	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Schmid-Kunz Johannes, Lic. phil. I	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Schürch Dieter, Prof.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Sieber Priska, Prof. Dr.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Stricker Marco Alessandro, Dipl. Sozialarbeiter FH, MAS Systemic Consultancy	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Volkart-Annen Elisabeth	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral
Weyer Frédérique, Dr.	Membre	31.12.2015	Conseil fédéral

Source : admin.ch (2014)

Annexe IV - Comité du patrimoine mondial

Pr Maria Böhmer	Présidente	Allemagne
Mme NayaKhairallah	Rapporteur	Liban
Croatie, Inde, Jamaïque, Qatar, Sénégal	Vice-présidents	

Membre du comité du patrimoine mondial

- Algérie
- Allemagne
- Colombie
- Croatie
- Finlande
- Inde
- Jamaïque
- Japon
- Kazakhstan
- Liban
- Malaisie
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Portugal
- Qatar
- République de Corée
- Sénégal
- Serbie
- Turquie
- Viet Nam

Source : whc.unesco.org (2014)

Annexe V – Liste des membres du Conseil exécutif de l'UNESCO

- Afghanistan (2011-2015)
- Albanie (2013-2017)
- Algérie (2013-2017)
- Allemagne (2013-2017)
- Angola (2011-2015)
- Argentine (2013-2017)
- Autriche (2011-2015)
- Bangladesh (2013-2017)
- Belize (2013-2017)
- Brésil (2011-2015)
- Chine (2013-2017)
- Cuba (2011-2015)
- Egypte (2013-2017)
- El Salvador (2013-2017)
- Emirats Arabes Unis (2011-2015)
- Equateur (2011-2015)
- Espagne (2011-2015)
- Estonie (2013-2017)
- États-Unis d'Amérique (2011-2015)
- Ethiopie (2011-2015)
- Ex-République yougoslave de Macédoine (2011-2015)
- Fédération de Russie (2011-2015)
- France (2011-2015)
- Gabon (2011-2015)
- Gambie (2011-2015)
- Guinée (2013-2017)
- Inde (2013-2017)
- Indonésie (2011-2015)
- Italie (2011-2015)
- Japon (2013-2017)

- Koweït (2013-2017)
- Malawi (2011-2015)
- Mali (2011-2015)
- Maroc (2013-2017)
- Maurice (2013-2017)
- Mexique (2011-2015)
- Monténégro (2011-2015)
- Mozambique (2013-2017)
- Namibie (2011-2015)
- Népal (2013-2017)
- Nigéria (2011-2015)
- Ouganda (2013-2017)
- Pakistan (2011-2015)
- Papouasie-Nouvelle-Guinée (2011-2015)
- Pays-Bas (2013-2017)
- République de Corée (2011-2015)
- République dominicaine (2013-2017)
- République tchèque (2011-2015)
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2011-2015)
- Saint-Kitts-et-Nevis (2013-2017)
- Suède (2013-2017)
- Tchad (2013-2017)
- Thaïlande (2011-2015)
- Trinité-et-Tobago (2013-2017)
- Togo (2013-2017)
- Tunisie (2011-2015)
- Turkménistan (2013-2017)
- Ukraine (2013-2017)

Source : unesco.org (2014)

Annexe VI – Questions de l'interview avec Madame Wachter, hôtel Goldener Schlüssel

Guide d'entretien – Mme Wachter, hôtel Goldener Schlüssel

TB – Aline Esseiva

1. Expliquez-moi votre rôle au sein de l'hôtel Goldener Schlüssel ?
2. Pourriez-vous me résumer les points forts de l'histoire de l'hôtel ?
3. Combien de nuitées générez-vous par année ?
 - 3.1 Ce nombre a-t-il augmenté après l'inscription de la Vieille Ville à l'UNESCO ?
4. Quel est la période où vous avez le plus de réservations ?
5. Comment se porte le tourisme urbain d'après la fréquentation de votre hôtel ?
6. Quel type de clientèle dort dans votre hôtel ? (affaire, touristes, ...)
7. D'où sont originaire la majeure partie de vos clients ?
8. Quelle image avez-vous de la Vieille Ville de Berne ?
9. Est-ce, selon vous, un avantage ou un inconvénient pour votre hôtel de se situer dans un centre historique ?
10. Qu'est-ce qui, selon vous, a changé depuis que la Vieille Ville est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ? (bâtiments, infrastructure, fréquentation, ambiance, tourisme, etc.)
 - 10.1 Pouvez-vous me citer quelques exemples ?
11. Et surtout, qu'est-ce qui a changé pour l'hôtel ? (augmentation des touristes ?, plus de contraintes ?, une meilleure vue de l'hôtel sur le marché touristique ?, ...)
12. Comment a évolué votre manière de communiquer, de promouvoir l'hôtel? Avez-vous quelques photos d'archives pour illustrer votre communication d'antan ?
 - 12.1 Avez-vous dû modifier quelque chose en particulier après cette nomination ? (bâtiment en lui-même, intégration de certaines lois, ...)
13. Selon vous, Berne a-t-elle réussi à passer de simple cité médiévale à patrimoine mondial ?
 - 13.1 Par quels moyens ?
 - 13.2 Avez-vous eu vent de certains conflits entre vous, les divers acteurs ?
 - 13.3 Etiez-vous favorable à cette entrée dans l'UNESCO ? Aviez-vous des

appréhensions ?

14. Avez-vous entendu parler de la nouvelle recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique?
 - 14.1 Pensez-vous que Berne ait intérêt à les prendre en compte ? Pourquoi ?
15. Avez-vous la possibilité de vous exprimer sur des décisions prises par la Ville pour son centre historique ?
16. Y a-t-il une association des hôteliers de la Vieille Ville qui existe suite à l'inscription de la Vieille Ville à l'UNESCO
17. Que suggèreriez-vous aux autorités de la Ville pour améliorer la qualité de vie dans l'enceinte de la Vieille Ville ?
18. Comment voyez-vous l'avenir de la Vieille Ville?

Annexe VII – Questions de l'interview avec Madame Boillat, habitante de la Vieille Ville de Berne depuis 1978

Guide d'entretien – Beatrix Boillat

TB – Aline Esseiva

1. Présentez-vous en quelques mots ?
2. Depuis quand habitez-vous la Vieille Ville de Berne ?
 - 2.1 Et avant ?
 - 2.2 Pourquoi avoir choisi ce lieu pour vous établir ?
 - 2.3 Quels sont les inconvénients majeurs de vivre dans un lieu comme celui-ci, classé patrimoine mondial de l'UNESCO ?
 - 2.4 Et donc les avantages ?
3. Décrivez-moi ce lieu historique, ce qu'il représente pour vous ?
4. Qu'est-ce qui, selon vous, a changé depuis que la Vieille Ville est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ? (bâtiments, infrastructure, fréquentation, ambiance, tourisme, etc.)
 - 4.1 Pouvez-vous me citer quelques exemples ?
 - 4.2 Etes-vous satisfaites de ces changements ?
5. Selon vous, Berne a-t-elle réussi à passer de simple cité médiévale à site du patrimoine mondial de l'UNESCO ?
 - 5.1 Par quels moyens ?
 - 5.2 Comment avez-vous réagit ? En êtes-vous fière ?
6. Avez-vous entendu parler de la nouvelle recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique ?
7. Est-ce que des communautés ou associations d'habitants de la Vieille Ville de Berne se sont formées ?
 - 7.1 Pouvez-vous m'en nommer quelques-unes et m'expliquer brièvement leur rôle ?
 - 7.2 En faites-vous parti ? et si oui, pourquoi ?
8. Pouvez-vous participer à certaines décisions des autorités concernant la Vieille Ville ?
9. Comment voyez-vous l'avenir de la Vieille Ville ?
 - 9.1 Des suggestions pour le développement durable et positif de la Vieille Ville ?

Annexe VIII – Questions de l'interview avec Monsieur Nicolas Mathieu, commission suisse pour l'UNESCO

Guide d'entretien – Nicolas Mathieu, secrétaire général de la commission Suisse pour l'UNESCO

TB – Aline Esseiva

1. Expliquez-moi votre rôle au sein de la commission Suisse pour l'UNESCO
2. Comment s'organise votre commission ?
 - 2.1 Quelle est son rôle ?
3. Quelle image avez-vous de la Vieille Ville de Berne ?
4. Quel a été le rôle de la commission lors de l'inscription de la Vieille Ville de Berne en tant que patrimoine mondial de l'UNESCO
 - 4.1 Et en général lorsqu'un site dépose son dossier de candidature à l'UNESCO ?
5. En général et en Suisse, comment se fait le passage de l'inscription d'un site sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ?
 - 5.1 Leur prodiguez-vous des conseils ?
 - 5.2 Devez-vous rendre des comptes à l'organisation mère ?
6. Quels problèmes récurrent pouvez-vous observer au niveau de la préservation du patrimoine suisse ?
7. Qu'est-ce que la nouvelle recommandation de l'UNESCO le paysage urbain historique a comme plus-value ?
 - 7.1 Comment les résumeriez-vous ?
 - 7.2 Pensez-vous qu'elles soient utiles aux sites historiques suisses ? Ou les lois en vigueur sont déjà assez strictes et les autorités ont déjà mis en place la plupart de ces recommandations ?
8. Comment voyez-vous l'avenir du patrimoine mondial suisse ?

Annexe IX – Questions de l'interview avec Monsieur Graf, Bern Tourismus

Guide d'entretien – Marcel Graf, Chef Marketing à Bern Tourismus

TB – Aline Esseiva

1. Expliquez-moi votre rôle au sein de Bern Tourismus.
2. Quelle image avez-vous de la Vieille Ville de Berne ? Décrivez-la en quelques mots.
 - 2.1 Quels sont ses points forts ?
 - 2.2 Et ses points faibles ?
 - 2.3 Voyez-vous des améliorations à apporter en générale ?
3. Quel a été votre rôle, en tant qu'office de tourisme, lors de l'inscription de la Vieille Ville de Berne au patrimoine mondial de l'UNESCO ?
4. Comment s'est passé le passage de simple cité médiévale à patrimoine mondial de l'UNESCO ? Avez-vous entendu parler de certains conflits entre les divers acteurs de la Vieille Ville de Berne ? ou au contraire, les locaux ont été ravis de la nomination de la Vieille Ville ?
5. Qu'est-ce qui a changé depuis que la Vieille Ville est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ? (bâtiments, infrastructure, fréquentation, ambiance, tourisme, etc.)
 - 5.1 Pouvez-vous me citer quelques exemples ?
6. De votre point de vue touristique, comment Berne a-t-elle réussi à intégrer toutes les règles de l'UNESCO (préservation de la Ville, ouverture de certains monuments aux touristes, etc) ?
 - 6.1 Quels moyens ont été mis en place pour y parvenir ?
 - 6.2 Quelles infrastructures ont été mises en place pour les touristes suite à cette inscription de 1983 ?
7. Depuis quand Bern Tourismus a-t-il commencé à communiquer la Ville de Berne sous le nom de patrimoine mondial ?
 - 7.1 Quels ont été les principaux impacts de ce changement de statut ? Avez-vous quelques chiffres pour appuyer ces changements ? (augmentation des nuitées, augmentation de la fréquentation de la Vieille Ville et/ou des sites touristiques bernois, augmentation de la fréquentation des musées, etc)
8. Avez-vous entendu parler des nouvelles directives de l'UNESCO en 2011 concernant

le paysage urbain historique ?

8.1 Si oui, pensez-vous que la Ville de Berne ait un intérêt à l'appliquer à sa Vieille Ville ?

9. Comment se porte le tourisme urbain dans la Vieille Ville de Berne ?

9.1 Est-il stable, en augmentation ou au contraire sur le déclin ?

10. A combien de pourcent estimeriez-vous la part du tourisme dans l'économie de la Ville de Berne ?

10.1 Et dans la Vieille Ville ?

10.2 Pensez-vous que le tourisme soit indispensable à l'économie de la Vieille Ville de Berne ?

11. Que souhaitez-vous encore améliorer ou mettre en place pour les visiteurs dans la Vieille Ville ?

12. Quelles sont vos offres touristiques qui ont le plus de succès auprès de vos touristes ?

12.1 Quel est le retour sur investissement quant à toutes vos actions mises en place pour les touristes (événements, installations, activités, etc.) ?

13. Comment voyez-vous l'avenir du tourisme dans la Vieille Ville? et en général ?

Annexe X – Questions de l'interview avec Monsieur Burkhalter, Propriétaire du Restaurant Casino à Berne

Guide d'entretien – Monsieur Tobias Burkhalter, propriétaire du Restaurant Casino

TB – Aline Esseiva

1. Expliquez-moi votre rôle au sein de votre établissement ?
2. Pourriez-vous me résumer les points forts de votre restaurant ?
3. Combien de repas servez-vous par jour en moyenne ?
 - 3.1 Ce nombre a-t-il augmenté après l'inscription de la Vieille Ville à l'UNESCO ?
4. Quel est la période où la fréquentation de votre restaurant est la plus élevée ?
5. Quel type de clientèle mange dans votre restaurant ? (affaire, touristes, ...)
6. Est-ce, selon vous, un avantage ou un inconvénient pour votre restaurant de se situer dans un centre historique ?
7. Qu'est-ce qui, selon vous, a changé depuis que la Vieille Ville est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ? (bâtiments, infrastructure, fréquentation, ambiance, tourisme, etc.)
 - 7.1 Pouvez-vous me citer quelques exemples ?
8. Et surtout, qu'est-ce qui a changé pour votre restaurant ? (augmentation des touristes ?, plus de contraintes ?, une meilleure vue de l'hôtel sur le marché touristique ?, ...)
9. Avez-vous dû modifier quelque chose en particulier après cette nomination ? (bâtiment en lui-même, intégration de certaines lois, ...)
 - 9.1 Etiez-vous favorable à cette entrée dans l'UNESCO ? Avez-vous des appréhensions ?
10. Avez-vous entendu parler de la nouvelle recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique ?
11. Avez-vous la possibilité de vous exprimer sur des décisions prises par la Ville pour son centre historique ?
12. Y a-t-il une association des restaurateurs de la Vieille Ville qui existe suite à l'inscription de la Vieille Ville à l'UNESCO

13. Que suggéreriez-vous aux autorités de la Ville pour améliorer la qualité de vie dans l'enceinte de la Vieille Ville ?

Annexe XI – Questions de l'interview avec Monsieur Möri, Architecte indépendant Büro ADB

Guide d'entretien – Monsieur Sigfried Möri, Architecte indépendant Büro ADB

TB – Aline Esseiva

1. Expliquez-moi votre rôle au sein de votre établissement ?
2. selon vous, quels ont été les changements principaux sur les bâtiments dans la Vieille Ville depuis sa nomination à l'UNESCO en 1983?
 - 2.1 Avez-vous quelques bons et mauvais exemples de ce qui s'est fait sur les bâtiments.
3. Et quels sont les principaux risques qu'il faudra prendre en compte au niveau des bâtiments pour le futur du site historique?

Annexe XII – Questions de l'interview avec Monsieur Gross, Conservateur de la Vieille Ville de Berne

Guide d'entretien – Monsieur Jean-Daniel Gross, Conservateur de la Vieille Ville de Berne

TB – Aline Esseiva

1. Expliquez-moi votre rôle au sein de la Denkmalpflege ?
 - 1.1 Celui que vous tenez avec les divers acteurs de la Vieille Ville ?
2. Quels sont les plus gros changements depuis que la Vieille Ville est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ? (lois, bâtiments, infrastructure, fréquentation, ambiance, tourisme, etc.)
 - 2.1 Pouvez-vous me citer quelques exemples ?
3. Quels sont les problèmes récurrents dans la Vieille Ville
 - 3.1 pour les commerçants, hôteliers, restaurateurs, cafetiers ?
 - 3.2 pour les habitants ?
 - 3.3 pour les touristes ?
 - 3.4 Quelles sont les solutions en cours ?
4. Quels moyens ont été mis en place afin d'intégrer les recommandations de la convention de 1972 ?
 - 4.1 Y 'a-t-il eu des conflits entre les divers acteurs ? ou au contraire, ils étaient ravis de la nomination de la Vieille Ville ?
5. Concernant la nouvelle recommandation de l'UNESCO sur le paysage urbain historique, a-t-elle déjà été intégrée dans la politique de conservation de la Vieille Ville de Bern ?
 - 5.1 Si oui, comment ?
 - 5.2 Si non, avez-vous l'intention de le faire ?
 - 5.3 Quels sont ses points forts, sa plus-value ?
 - 5.4 Comment la résumeriez-vous ?
 - 5.5 Pensez-vous que Berne ait intérêt à la prendre en compte ? Pourquoi ?

- 5.6 Selon vous, quelle seraient la meilleure solution pour intégrer cette recommandation afin que tous les acteurs soient, d'une manière ou d'une autre, satisfaits ?
6. Est-ce que des communautés locales se sont créées après 1983 pour répondre aux éventuelles exigences de la conservation des bâtiments ?
- 6.1 Pourriez-vous me citez quelques exemples ?
- 6.2 Et leur principaux sujet de discussions ?
7. Quelle importance a le tourisme dans la vieille ville ?
- 7.1 Les touristes sont-ils respectueux de ce patrimoine ?
- 7.2 Ont-ils conscience de ce qu'il représente ?
8. Quels sont les plus gros défis pour le futur ?
9. Avec quel pays du sud Berne est-elle associé ?
10. Pourriez-vous m'envoyer le rapport périodique de l'Europe en 2014 ?
11. Pourriez-vous m'envoyer le dossier d'inscription de la Vieille Ville de Berne

Annexe XII – Sondage mené au cœur de la Vieille Ville, auprès des passants, visiteurs et travailleurs

Sondage – Vieille Ville de Berne

TB – Aline Esseiva

Version française

- 1. Habitez-vous Berne ? oui non

- 2. Si oui, dans la Vieille Ville ? oui non

- 3. Si non, où ? _____

- 4. Si non, avez-vous visité la Vieille Ville de Berne ? oui non

- 5. La Vieille Ville en 1 mot c'est ? _____

- 6. Citez-moi un endroit que vous appréciez dans la Vieille Ville _____

- 7. Donnez-moi un point à améliorer dans la Vieille Ville de Berne ou une idée pour le futur ? _____

- 8. Donnez-moi votre opinion sur la Vieille Ville.

Version allemande

1. Wohnen Sie in Bern ? Ja Nein

2. Wenn ja, im Altstadt ? Ja Nein

3. Wenn Nein, Wo? _____

4. Wenn Nein, Haben Sie es besuchen ? Ja Nein

5. Nennen Sie mir einen Plätz der Altstadt Bern : _____

6. Sagen Sie mir ein Punkt zu verbessern in der Altstadt oder eine Idee für die Zukunft? _____

7. In einem Wort, Altstadt ist für Sie ? _____

8. Geben Sie mir Ihre Meinung über die Altstadt Bern.

Version anglaise

1. Do you live in Bern ? Yes No

2. If yes, in the old City ? Yes No

3. If no, where? _____

4. If no, have you visited it ? Yes No

5. Give me the name of a place in the old City of Berne : _____

6. Give me one thing the Old City could improve or an idea for the future ? _____

7. In one word, The Old City is ? _____

8. Give me your opinion about the Old City of Bern.

Annexe XIII - Analyse des conventions et recommandations UNESCO applicables à la Vieille Ville de Berne

Tableau 6 - Analyse des conventions et recommandations UNESCO applicables à la Vieille Ville de Berne

Type document	Titre	Date	Ratification de la Suisse	But principal	Plus-Value de la Convention	Et pour Berne
Convention	concernant la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec Règlement d'exécution	Protocole de la Haye, mars 1999	Ratification le 26 mars 1999	Respecter et sauvegarder les biens culturels et historiques dans des cas de conflits entre deux ou plusieurs Hautes Parties contractantes.	Une immunité accordée sur les bâtiments ou biens culturels lors de conflits. Ceux-là doivent être signalés grâce à un symbole bien distinctif (voir ci-après le tableau)	Assurer la protection de sa cité médiévale si un conflit venait à éclater dans cette région-là.
Convention	concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	Novembre 1970	Acceptation le 3 octobre 2003	Suite aux recommandations adoptées par la Conférence générale de l'UNESCO en 1964, elle souhaite empêcher ces échanges de propriété illicites des biens culturels afin de préserver la valeur des biens légaux.	Faire prendre conscience aux pays membres de l'UNESCO, de tous leurs biens culturels ainsi que des valeurs morales liées au trafic d'objets historiques illicites	Etablir un inventaire des objets qui composent sa Vieille Ville et ainsi avoir un contrôle là-dessus.
Convention	concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	Novembre 1972	Ratification le 17 septembre 1975	Protéger les patrimoines culturels et naturels contre les dégradations naturelles mais aussi celles causées par une évolution de nos modes de vie, tout ceci dans le but de lutter contre la disparition d'un site qui appauvrirait notre patrimoine	La conservation des sites culturels et naturels face aux changements de nos modes de vie	Berne doit faire face d'un côté à introduire des lois pour préserver sa Vieille Ville tout en prenant compte de l'animation de son centre historique.

Recommandation	concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites	Décembre 1962		Préserver les paysages et sites représentant un « intérêt culturel ou esthétique ou qui constituent des milieux naturels caractéristiques » ^a	Eviter de dénaturer les sites de leur état d'origine en introduisant des lois pour les protéger	Conserver l'âme et les détails médiévaux qui caractérisent la Vieille Ville
Recommandation	concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	Décembre 1964		Cf: la Convention portant le même titre	Cf: la Convention portant le même titre	Cf: la Convention portant le même titre
Recommandation	concernant la préservation des biens culturels mis en péril par les travaux publics ou privés	Novembre 1968		Volonté de la part de la Conférence générale de l'UNESCO d'appliquer des lois nationales ou autres via l'application de ces recommandation à des fins de préservation des biens face aux éventuels travaux publics ou privés.	Eviter de laisser les locaux entreprendre des travaux non nécessaires et qui pourraient dénaturer le site en question	Etant donné que le centre historique de Berne reste très vivant de part tous les pendulaires qui viennent y travailler mais aussi des touristes curieux de découvrir ce biens exceptionnel, la Ville préserve celui-ci par des lois pour limiter les travaux que les hôteliers, cafetiers, locaux ou autre acteur de la Ville voudrait entreprendre pour son propre confort. Et ainsi mieux évaluer la nécessiter de chaque travaux.

Recommandation	concernant la protection sur le plan national du patrimoine culturel et naturel	Novembre 1972		Cf: la Convention portant le même titre	Cf: la Convention portant le même titre	Cf: la Convention portant le même titre
Recommandation	concernant la participation et la contribution des masses populaires à la vie culturelle	Novembre 1976		L'UNESCO souhaite favoriser l'accès à la culture et notamment aux sites culturels à toutes les couches de la population	L'insertion d'une méthode participative pour faire évoluer le côté culturel du pays et ainsi renforcer la collaboration entre les divers acteurs d'un site culturel	Une amélioration de la collaboration et coopération entre locaux, entreprises et autorités locales. C'est également l'occasion d'accorder plus de confiance aux habitants puisqu'ils peuvent participer à l'évolution positive du site médiéval. L'occasion également de mettre en avant tous les côtés de la Ville, du plus traditionnel avec le marché aux oignons par exemple, au plus alternatif.
Recommandation	concernant le paysage urbain historique, y compris un glossaire de définitions	Novembre 2011		Par cette nouvelle recommandation, la Conférence générale de l'UNESCO a pris en compte l'évolution très rapide de l'urbanisation et mondialisation du 21e siècle. Elle souhaite donc que les sites historiques abordent une planification adaptée à ces importants changements afin de préserver leur trésor.	Il n'y avait plus eu de parution sur le sujet de la conservation des biens historiques depuis 1976. Ce nouvel instrument normatif prend donc en compte l'évolution rapide de l'urbanisation et propose une meilleure collaboration et une participation de tous les acteurs du site historique à sa préservation	Même si la Vieille Ville de Berne ne présente pas d'énormes dangers quant à sa dégradation, ces recommandations lui permettront d'intégrer également l'avis des groupes aux visions plus alternatives qui composent la Ville.

Source : Tableau de l'auteur provenant de unesco.org et de sources multiples

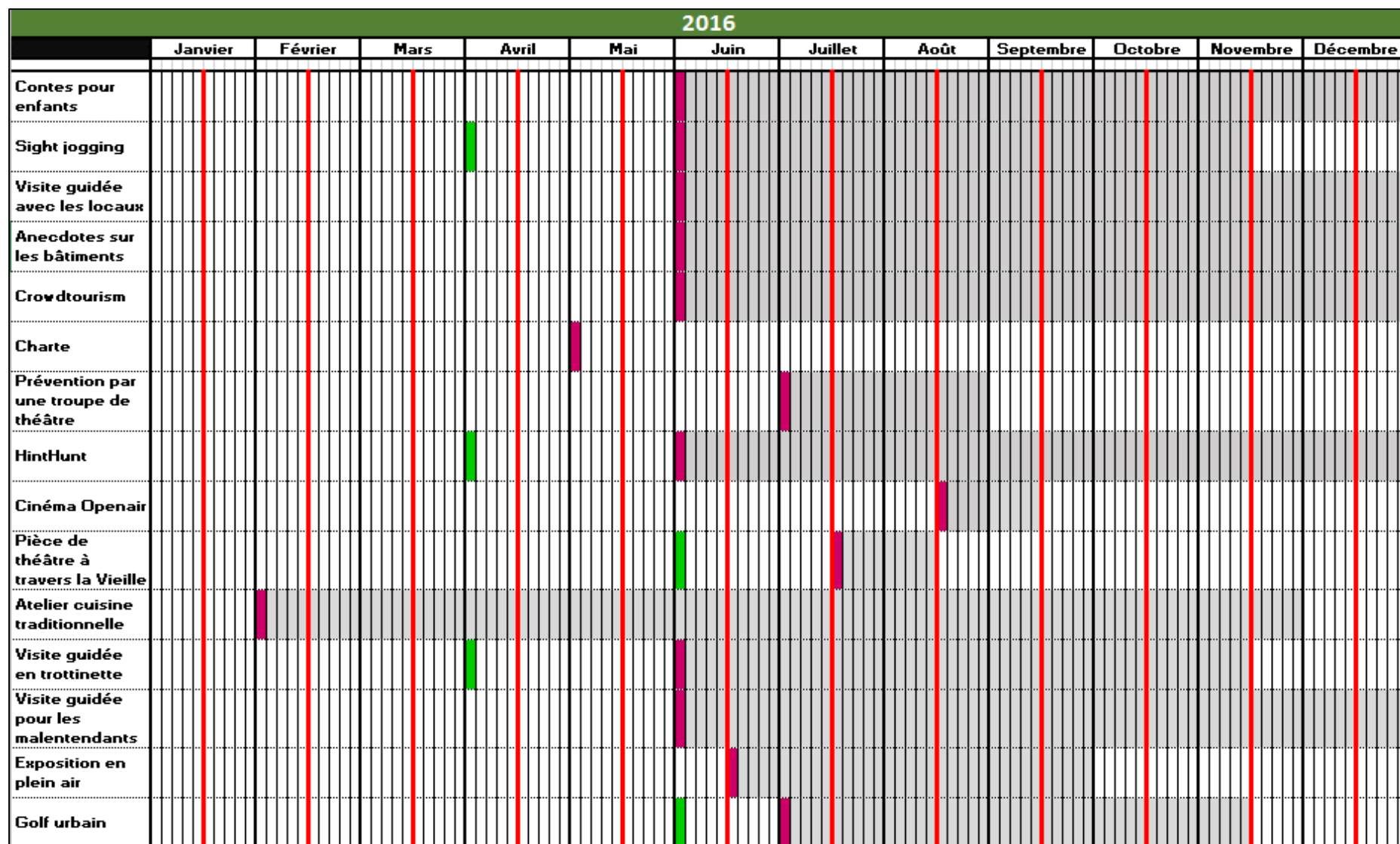
a. UNESCO. (2014). *Recommandation concernant la sauvegarde de la beauté et du caractère des paysages et des sites* : UNESCO sur

http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13067&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

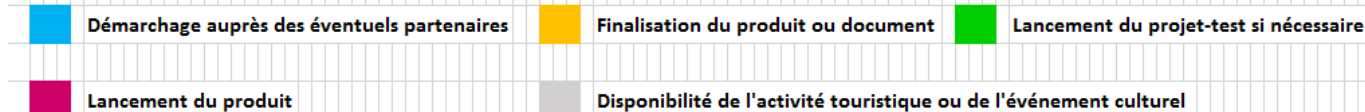
Annexe XIV – Calendrier pour la mise en place des suggestions du chapitre 8

Figure 22 - Calendrier 2015-2016 pour la mise en place des suggestions du chapitre 8

2015												
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Contes pour enfants												
Sight jogging												
Visite guidée avec les locaux												
Anecdotes sur les bâtiments												
Crowdtourism												
Charte												
Prévention par une troupe de théâtre												
HintHunt												
Cinéma Openair												
Pièce de théâtre à travers la Vieille												
Atelier cuisine traditionnelle												
Visite guidée en trottinette												
Visite guidée pour les malentendants												
Exposition en plein air												
Golf urbain												



Source : Données de l'auteur (2014)



Déclaration de l'auteur

Je déclare, par ce document, que j'ai effectué le travail de Bachelor ci-annexé seule, sans autre aide que celles dûment signalées dans les références, et que je n'ai utilisé que les sources expressément mentionnées. Je ne donnerai aucune copie de ce rapport à un tiers sans l'autorisation conjointe du RF et du professeur chargé du suivi du travail de Bachelor, y compris au partenaire de recherche appliquée avec lequel j'ai collaboré, à l'exception des personnes qui m'ont fourni les principales informations nécessaires à la rédaction de ce travail et que je cite ci-après : Evelyn Wachter, Béatrix Boillat, Nicolas Mathieu, Michel Graf, Tobias Burkhalter, Siegfried Möri, Jean-Daniel Gross et Florence Graezer-Bideau.



Aline Esseiva